



GABON

Juillet 2022

PREMIÈRE ET DEUXIÈME REVUES DE L'ACCORD ÉLARGI AU TITRE DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT, DEMANDES DE DÉROGATIONS POUR LE NON-RESPECT DE CRITÈRES DE RÉALISATION, MODIFICATIONS DE CRITÈRES DE RÉALISATION, ET EXAMEN DES ASSURANCES DE FINANCEMENT — COMMUNIQUÉ DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DES SERVICES DU FMI ; ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR

Dans le cadre des première et deuxième revues au titre de la facilité élargie de crédit, les documents ci-après ont été publiés et inclus dans le présent dossier :

- Un communiqué de presse comprenant une déclaration du président du conseil d'administration.
- Le rapport des services du FMI préparé par une équipe des services du FMI pour examen par le Conseil d'Administration le 27 juin, à la suite de discussions qui se sont terminées le 20 mai 2022, avec les responsables du Gabon sur les développements économiques et les politiques qui sous-tendent l'accord élargi au titre du mécanisme élargi de crédit. Sur la base des informations disponibles au moment de ces discussions, le rapport des services a été achevé le 9 juin 2022.
- Une déclaration de l'administrateur pour le Gabon.
- Un supplément mettant à jour les informations sur les actions préalables.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090 (États-Unis)
Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site web : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé



Le Conseil d'administration du FMI achève les première et deuxième revues dans le cadre de l'accord élargi au titre du Mécanisme Élargi de Crédit en faveur du Gabon

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- La mise en œuvre du programme a été mitigée en raison des perturbations liées à la pandémie.
- La reprise économique est en cours. Les perspectives à moyen terme sont globalement positives dans un contexte de hausse des prix du pétrole mais restent sujettes à de grandes incertitudes. La guerre en Ukraine affectera l'économie à travers la hausse des prix des denrées alimentaires et du carburant.
- L'achèvement des première et deuxième revues dans le cadre du programme appuyé par le MEDC permet aux autorités de disposer de 116,1 millions de DTS (155,29 millions de dollars EU).

Washington, DC – 27 juin 2022 : Le 27 juin 2022, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international a achevé les première et deuxième revues de l'accord élargi appuyé par le mécanisme élargi de crédit (MEDC) pour le Gabon. L'achèvement des revues permet un décaissement de 116,1 millions de DTS (155,29 millions de dollars américain), portant le décaissement total à 197,1 millions de DTS (environ 263,63 millions de dollars américain) dans le cadre de l'accord triennal au titre du MEDC conclu avec le Gabon. L'accord élargi au titre du MEDC a été approuvé par le Conseil d'administration du FMI le 28 juillet 2021 pour permettre au Gabon de faire face aux conséquences économiques de la pandémie de la COVID-19 et de soutenir le programme de réformes économiques et financières des autorités (voir [communiqué de presse n° 21/233](#)).

L'économie gabonaise a été affectée par la pandémie de la COVID-19, avec une baisse de la production réelle de 1,9 % en 2020. La croissance a repris pour atteindre un taux estimé à 1,5 % en 2021, grâce à l'essor du secteur minier et au rebond des secteurs du bois et de la construction. La croissance dans le secteur des services est restée modérée en raison des mesures de confinement qui ont pesé sur les secteurs du commerce et des transports. La hausse des prix du pétrole a contribué à renforcer les positions budgétaire et extérieure et à réduire la dette publique.

Les perspectives restent positives. La croissance du PIB devrait atteindre 2,4 % en 2022, tirée par la reprise continue des secteurs du bois et de la construction et un rebond du secteur des services. La guerre de la Russie en Ukraine et la flambée des prix des matières premières qui en

découle stimuleront les exportations et les recettes pétrolières et amélioreront davantage les positions budgétaire et extérieure. Cependant, le coût des subventions aux carburants pèsera sur le budget et la hausse des prix des denrées alimentaires renforcera les pressions inflationnistes. L'augmentation des recettes pétrolières permettra de faire face à l'augmentation des subventions aux carburants et aux produits alimentaires pour les plus vulnérables et aidera à reconstituer des marges de manœuvres budgétaire et extérieure.

De nombreuses incertitudes pèsent sur les perspectives économiques. La propagation de nouveaux variants plus contagieux de la COVID-19 – compte tenu notamment de la lenteur de la vaccination –, la possibilité d'un ralentissement économique plus marqué en Chine, l'intensification de la guerre de la Russie en Ukraine et d'éventuelles tensions sociales à l'approche des élections présidentielles de 2023 sont des risques importants qui pèsent sur les perspectives économiques. A contrario, la hausse du prix du pétrole et l'accélération des réformes devraient renforcer les recettes intérieures, améliorer la gestion des finances publiques, la gouvernance et l'environnement des affaires favoriseront le retour à une croissance forte et inclusive tout en préservant la viabilité de la dette.

À l'issue de la discussion du Conseil d'administration, M. Okamura, directeur général adjoint et président par intérim, a déclaré :

« L'économie se remet progressivement de la récession de 2020 grâce à la forte réponse politique à la pandémie de la COVID-19 et à la hausse des prix du pétrole. La croissance s'est accélérée, les positions budgétaire et extérieure se sont renforcées et la dette publique a diminué. Les perspectives sont globalement positives mais restent soumises à divers risques, notamment les retombées de la guerre russe en Ukraine, un possible ralentissement plus marqué en Chine et une éventuelle résurgence de la pandémie de la COVID-19.

« La politique budgétaire doit continuer à soutenir la reprise en cours tout en préservant la viabilité de la dette et en protégeant les groupes les plus vulnérables face à la hausse des prix du carburant et des denrées alimentaires et aux pressions inflationnistes. L'augmentation de la collecte des recettes intérieures et l'amélioration de la gestion des finances publiques aideront à reconstruire l'espace politique pour les dépenses de développement essentielles. Il sera également essentiel d'accélérer la conception de filets de sécurité sociale bien ciblés pour fournir un soutien adéquat aux ménages vulnérables et renforcer la protection sociale.

« Il est primordial de s'attaquer aux réformes structurelles, y compris les faiblesses en matière de gouvernance et de corruption, pour parvenir à une croissance forte et inclusive. L'amélioration du secteur bancaire et la mise en œuvre d'une stratégie d'inclusion financière efficace, l'amélioration de l'environnement des affaires et le renforcement du cadre de lutte contre la corruption contribueront à éliminer les goulots d'étranglement de l'économie et à promouvoir l'investissement privé. »

Gabon : Principaux indicateurs économiques

Population (2017, ONU est.) :	2,01 millions	PIB par habitant (2017) :	7490 USD
Quota :	216,0 millions de DTS	Taux d'alphabétisation (2012) :	82,3 %
Principaux produits exportés :	Pétrole brut ; Minerai de manganèse.	Taux de pauvreté (2017) :	32,4 %
Principaux marchés d'exportation :	Chine, Union européenne, Australie		

Indicateurs macroéconomiques	2019	2020	2021 Prél.	2022 Proj.	2023 Proj.
Production (variation en %)					
PIB réel	3,9	-1,9	1,5	2,8	3,7
PIB non pétrolier	3,3	-1,8	2,8	2,4	4,5
Prix (variation en %)					
Inflation (fin de période)	1,0	1,6	1,7	4,6	2,0
Inflation (moyenne)	2,0	1,3	1,1	3,5	3,2
Finances de l'administration centrale (pourcentage du PIB)					
Revenu	19,5	17,6	14,7	16,2	17,6
Dépenses et prêts nets	18,2	19,8	16,6	14,9	14,5
Solde budgétaire (base caisse)	0,8	-2,4	-1,8	0,9	3,2
Dette publique totale	59,8	78,3	65,8	52,6	50,8
Finances de l'administration centrale (pourcentage du PIB hors pétrole)					
Recettes et dons	29,0	23,4	23,7	29,6	29,8
Pétrolières	11,2	9,0	8,5	12,9	12,6
Non pétrolières	17,8	14,4	15,0	16,0	17,1
Dépenses et prêts nets	27,0	26,3	26,7	27,3	24,6
<i>Dont</i> : dépenses courantes	19,8	21,6	21,4	20,6	17,9
<i>Dont</i> : dépenses en capital	4,2	3,6	3,9	4,2	4,3
Solde primaire hors pétrole	-5,8	-7,4	-7,1	-6,2	-3,4
Solde primaire de base hors pétrole 1/	-4,2	-4,2	-6,1	-6,2	-5,1
Monnaie et crédit					
Monnaie au sens large (variation en %)	1,2	6,8	5,5	10,5	16,5
Crédit au secteur privé (variation en %)	2,5	5,2	15,8	14,9	11,1
Balance des paiements					
Balance courante (en pourcentage du PIB)	-5,0	-6,9	-5,2	0,8	-1,1
IDE (pourcentage du PIB hors pétrole)	7,3	7,8	7,9	8,0	7,9
Réserves de change de la CEMAC (en mois d'imp. hors zone)	3,6	3,3	3,9	4,1	4,3
Dette extérieure (en pourcentage du PIB)	39,2	46,0	37,8	31,5	31,0

Sources : Autorités gabonaises ; Indicateurs de développement mondial ; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures.



GABON

14 juin 2022

PREMIÈRE ET DEUXIÈME REVUES DE L'ACCORD ÉLARGI AU TITRE DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT, DEMANDES DE DÉROGATIONS POUR LE NON-RESPECT DE CRITÈRES DE RÉALISATION, MODIFICATIONS DE CRITÈRES DE RÉALISATION, ET EXAMEN DES ASSURANCES DE FINANCEMENT

RÉSUMÉ

Contexte.

Le 28 juillet 2021, le conseil d'administration du FMI a approuvé un accord élargi triennal au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC) avec un accès total de 388,8 millions de DTS (180 % de la quote-part) pour aider le Gabon à faire face aux conséquences économiques de la pandémie de COVID-19 et appuyer le programme de réformes économiques et financières des autorités. Une reprise économique est en cours. Les perspectives sont globalement favorables, même si elles restent soumises à une grande incertitude et à une série de risques. La guerre en Ukraine aura des répercussions sur l'économie par divers canaux, dont la hausse des prix des denrées alimentaires et des carburants.

La première revue, initialement prévue pour décembre 2021, a été reportée afin d'accorder un délai supplémentaire aux autorités pour la mise en œuvre du programme de réformes structurelles. Les progrès récents et attendus en lien avec la mise en œuvre des repères structurels (RS) essentiels, notamment dans le domaine de la gouvernance, la disponibilité des données pour la deuxième revue et les performances cumulées jusqu'à ce jour constituent une base crédible pour combiner la première et la deuxième revue.

Programme.

La mise en œuvre du programme a été difficile en raison des perturbations liées à la pandémie qui ont entravé la gestion efficiente des administrations publiques. A la fin juillet 2021, l'un des quatre critères de réalisation quantitatifs et le critère de réalisation continu relatif à l'accumulation d'arriérés extérieurs n'ont pas été respectés. A fin

décembre 2021, deux des quatre critères de réalisation et le critère de réalisation continu portant sur l'accumulation d'arriérés extérieurs n'ont pas été respectés. Il ressort des données préliminaires à fin mars que les autorités ont pris des mesures correctives pour améliorer la mise en œuvre du programme. Les dépôts du gouvernement à la banque centrale ont augmenté. Les autorités ont réalisé des progrès considérables dans la mise en œuvre du programme de réformes structurelles, malgré des retards par rapport au calendrier prévu dans le programme.

Discussions sur les politiques.

Les discussions ont porté sur la nécessité de trouver un équilibre entre la prudence budgétaire et une aide ciblée aux populations vulnérables afin d'atténuer l'impact des chocs récents, tout en menant à leur terme les grandes réformes de la gouvernance. Le retour à la trajectoire d'assainissement budgétaire initialement convenue dans le programme sera important pour reconstituer les marges de manœuvre budgétaire et les réserves régionales et de faciliter le retour à une croissance forte et inclusive.

Point de vue des services du FMI. Compte tenu des résultats du programme et de la détermination des autorités à atteindre les objectifs du programme, les services du FMI souscrivent à l'achèvement des première et deuxième revues de l'accord élargi au titre du MEDC. Cela permettrait un décaissement équivalant à 116 millions de DTS (53,7 % de la quote-part).

Approuvé par
Vitaliy Kramarenko
 (département
 Afrique) et
Geremia Palomba
 (département de
 la stratégie, des
 politiques et de
 l'évaluation)

Rédigé par l'équipe des services du FMI chargée du Gabon, composée de Boileau Loko (chef de mission), Jemma Dridi, Mahamoud Islam, Désiré Kanga, Chima Simpson-Bell (tous du département Afrique), Ayah Said (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), Jean-Baptiste Gros (département des finances publiques) et Gomez Agou (représentant résident). Herman Nzebi (économiste local) a apporté son concours à la mission. M. Nguema Affane (bureau des administrateurs) a rejoint l'équipe. L'équipe a rencontré la ministre de l'Économie et de la Relance, M^{me} Nicole Jeanine Roboty épouse Mbou ; la ministre du Budget et des Comptes publics, M^{me} Édith Ekiri Mounombi épouse Oyouomi ; le ministre de la Promotion de la bonne gouvernance et de la Lutte contre la corruption, M. Francis Nkea Ndzigue ; le ministre de la Santé et des Affaires sociales, M. Guy Patrick Obiang Ndong ; le ministre du Pétrole et du Gaz, M. Vincent de Paul Massassa ; et des représentants de la communauté des bailleurs de fonds, de la société civile et du secteur privé. Félicité Adjahouinou, Nouridine Ouattara, Linnet Mbogo et Lluís Dalmau Taulés ont aussi participé à la rédaction de ce rapport. Les entretiens ont eu lieu du 2 au 9 mai 2022 par visioconférence et téléconférence, et du 12 au 20 mai 2022 à Libreville.

TABLE DES MATIÈRES

ÉVOLUTION RÉCENTE, PERSPECTIVES ET RISQUES	5
A. Évolution récente.	5
B. Perspectives et risques.	11
RÉSULTATS DU PROGRAMME	12
DISCUSSIONS SUR LES POLITIQUES	13
A. Politique budgétaire	13
B. Autres réformes structurelles	17
QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME	18
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	22
GRAPHIQUE	
1. Évolution du secteur réel, 2020–22	8

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques, 2019–27 _____	25
2. Gabon : Balance des paiements, 2019–27 _____	26
3a. Gabon : Comptes de l'administration centrale, 2019–27 _____	27
3b. Comptes de l'administration centrale, 2019–27 _____	28
3c. Comptes de l'administration centrale, 2019–27 _____	29
4a. Financement du déficit budgétaire, 2019–24 _____	30
4b. Gabon : Financement du déficit budgétaire, 2017–24 _____	31
5. Situation monétaire, 2019–23 _____	32
6. Indicateurs de solidité financière du système bancaire, 2015–21 _____	33
7. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2022–31 _____	34
8. Calendrier des achats et des revues de l'accord élargi, 2021–24 _____	35
9. Décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier, 2020–22 _____	36

ANNEXES

I. Estimation de l'impact de la guerre en Ukraine _____	37
II. Évaluation du secteur extérieur _____	42
III. Matrice d'évaluation des risques ¹ _____	49
IV. Analyse de la viabilité de la dette _____	51
V. Les crédits d'émission de carbone et l'économie gabonaise _____	58

APPENDICE

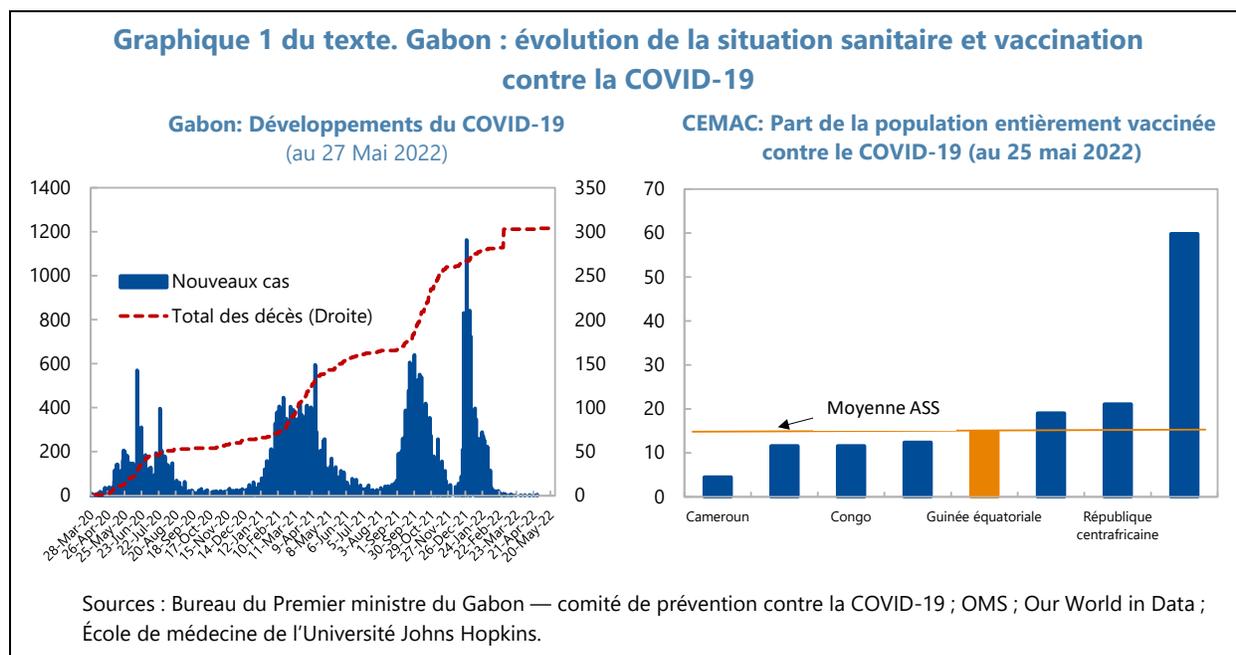
I. Lettre d'intention _____	59
PIECES JOINTES _____	
I. Mémoire des Politiques Économiques et Financières _____	62
II. Protocole d'Accord Technique _____	83

ÉVOLUTION RÉCENTE, PERSPECTIVES ET RISQUES

Une reprise naissante est engagée grâce à la riposte vigoureuse des autorités à la pandémie de COVID-19 et au rebond des cours du pétrole. Cependant, une grande incertitude entoure la reprise, notamment en raison des retombées de la guerre en Ukraine.

A. Évolution récente.

1. Toutes les mesures de restriction destinées à lutter contre la COVID-19 ont été levées le 5 mars 2022, compte tenu du faible taux de contamination (Graphique 1 du texte). Même si les vaccins sont relativement disponibles, le taux de vaccination est inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (11,6 % à la mi-avril 2022), du fait d'une réticence généralisée. Une amélioration du taux de vaccination et la levée de l'ensemble des mesures de lutte contre la COVID-19 stimuleraient la reprise économique entamée en 2021.



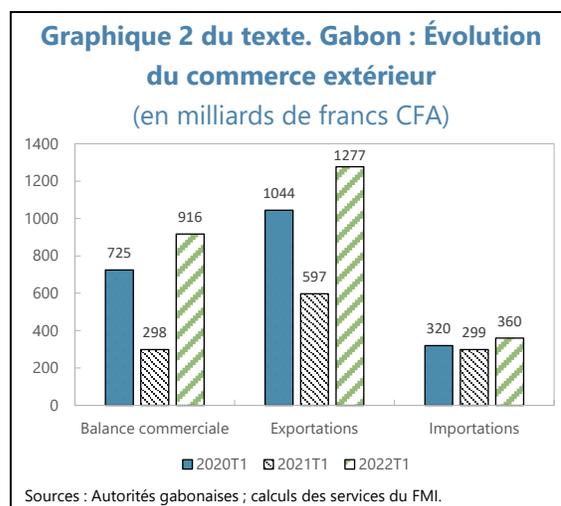
2. La croissance du PIB réel s'est redressée fortement en 2021 et début 2022. La croissance du PIB réel est estimée à 1,5 % en 2021, après une contraction de 1,9 % en 2020 (Graphique 1). Le PIB pétrolier a reculé de 4,9 %, ce qui s'explique en partie par le respect des engagements des pays de l'OPEP+. Le PIB réel hors pétrole s'est accru de 2,8 %, à la faveur d'un essor de l'industrie minière et du rebond des secteurs du bois et de la construction. Dans le secteur des services, la croissance est restée faible puisque les mesures d'endiguement ont pesé sur les secteurs du commerce et du transport. Les indicateurs à haute fréquence disponibles pour le premier trimestre de 2022 indiquent une poursuite de la reprise dans les secteurs du bois et de la construction et un rebond des services. Les secteurs de la construction et du transport ferroviaire ont affiché une

croissance solide de 21,0 % et 23,5 % (en glissement annuel) respectivement. La production de pétrole et de manganèse a augmenté de 3,0 % et 8,5 % (en glissement annuel).

3. L'inflation s'accélère. L'inflation moyenne sur 12 mois est passée de 1,7 % (en glissement annuel) en décembre 2021 à 2,9 % (en glissement annuel) en mars 2022, sous l'effet de la hausse des prix des produits alimentaires. Le 28 mars, le Comité de Politique Monétaire de la BEAC a relevé le taux directeur de 3,50 % à 4 % et le taux de sa facilité de prêt marginal de 5,25 % à 5,75 %.

4. Le déficit de la balance courante a diminué en 2021 et au début de 2022 sous l'effet de la hausse des cours du pétrole, même si des facteurs de vulnérabilité subsistent.

La balance commerciale s'est améliorée à la faveur d'une hausse des cours du pétrole, du dynamisme des exportations des matières premières hors pétrole et d'une augmentation modérée des importations totales. Le déficit de la balance courante s'est amélioré de 1,7 point de pourcentage et est estimé à 5,2 % du PIB en 2021. Néanmoins, la position extérieure du Gabon est jugée plus fragile que ne le laissent supposer les fondamentaux économiques et les politiques souhaitables (annexe II). La balance commerciale a continué à s'améliorer au premier trimestre de 2022, avec une hausse significative des recettes d'exportation de pétrole (Graphique 2 du texte). Les exportations et les importations nominales de biens se sont accrues (en termes nominaux) respectivement d'environ 22,2 % et 12,6 % (en glissement annuel), au-dessus de leurs niveaux du premier trimestre de 2020 (avant la pandémie). Cependant, la concentration accrue des partenaires commerciaux est un risque (Graphique 3 du texte).



5. Le secteur bancaire semble globalement stable et l'activité de crédit a redémarré¹.

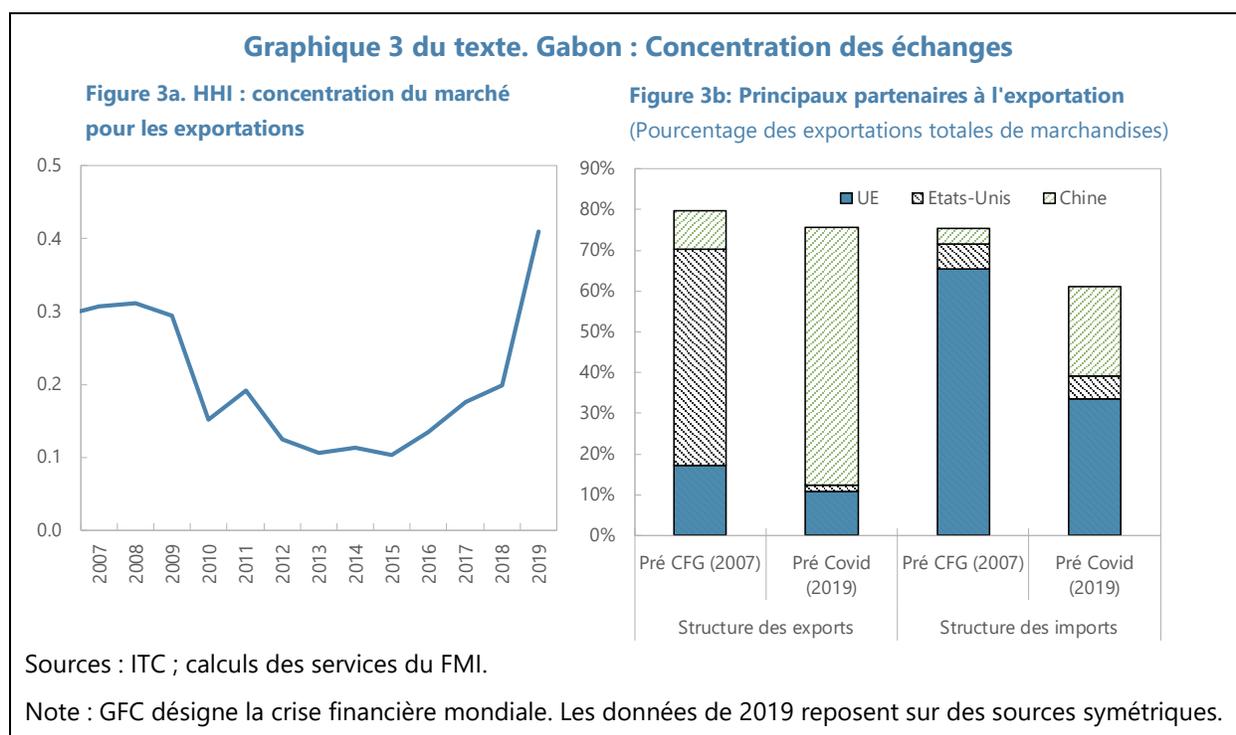
Fin août 2021², le coefficient de solvabilité s'élevait à environ 18 % (minimum de 9,5 %) et le ratio de liquidité à court terme à 163,4 % (minimum de 100 %). La qualité des actifs était, semble-t-il, stable : les ratios des créances en souffrance et des prêts improductifs s'établissaient à respectivement 10 % et 8 %, s'expliquant par les mesures de renégociation temporaires mises en œuvre par la COBAC (le régulateur régional) qui devraient prendre fin en juin 2022. La fin de ces mesures et la prise en compte intégrale des prêts mis en difficulté par la COVID-19 se traduiraient par une augmentation des ratios des créances en souffrance et des prêts improductifs. L'exposition des banques aux titres souverains reste forte : elle a atteint près d'un quart des actifs bancaires au troisième trimestre de 2021, ce qui est préoccupant au regard de l'endettement relativement élevé du pays.

¹ Cf. §27.

²La COBAC a cessé de communiquer les indicateurs de solidité financière au département des statistiques du FMI et a publié des données en août 2021.

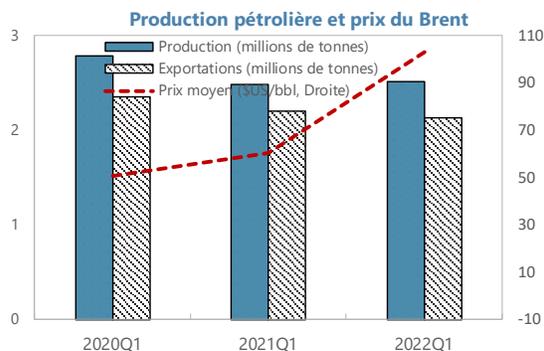
La croissance du crédit au secteur privé a été soutenue, estimée à 13,9 % (en glissement annuel) à fin mars 2022, portée par une accélération de l'activité économique.

6. La situation extérieure demeure relativement favorable bien que les écarts de l'indice EMBI (indice des obligations sur les marchés émergents) aient augmenté. L'écart observé sur les obligations internationales du Gabon s'est resserré à 474 points de base le 21 avril 2022, mais il s'est par la suite élargi à 698 points de base le 20 mai 2022 (Graphique 3 du texte), compte tenu du resserrement des conditions financières et de l'incertitude grandissante à l'échelle mondiale. L'augmentation récente des spreads est similaire à celle observée dans des pays pairs et les services du FMI pensent que cette évolution est temporaire.

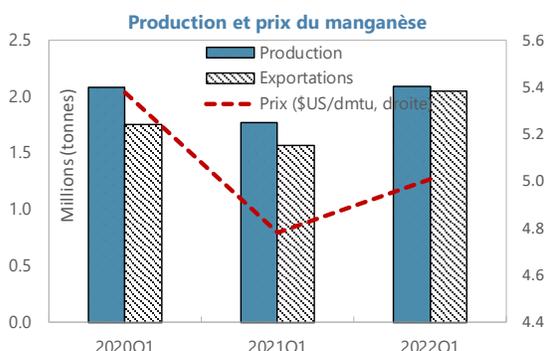


Graphique 1. Gabon : Évolution du secteur réel, 2020–22

La production de pétrole a diminué en raison du respect des quotas de l'OPEP+, mais a commencé à augmenter en 2022 ...

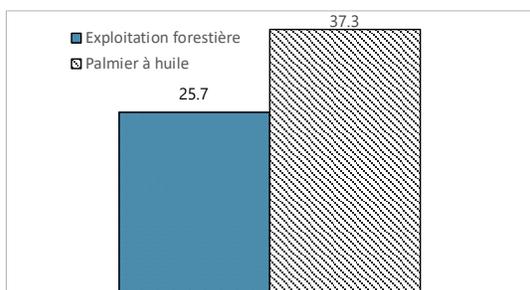


...tandis que la production de manganèse s'est améliorée grâce à la reprise économique en Chine et les exportations ont augmenté malgré des coûts de transport élevés.



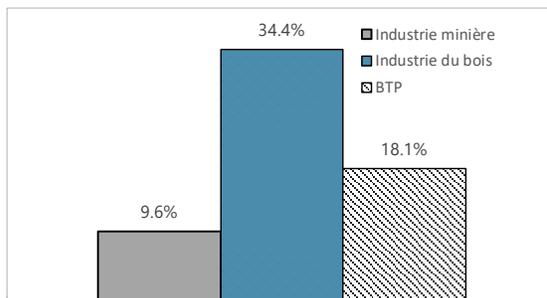
La hausse de la demande a stimulé la croissance du secteur de l'exploitation forestière, et l'augmentation de la productivité a entraîné une hausse de la production d'huile de palme.

Principaux produits de base : Taux de croissance (en %, 2022T1/2021T1)



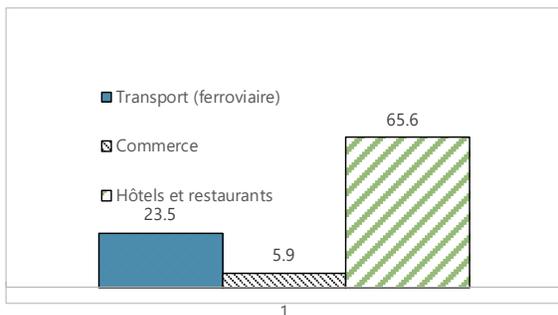
La croissance économique en Asie a stimulé l'industrie minière, et la demande extérieure et intérieure (construction) a stimulé l'industrie du bois.

Secteur secondaire: Taux de croissance (en %, 2022T1/2021T1)



La crise du Covid-19 a continué de peser sur les secteurs du commerce de détail et du transport, mais l'assouplissement de certaines mesures d'endiguement a aidé le secteur de l'hôtellerie et de la restauration.

Secteur Tertiaire : Taux de croissance (en %, 2022T1/2021T1)



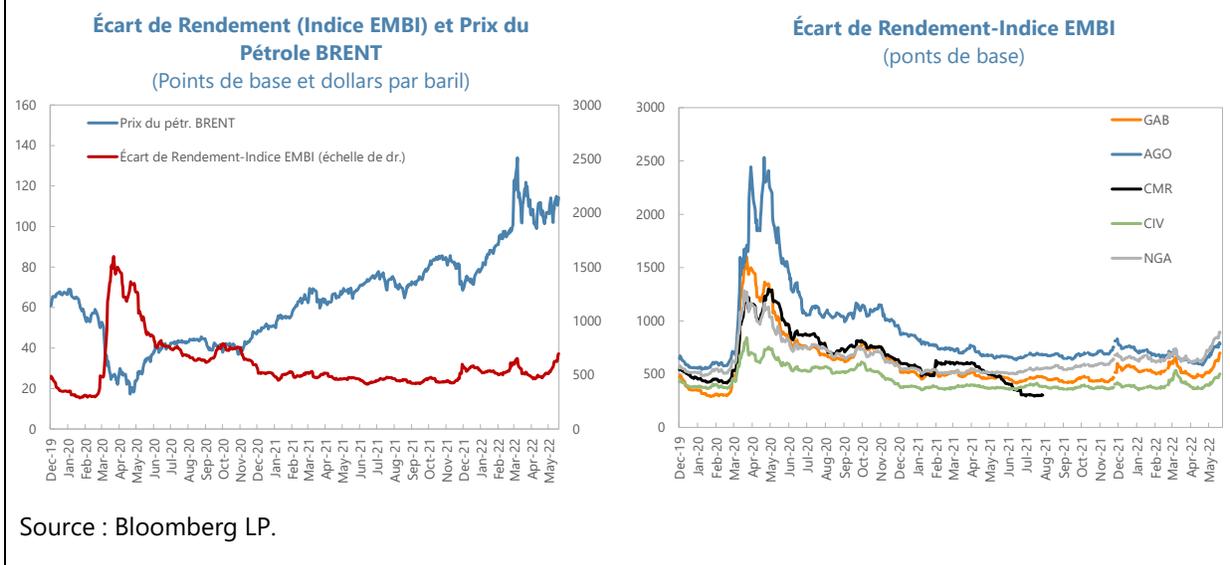
Inflation des prix à la consommation 1/ (Fin de période, en %)



Sources : autorités gabonaises ; calculs et estimations des services du FMI.

1/ L'inflation de base est l'inflation globale hors alimentation et énergie.

Graphique 3 du texte. Gabon : Cours du pétrole et écarts de rendement de l'indice EMBIG, décembre 2019–mai 2022



7. L'exécution budgétaire a été confrontée à des défis au cours de l'exercice 2021.

Le déficit primaire hors pétrole a été contenu à 7,1 % du PIB non pétrolier, ce qui est globalement conforme aux objectifs du programme, malgré la sous-performance des recettes non pétrolières et des dépassements pour certains postes de dépenses (tableau 1 du texte).

- Les recettes non pétrolières ont été inférieures à l'objectif du programme en raison i) de difficultés pour mettre en place un nouvel impôt sur le revenu des étrangers, qui travaillent le plus souvent dans le secteur informel, et ii) d'une reprise atone dans les secteurs du commerce de détail et du transport (Graphique 5 du texte).

Tableau 1 du texte. Gabon : évolution des finances publiques en 2021

	Prog. (EBS/21/71)	Prél.	Prog. (EBS/21/71)	Prél.	Différence
	Milliards de FCFA		Pourcentage du PIB hors pétrole		
Recettes non pétrolières et dons	1,168.4	1,057.5	16.5	15.2	-1.4
Recettes non pétrolières	1,113.4	1,045.7	15.7	15.0	-0.8
Dons	55.0	11.9	0.8	0.2	-0.6
Dépenses primaires courantes 1/	1330.0	1,279.2	18.8	18.3	-0.5
Paiements d'intérêts	294.0	308.5	4.2	4.4	0.3
Dépenses en capital	337.3	272.8	4.8	3.9	-0.9
Financés sur ressources intérieures	165.0	198.9	2.3	2.9	0.5
Financés sur ressources extérieures	172.3	73.8	2.4	1.1	-1.4
Prêts nets	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde primaire hors pétrole	-498.8	-494.4	-7.1	-7.1	0.0
			Pourcentage du PIB		
Recettes pétrolières	482.6	595.2	5.0	5.3	0.3
Solde global (sur base caisse)	-335.7	-204.7	-3.5	-1.8	1.7

Sources : Autorités gabonaises ; calculs des services du FMI.

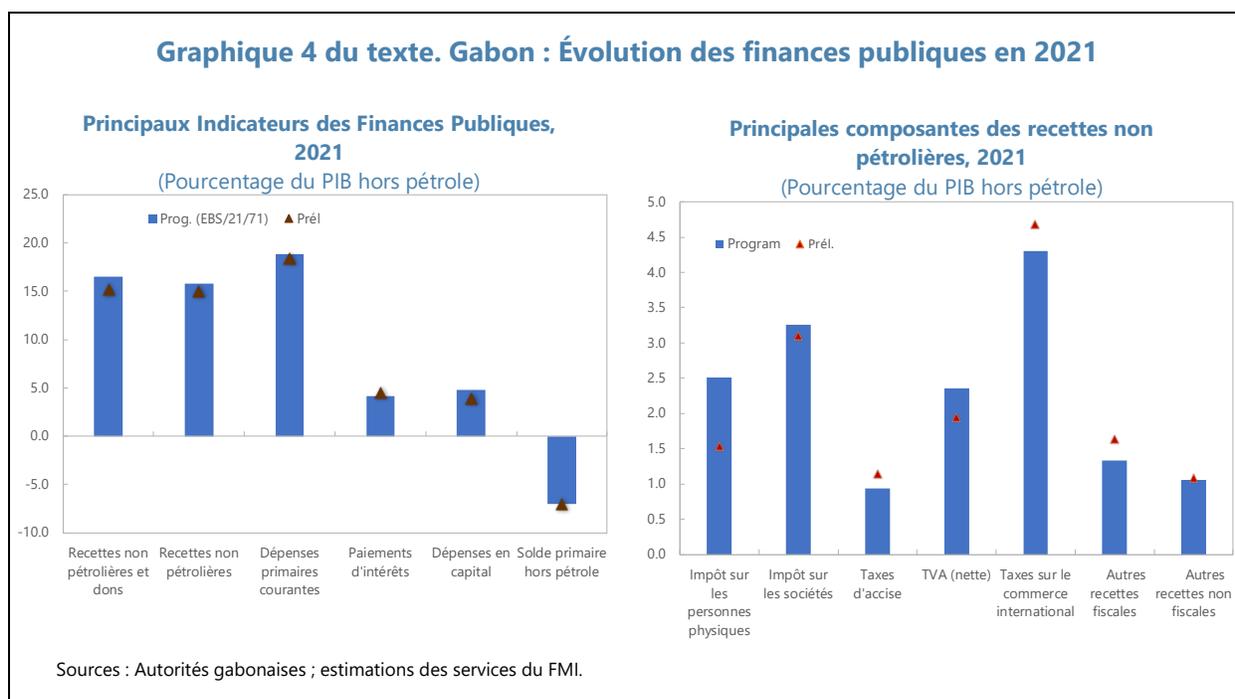
Note : comptes spéciaux inclus.

- Les dépenses courantes primaires sont restées inférieures aux allocations budgétaires révisées de 0,5 point de pourcentage du PIB hors pétrole. Une plus grande maîtrise des dépenses des entités publiques et des comptes spéciaux a permis de compenser les

dépassements des dépenses consacrées aux transferts et aux biens et services.

Le dépassement relatif aux transferts s'explique par les effets du gel du mécanisme de répercussion des prix internationaux des carburants au second semestre de 2021 en raison de la pandémie et sur fond de tensions sociales (environ 1/2 % du PIB hors pétrole).

- Les dépenses en capital financées sur ressources intérieures ont dépassé l'objectif budgétaire d'environ 0,5 point de pourcentage du PIB hors pétrole, car les autorités ont mis en œuvre certains projets indispensables qui n'avaient pas pu se concrétiser en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19. Toutefois, le total des dépenses en capital a été inférieur au montant budgétisé, en raison d'une sous-exécution des dépenses en capital financées sur ressources extérieures.
- L'augmentation des recettes pétrolières a permis de ramener le déficit global (base caisse) de 2,4 % du PIB en 2020 à 1,8 % du PIB en 2021.



8. Les autorités ont surtout eu recours au financement intérieur et aux dépôts pour financer le déficit budgétaire. Malgré un solde global meilleur qu'anticipé et une émission d'obligations régionales plus importante que prévu, les dépôts du gouvernement auprès de la banque centrale ont diminué d'environ 1,2 % du PIB, par rapport à fin décembre 2020, et ont été nettement inférieurs à l'objectif du programme à fin décembre 2021. Cette situation s'explique par un paiement de la dette intérieure plus élevé que programmé (dont le remboursement de la dette de la SOGARA, la raffinerie nationale, envers des compagnies pétrolières), un déficit intérieur plus important et le non-décaissement de l'appui budgétaire de la Banque africaine de développement (33 milliards de francs CFA). Au total, le financement net sur ressources intérieures a atteint 1,6 % du PIB. En revanche, les autorités ont accumulé de nouveaux arriérés de paiement au titre de la dette

extérieure (32,8 milliards de francs CFA) et de la dette intérieure (91,2 milliards de francs CFA). La dette publique totale a diminué, passant de 78 % du PIB en 2020 à environ 66 % du PIB.

9. L'encours des arriérés intérieurs à fin 2021 et fin 2020 a été révisé à la hausse. La dette de la Raffinerie nationale et de la Société nationale d'électricité et d'eau envers les compagnies pétrolières, due à l'achat impayé de carburant et de gaz, n'était pas comptabilisée dans les arriérés de la dette publique intérieure au moment de l'adoption du budget révisé de 2021. Les estimations préliminaires suggèrent que la dette totale due par la Raffinerie s'élève à 12 milliards de FCFA à fin 2021 (0,1 % du PIB). L'encours des arriérés 2020, estimé à 220 milliards de FCFA (2,5 % du PIB) au début du programme a ensuite été révisé à la hausse à 305 milliards de FCFA (3,5% du PIB).

B. Perspectives et risques.

10. La situation macroéconomique devrait s'améliorer progressivement (Tableau 2 du texte). La croissance du PIB réel hors pétrole est revue à la baisse, de 3 % au moment de l'approbation du programme à 2,4 % en 2022, en raison de la forte croissance de 2021. La guerre en Ukraine devrait stimuler les exportations de pétrole et de manganèse et améliorer le compte des transactions courantes (annexe I). Les prix élevés du pétrole augmenteront également les revenus pétroliers et renforceront la situation budgétaire globale, même si la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie accentuera l'inflation et les pressions politiques en faveur de subventions implicites et explicites supplémentaires. Le solde budgétaire global deviendra positif : il atteindra 0,9 % du PIB, contre un déficit de 1,8 % du PIB en 2021. L'inflation (en fin de période) devrait se situer à 4,6 % en 2022 en raison d'une répercussion de la hausse des prix des denrées alimentaires et des carburants sur l'inflation domestique. La croissance du PIB hors pétrole devrait renouer avec sa tendance d'avant la pandémie d'ici 2023, à la faveur des perspectives encourageantes dans l'industrie minière et une forte dynamique dans les secteurs de la construction et des services. À moyen terme, le solde budgétaire global et le profil d'endettement devraient s'améliorer davantage que prévu initialement en raison de plusieurs facteurs, dont les cours du pétrole plus élevés et des investissements publics moins ambitieux. Cela permettra de consolider encore un peu plus les réserves régionales. La hausse des cours du pétrole, la dynamique des exportations dans l'industrie minière et le bois et l'assainissement budgétaire envisagé contribueront à limiter le déficit du compte des transactions courantes en dessous de 3 % du PIB à moyen terme. La dette publique devrait diminuer pour atteindre 52,6 % du PIB en 2022, puis passer sous la barre des 50 % à moyen terme, sous l'effet de l'assainissement envisagé des finances publiques, du renchérissement du cours du pétrole, de la croissance prévue et d'une meilleure gestion de la dette.

Tableau 2 du texte. Gabon : Principaux indicateurs économiques, 2019–27

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
			Est.			Proj.			
Taux de croissance du PIB réel	3.9	-1.9	1.5	2.8	3.7	3.7	3.8	3.8	3.9
Pétrole	7.0	-2.4	-4.9	4.9	-0.5	-0.3	-0.2	-0.1	-0.1
Hors-Pétrole	3.3	-1.8	2.8	2.4	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5
Inflation (fin de période)	1.0	1.6	1.7	4.6	2.0	2.9	1.6	2.7	1.8
Solde global (base caisse, en % du PIB)	0.8	-2.4	-1.8	0.9	3.2	2.5	2.1	1.9	1.5
Solde primaire hors pétrole (en % du PIB non pétrolier)	-5.8	-7.4	-7.1	-6.2	-3.4	-2.6	-2.1	-1.6	-1.2
Solde des transactions courantes (en % du PIB)	-5.0	-6.9	-5.2	0.8	-1.1	-1.9	-2.2	-2.1	-1.5
Dette publique (en % du PIB)	59.8	78.3	65.8	52.6	50.8	48.5	46.6	45.0	43.4
Extérieure	39.2	46.0	37.8	31.5	31.0	29.8	28.8	28.9	28.8
Intérieure	20.6	32.3	28.0	21.1	19.8	18.7	17.8	16.1	14.6

Sources : Autorités gabonaises ; estimations et projections des services du FMI.

11. Une très grande incertitude entoure toujours les perspectives, qui restent exposées à une série de risques (annexe III). D'une part, une intensification de la guerre en Ukraine et une intensification des tensions géopolitiques à l'échelle mondiale pourraient avoir un impact négatif sur l'inflation, les positions budgétaire et extérieure et la croissance. Un ralentissement économique plus marqué en Chine, partenaire commercial de premier plan du Gabon, pourrait peser sur les exportations de pétrole et de manganèse. Des flambées de variants très contagieux de la COVID-19 pourraient retarder la reprise, notamment en raison de la lenteur de la campagne de vaccination. Si une partie de l'aide budgétaire extérieure était différée, comme cela fut le cas en 2021, il en résulterait un déficit de financement du budget en 2022. La stabilité politique pourrait être remise en cause, et les tensions sur les dépenses publiques pourraient s'accroître avant l'élection présidentielle de 2023. D'autre part, une hausse des cours du pétrole et du manganèse et une mise en œuvre plus rapide des réformes pourraient améliorer les positions budgétaire et extérieure et stimuler la croissance.

RÉSULTATS DU PROGRAMME

12. Dans l'ensemble, les résultats du programme ont été contrastés, les réformes structurelles ayant pris du retard (MPEF, Tableaux 1 et 2).

- Tous les critères de réalisation à fin juillet 2021, à l'exception du critère de réalisation continu relatif à l'accumulation d'arriérés extérieurs et du critère de réalisation portant sur le financement intérieur net de l'administration centrale, ont été respectés. Les trois objectifs indicatifs à fin juillet n'ont pas été atteints.
- Sur les quatre critères de réalisation à fin décembre 2021, critères déterminants les première et deuxième revues, deux n'ont pas été respectés. Les critères de réalisation relatifs au financement intérieur net et au décaissement et à la garantie de la dette extérieure ont été respectés. Le solde primaire hors pétrole a été inférieur à l'objectif nominal du programme mais a dépassé l'objectif ajusté de ½ % du PIB hors pétrole, en raison du non-décaissement de

l'aide budgétaire de la Banque africaine de développement pour 2021 dû au retard pour l'obtention de l'aval du Parlement. Le critère de réalisation relatif aux créances nettes de la banque centrale sur l'État a été très largement supérieur à la cible, en raison d'un important tirage sur les dépôts pour compenser des aides budgétaires inférieures et un déficit intérieur et des remboursements d'arriérés supérieurs à ce qui était prévu. Le critère de réalisation continu relatif aux arriérés extérieurs n'a pas non plus été respecté, en partie du fait d'un manque de coordination entre la Direction générale de la Dette et le Trésor public et d'une mauvaise gestion de trésorerie. L'objectif indicatif portant sur les dépenses sociales a été atteint. En revanche, les objectifs indicatifs relatifs aux recettes fiscales non pétrolières et aux arriérés intérieurs ne l'ont pas été.

- Il ressort des données à fin mars 2022 que les résultats du programme se sont améliorés. Bien que les objectifs indicatifs n'aient pas été modifiés pour tenir compte de l'actualité, y compris de l'impact de la guerre en Ukraine, les données disponibles indiquent que le déficit primaire hors pétrole est bien inférieur à l'objectif du programme et que les dépôts des administrations publiques auprès de la banque centrale ont augmenté d'environ 100 milliards de francs CFA (0,7 % du PIB) depuis fin décembre 2021. Le critère de réalisation continu relatif aux arriérés extérieurs n'a pas été respecté.
- Sept des 14 repères structurels jusqu'à fin mai 2022 ont été respectés et 4 ont été mis en œuvre ultérieurement. Deux des repères structurels ont été définis comme mesures préalables. Le dernier repère structurel relatif à la révision des exonérations fiscales sera totalement respecté avec l'introduction de la mesure d'exonérations fiscales en suspens dans la loi de finances rectificative 2022. La soumission de la loi de finances rectificative au Parlement est une mesure préalable.

DISCUSSIONS SUR LES POLITIQUES

Un large consensus s'est dégagé autour des mesures à prendre pour (i) reconstituer la marge de manœuvre budgétaire et les réserves extérieures et préserver la viabilité de la dette tout en renforçant la protection sociale ; (ii) améliorer le recouvrement de recettes intérieures, la gouvernance et la gestion des finances publiques et limiter les risques budgétaires et les arriérés ; et (iii) renforcer la solidité financière et le climat des affaires. Ces réformes faciliteront le retour à une croissance forte et inclusive.

A. Politique budgétaire

13. Les autorités entendent ralentir le rythme de l'ajustement budgétaire en 2022 pour tenir compte des tensions sur les dépenses découlant de la guerre en Ukraine (Tableau du texte 3). Dans leur loi de finances rectificative 2022, les autorités ont décidé de maintenir les prix à la pompe à un niveau constant pour le pétrole lampant et le gaz butane (les deux produits les plus consommés par les ménages les plus vulnérables) et d'augmenter progressivement les prix des

autres produits pétroliers, à commencer par ceux qui sont utilisés par les entreprises (MPEF, §12). Dans ce contexte, les nouvelles subventions aux carburants et au blé représenteront environ 80 milliards de francs CFA (1 % du PIB non hors pétrole ou 0,6 % du PIB).

L'augmentation des subventions et la baisse des recettes hors pétroles (de 1 point de pourcentage du PIB hors pétrole) ont contribué à faire passer le déficit primaire hors pétrole à environ 6,2 % du PIB hors pétrole, soit 1,3 point de pourcentage (pp) du PIB hors pétrole au-dessus de l'objectif initial du programme pour 2022, mais plus bas que le déficit de 2021 d'environ 0,9 %. La hausse des cours du pétrole et des recettes pétrolières (+1,3 pp du PIB) améliorera le solde global (base caisse) de 1,2 point de pourcentage du PIB par rapport au programme en raison de l'augmentation des paiements d'intérêts (+0,1 pp du PIB). Les autorités utiliseront la totalité de leur allocation de DTS de 2009 et environ 15 % de l'allocation de DTS de 2021 pour rembourser la dette intérieure et améliorer la composition du financement intérieur. Les DTS restants seront conservés sous forme de réserves internationales de la banque centrale afin de reconstituer les réserves régionales (MPEF, §12).

Tableau 3 du texte. Gabon : évolution des finances publiques prévue en 2022

	Prog. (EBS/21/71)	Budget	Budget révisé
Pourcentage du PIB hors pétrole			
Recettes non pétrolières et dons	17,0	16,9	16,7
Recettes non pétrolières	17,0	16,1	16,0
Dons	0,0	0,7	0,7
Dépenses primaires courantes 1/	17,0	17,9	18,7
Paiements d'intérêts	3,5	4,2	4,3
Dépenses en capital	4,9	4,3	4,2
Financés sur ressources intérieures	2,3	2,5	2,4
Financés sur ressources extérieure	2,6	1,8	1,8
Prêts nets	0,0	0,0	0,0
Solde primaire hors pétrole	-4,9	-5,3	-6,2
Pourcentage du PIB			
Recettes pétrolières	5,8	6,6	7,1
Solde global (sur base caisse)	-0,3	-0,3	0,9

Sources : Autorités gabonaises ; projections et estimations des services du FMI.

1/ Y compris les comptes spéciaux.

14. Les services du FMI insistent sur la nécessité de supprimer progressivement les subventions aux carburants tout en élaborant des mesures ciblées destinées à protéger les personnes les plus vulnérables. Les services du FMI recommandent de rétablir le mécanisme d'ajustement automatique des prix des carburants, avec une répercussion intégrale sur l'ensemble des produits, à l'exception du butane et du pétrole lampant, qui sont pour l'essentiel utilisés par les populations pauvres. Cela contribuera à limiter les subventions et à réduire le risque qu'elles profitent plus aux entreprises et aux ménages à revenu élevé (Graphique 5 du texte). Les autorités ont souscrit aux recommandations des services du FMI, mais ont indiqué que leur stratégie de protéger l'ensemble des ménages est dictée par l'absence de dispositifs de protection sociale bien ciblés et par l'impératif d'éviter des tensions sociales, notamment au regard des difficultés déjà rencontrées par les ménages durant la pandémie de COVID-19. Les services du FMI ont souligné que ces subventions devraient prendre fin d'ici fin décembre 2022 pour tous les produits, à l'exception du kérosène et du butane. Ils ont également invité les autorités à collaborer étroitement avec la Banque mondiale pour achever la base de données des personnes les plus vulnérables et élaborer des mesures bien ciblées.

15. Il faut poursuivre la mise en œuvre des réformes des recettes prévues afin de revenir aux objectifs initiaux du programme à moyen terme en matière de recettes fiscales non pétrolières et de faciliter l'assainissement budgétaire. Selon les projections, le manque à gagner des recettes hors pétrole devrait représenter environ 1 % du PIB hors pétrole en 2022 par rapport à l'objectif initial du programme, en raison du retard pris pour adopter et appliquer certaines mesures en lien avec les recettes prévues dans le cadre du programme. Les autorités sont déterminées à intégrer les mesures fiscales restantes dans la loi de finances rectificative 2022 comme convenu dans

le programme initial (MPEF, §10), à améliorer encore la plateforme d'échange de données entre les administrations des impôts et des douanes et à appliquer l'intégralité des mesures informatiques. Les indications préliminaires montrent que ces mesures rapporteront l'équivalent de 1,6 % du PIB hors pétrole en 2023. Les services du FMI ont insisté sur la nécessité de continuer à renforcer l'administration fiscale et à rationaliser les exonérations d'impôt, notamment en effectuant une analyse budgétaire appropriée de l'impact et du contrôle des lois qui créent de nouvelles exonérations (via la mise en place d'une unité de politique fiscale et du comité de synthèse sur les avantages fiscaux).

16. Il est important de renforcer la transparence dans la communication des recettes pétrolières.

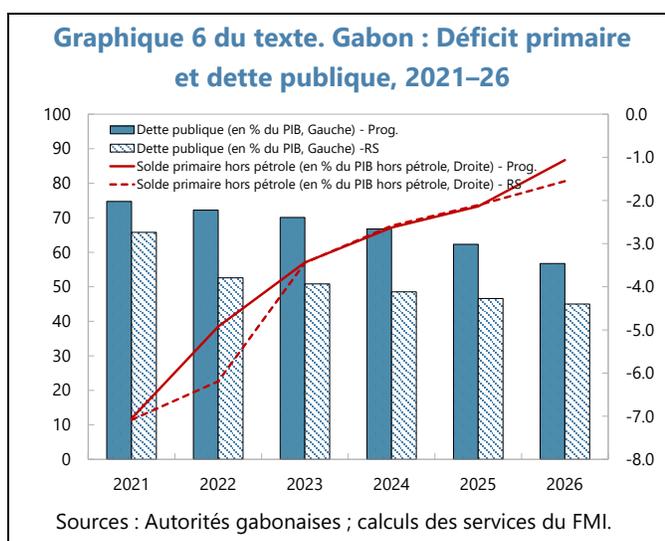
Les services du FMI et les autorités ont convenu qu'une meilleure gouvernance dans le secteur pétrolier pourrait rapidement dégager un surcroît de recettes afin de financer des dépenses de développement indispensables. Dans ce contexte, outre la finalisation des étapes restantes pour adhérer à l'initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE), les autorités s'engagent à i) faire en sorte que toutes les recettes pétrolières soient transférées via le Trésor ; ii) réaliser un audit du « cost oil » (coûts de

production) et du niveau de la dette croisée (dont les arriérés de TVA) entre l'État, les entreprises publiques et les cinq grandes compagnies pétrolières privées ; iii) revoir les règles régissant l'activité de négoce de la GOC (Gabon Oil Company) pour garantir des transferts réguliers et effectifs du « profit oil » de l'État ; et iv) réaliser un audit financier de la raffinerie nationale (SOGARA) pour évaluer sa viabilité (MPEF, §14).

17. La re-priorisation des dépenses et l'amélioration de leur efficacité doivent se poursuivre.

Les autorités continueront à contrôler le paiement des salaires afin de maîtriser la masse salariale et à accélérer les réformes des entreprises publiques pour réduire les subventions (MPEF, §20). Elles prévoient aussi de renforcer les mesures de transparence, de gouvernance et de lutte contre la corruption en matière de dépenses. La mise en œuvre effective du décret exigeant la publication des noms et nationalités des bénéficiaires effectifs des personnes morales ayant obtenu des marchés publics sera une étape déterminante. Les autorités continueront à appliquer les recommandations de la mission de suivi de l'évaluation de la gestion des investissements publics (EGIP) de février 2022 (MPEF, §25).

18. Il faut poursuivre les efforts pour améliorer le cadre budgétaire et s'attaquer plus énergiquement à l'éternel problème des arriérés. Cela supposera de continuer à :



- *Améliorer les procédures de gestion de la trésorerie* (MPEF, §22 et 23), dont un compte unique du Trésor (CUT) entièrement fonctionnel, et réformer le compte-séquestre de TVA (repère structurel à fin juin 2022).
- *Améliorer la transparence et la communication de l'information budgétaires et la gestion des risques budgétaires* (MPEF, Rapport-pays No. 2021/189, §37–40, 49–51) en i) facilitant la communication automatique entre les différents systèmes d'information financière ; ii) accentuant la fiabilité de l'exécution du budget et en facilitant la communication d'informations ; iii) améliorant la comptabilisation des recettes affectées et des opérations des comptes spéciaux dans le budget ; iv) améliorant la qualité et en élargissant le périmètre des rapports budgétaires pour inclure toutes les entités publiques conformément aux dispositions des directives de la CEMAC ; v) renforçant la gouvernance des entreprises publiques et organismes publics, en modernisant le cadre juridique qui régit les relations entre l'État et les entreprises publiques et en demandant que les entreprises publiques publient leurs rapports annuels conformément aux meilleures pratiques des sociétés ; et vi) créant les balises nécessaires dans la classification budgétaire et le plan comptable pour permettre l'établissement de correspondances entre les données des systèmes d'information du Trésor et du budget. Un contrôle rigoureux des dépenses contribuera à réduire l'utilisation de procédures exceptionnelles (qui échappent aux étapes normales de l'exécution budgétaire), à limiter les arriérés intérieurs et à réduire les risques de corruption.

19. Des dépenses sociales adaptées et un dispositif de protection sociale plus solide demeurent des priorités stratégiques. La crise de la pandémie et les effets de la guerre en Ukraine sur les prix domestiques des carburants et des denrées alimentaires ont accru le besoin d'une protection sociale plus forte. Les autorités ont actualisé la base de données des populations les plus vulnérables, les Gabonais économiquement faibles (GEF). Parmi les prochaines étapes, qui devront être mises en œuvre avec le concours de la Banque mondiale, figure un recensement des GEF sur la base de nouveaux critères d'ici fin décembre 2022 (repère structurel, MPEF, §30).

20. Il est indispensable de s'en tenir à une stratégie d'endettement prudente et de mieux gérer la dette. L'analyse de viabilité de la dette (AVD) montre que la dette publique du Gabon demeure viable, mais pas avec une probabilité forte (annexe IV et tableau 9). En l'absence de chocs défavorables ou de dérapages, l'assainissement budgétaire envisagé sera suffisant pour placer la dette sur une trajectoire résolument descendante. Toutefois, les besoins de financement et le service de la dette resteront élevés à moyen terme, ce qui limitera l'espace budgétaire et mettra en évidence les risques de refinancement. Les services du FMI ont encouragé les autorités à mieux gérer la dette conformément à l'assistance technique prodiguée durant l'exercice 2019 (MPEF, §26).

21. Parallèlement aux mesures visant à éviter l'accumulation de nouveaux arriérés, les autorités ont élaboré un plan quinquennal d'apurement du stock existant d'arriérés intérieurs. L'encours total des arriérés intérieurs audités et validés s'élevait à 442,3 milliards de francs CFA (5 % du PIB) à la fin décembre 2020. Les autorités envisagent d'apurer cette dette d'ici 2025 (Tableau du texte 4). Les services du FMI se félicitent de ce plan et invitent les autorités à identifier tous les autres arriérés intérieurs existants non pris en compte dans le stock de la dette, y compris les arriérés

de salaires et les arriérés envers certaines entités publiques (MEFP, §27) et à réviser le plan d'apurement.

Tableau 4 du Texte. Gabon : Arriérés intérieurs, 2020–25
(milliards de FCFA)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total	747.5	620.5				
Arriérés audités et validés						
Stock	442.3	299.0	180.3	65.0	20.0	0.0
Remboursement		143.3	118.7	115.3	45.0	20.0
Autres arriérés						
Stock	305.2	321.5				
Accumulation	316.1	198.8				
Remboursement	301.5	182.6				

Source : Autorités gabonaises.

B. Autres réformes structurelles

22. La mise en œuvre des réformes structurelles doit se poursuivre pour atteindre les objectifs du programme et favoriser une croissance durable et inclusive. Cela inclut notamment l'adoption des mesures spécifiques suivantes :

- **Consolider le système bancaire.** Des progrès satisfaisants ont été accomplis pour la liquidation des trois banques publiques (MPEF, §32). Les travaux des liquidateurs sont pratiquement terminés. Cependant, afin de mener à son terme le processus, il faut mettre en place une structure de défaisance qui sera chargée de vendre en toute transparence les actifs restants, récupérer le produit de la vente et apurer les passifs. Les autorités devraient collaborer étroitement avec la COBAC et rester vigilantes face à tout nouveau risque éventuel dans le système financier. Il faudra redoubler d'efforts pour surveiller et améliorer la qualité des actifs des banques, y compris à travers le remboursement de la dette intérieure et le renforcement des moyens et de l'indépendance du tribunal de commerce de Libreville (MPEF, §34).
- **Renforcer la gouvernance et la transparence des institutions financières publiques** (la CDC et FGIS). Des efforts significatifs ont été déployés pour appliquer les recommandations des récents rapports d'audit. Les deux institutions ont certifié leurs états financiers 2021 et les autorités ont confirmé leur engagement à s'assurer que les entreprises publiques non financières, GOC et SOGARA, publieront également leurs comptes certifiés (MPEF, §24).

- **Élaborer une stratégie nationale d'inclusion financière.** Les autorités ont préparé une stratégie nationale d'inclusion financière couvrant la période 2022–27 (MPEF, §33). Les prochaines étapes englobent l'achèvement de cette stratégie après discussion avec l'ensemble des parties prenantes, la création d'un service pour coordonner et piloter la stratégie et la finalisation de la méthodologie de suivi des progrès accomplis en vue d'atteindre ses principaux objectifs.
- **Améliorer la gouvernance et renforcer le dispositif de lutte contre la corruption, en ligne avec les engagements des autorités dans le cadre du programme (MPEF originel, §31, 49, 65–70).** Des progrès ont été réalisés pour améliorer la transparence et la gouvernance, en particulier dans le secteur pétrolier. Les autorités ont rejoint l'ITIE et se sont engagées à lancer des audits du « cost oil » des compagnies pétrolières et de la raffinerie nationale. De plus, elles sont déterminées à renforcer le cadre de la lutte contre la corruption et le régime de déclaration de patrimoine des fonctionnaires en i) augmentant les capacités dont dispose la Commission nationale de lutte contre l'enrichissement illicite (CNLCEI) ; et en ii) modifiant le cadre juridique de la déclaration de patrimoine pour qu'il soit en phase avec les meilleures pratiques internationales applicables, notamment en garantissant la publication d'un rapport annuel par la CNLCEI, avec un suivi (25 %) des déclarations de patrimoine par catégorie de fonctionnaire (**repère structurel à fin décembre 2022**) ; et (iii) en publiant le résultat de l'audit des dépenses en lien avec le COVID-19 sur la page internet du gouvernement (**action préalable**).
- **Renforcer le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).** La partie sur site de l'évaluation mutuelle du dispositif gabonais de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) a eu lieu en avril 2022. Les autorités doivent s'assurer d'une mise en œuvre rapide et effective des recommandations faites dans le cadre de cette évaluation mutuelle.
- **Le projet de transition vers une économie verte.** Les pouvoirs publics essayent de concevoir un mécanisme d'échange de crédits d'émission de carbone à l'échelle nationale, conformément à l'accord de Paris sur les changements climatiques, pour aider à financer des politiques et des mesures pour la préservation des forêts (annexe V).

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME

23. Les autorités demandent des dérogations pour le non-respect des deux critères de réalisation pour décembre 2021 et du critère de réalisation continu relatif à l'absence d'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs.

- La dérogation portant sur le déficit budgétaire est demandée en raison du caractère temporaire de l'écart, qui s'explique par le décaissement tardif de l'aide budgétaire de la Banque africaine de développement. Les autorités continueront à appliquer leur mécanisme de régulation des dépenses pour maîtriser les dépenses et éviter les dérapages budgétaires.

- Le critère de réalisation relatif aux créances nettes de la banque centrale sur l'État a été très largement supérieur à la cible, en raison d'un important tirage sur les dépôts pour compenser des aides budgétaires inférieures et un déficit intérieur et des remboursements d'arriérés supérieurs à ce qui était prévu. Une dérogation pour le non-respect de ce critère est demandée sur la base d'actions correctives, à savoir la reconstitution des dépôts depuis le début de l'année, à la faveur d'une politique budgétaire prudente et des efforts déployés pour épargner les recettes pétrolières exceptionnelles. Les autorités ont également pris des mesures pour améliorer l'exécution du budget et la gestion de la trésorerie afin de limiter l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs.
- Le critère de réalisation continu relatif aux arriérés extérieurs n'a pas non plus été respecté, en partie du fait d'un manque de coordination entre la Direction générale de la Dette et le Trésor public et d'une mauvaise gestion de la trésorerie. Une dérogation pour le non-respect de ce critère est demandée sur la base d'actions correctives entreprises. Les autorités ont apuré la plupart des arriérés extérieurs (tableau 5 du texte) au 14 juin 2022 et se sont engagées à apurer les arriérés restants (11,09 milliards de FCFA) avant la réunion du Conseil d'administration (Lettre d'intention et MFEP, §27). Ils ont rétabli les mesures qui se sont révélées utiles pour éviter d'accumuler des arriérés extérieurs à la fin du précédent programme appuyé par le MEDC (MPEF, §26). Parmi celles-ci figurent les réunions hebdomadaires entre le Trésor et l'unité de la dette et une surveillance étroite des délais de paiement afin de garantir des transferts des ordres de paiement en temps voulu à la banque centrale.

Tableau 5 du Texte. Gabon : Arriérés extérieurs, 2021–22

Créancier	Stock au 23 juillet 2021		Stock au 28 juillet 2021		Stock à fin décembre 2021		Stock au 14 juin 2022		Date d'échéance	Variation depuis le 28 juillet	
	Milliards de FCFA	Millions de Dollars E.U.	Milliards de FCFA	Millions de Dollars E.U.	Milliards de FCFA	Millions de Dollars E.U.	Milliards de FCFA	Millions de Dollars E.U.		Milliards de FCFA	Millions de Dollars E.U.
Tous	36.79	68.34	36.79	68.34	50.77	91.60	11.09	20.00		-25.71	-48.34
Multilatéral	0.00	0.00	0.00	0.00	23.03	41.56	2.36	4.25		2.36	4.25
Banque africaine de développement (BAD)	0.00	0.00	0.00	0.00	5.15	9.29	0.35	0.63	15-May	0.35	0.63
Banque de développement des États de l'Afrique cent	0.00	0.00	0.00	0.00	8.22	14.82	0.00	0.00		0.00	0.00
Banque islamique de développement (BID)	0.00	0.00	0.00	0.00	8.81	15.90	1.89	3.40	7-Jun	1.89	3.40
Banque Mondiale (BIRD)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00
Autres	0.00	0.00	0.00	0.00	0.85	1.54	0.12	0.22		0.12	0.22
BEI							0.05	0.10	1 er mai		
BEI							0.07	0.13	1er juin		
Bilatéral	18.89	35.08	18.89	35.08	19.80	35.73	8.07	14.57		-10.82	-20.51
Chine	18.89	35.08	18.89	35.08	13.25	23.90	0.55	1.00		-18.34	-34.08
							0.26	0.47	1er mai		
							0.09	0.16	5mai		
							0.06	0.12	9 mai		
							0.14	0.24	20 mai		
Autriche	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	3.08	5.55	17-May	3.08	5.55
Espagne	0.00	0.00	0.00	0.00	5.44	9.82	1.32	2.38		1.32	2.38
							0.11	0.19	18 mai		
							1.21	2.19	4 juin		
France	0.00	0.00	0.00	0.00	1.11	2.00	3.02	5.45		3.02	5.45
							1.98	3.57	9 mai		
							0.02	0.03	1er juin		
							1.02	1.85	31 mai		
Israël	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.03	0.05	20 mai	0.03	0.05
Canada	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.08	0.14	15 mai	0.08	0.14
Commercial non-assuré	17.91	33.26	17.91	33.26	7.93	14.31	0.66	1.18		-17.25	-32.08
France	0.67	1.24	0.67	1.24	0.03	0.06	0.03	0.06	15 mai	-0.63	-1.18
Autriche	8.71	16.18	8.71	16.18	0.00	0.00	0.00	0.00		-8.71	-16.18
Royaume-uni	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00
Maroc	1.01	1.87	1.01	1.87	0.00	0.00	0.00	0.00		-1.01	-1.87
AFRÉXIMBANK	7.52	13.97	7.52	13.97	7.90	14.25	0.62	1.13	25 mai	-6.90	-12.84

Source : Autorités gabonaises.

1/ Réunion du conseil d'administration pour l'approbation du programme.

- Le Gabon a des arriérés extérieurs envers des créanciers multilatéraux, bilatéraux officiels et commerciaux. Les autorités procèdent actuellement à l'apurement des arriérés extérieurs vis-à-vis des créanciers multilatéraux et bilatéraux officiels et prévoient d'achever ce processus avant la réunion du Conseil d'administration du FMI. En ce qui concerne les arriérés commerciaux extérieurs et conformément à la politique du FMI en matière de prêts aux pays en situation d'arriérés, les services du FMI se sont assurés que le Gabon s'efforce de bonne foi d'apurer les arriérés de ces créanciers commerciaux. Étant donné qu'un soutien financier rapide du FMI est considéré comme essentiel pour une mise en œuvre réussie du programme du Gabon et que le Gabon poursuit des politiques appropriées, le FMI peut accorder un financement au Gabon nonobstant ses arriérés extérieurs envers les créanciers commerciaux, que les autorités se sont engagées à apurer d'ici la réunion du Conseil.

24. Les autorités et les services du FMI sont parvenus à un accord pour proposer de mettre à jour la conditionnalité du programme comme suit (MPEF, tableaux 1, 3 et 4) :

- De nouveaux critères de réalisation et objectifs indicatifs ont été proposés pour fin juin 2022, fin décembre 2022 et fin juin 2023 ainsi que de nouveaux objectifs indicatifs pour fin septembre 2022 et fin mars 2023. Ceux-ci prennent en compte l'évolution du contexte actuel, dont les effets de la guerre en Ukraine.
- Un nouveau critère de réalisation est proposé : l'objectif indicatif portant sur les recettes fiscales non pétrolières devient un critère quantitatif à partir de fin décembre 2022, compte tenu de la nécessité d'un assainissement budgétaire fondé sur une mobilisation plus importante des recettes pour dégager une marge de manœuvre supplémentaire pour les dépenses de développement.
- Les trois mesures préalables suivantes ont été arrêtées : i) présentation au Parlement de la loi de finances rectificative 2022 conformément aux objectifs du programme ; ii) publication sur le site Internet du gouvernement des résultats de l'audit pour l'ensemble des dépenses liées à la COVID-19 ; et iii) publication d'un décret qui oblige les personnes morales soumissionnant à des marchés publics à déclarer les noms et nationalités de leurs bénéficiaires effectifs, et que ces noms et nationalités soient publiées en ligne pour toutes les personnes morales ayant obtenu ces contrats.
- Sept nouveaux repères structurels sont proposés (MPEF, tableau 2), notamment en fonction de l'assistance technique du FMI portant sur les dépenses fiscales, la gestion de trésorerie et l'évaluation de la gestion des investissements publics.

25. Le programme est intégralement financé pour les 12 prochains mois et il existe de bonnes perspectives de financement intégral du programme soutenu par le FMI pour la période restante. Les besoins de financement pour les douze prochains mois seront couverts par des emprunts extérieurs, des appuis budgétaires et un financement du FMI (tableau 6 du texte). Les autorités étudient aussi la possibilité d'une aide budgétaire émanant de la Banque mondiale et

de la BADEA, qui n'a pas été intégrée dans le cadrage macroéconomique³. Le déficit de financement prévu pour la période 2022–24 s'élève à 4,4 % du PIB et le FMI devrait procurer un financement de 1,8 % du PIB, contribuant ainsi à environ 41 % du financement exceptionnel. Conformément à ce qui se fait normalement pour les membres d'une union monétaire, le décaissement au titre du MEDC sera rétrocédé au gouvernement par l'intermédiaire de la Banque centrale afin d'atténuer l'impact de la pandémie et de soutenir le programme de réformes.

26. Capacité de remboursement. La capacité du Gabon à rembourser le FMI devrait être suffisante mais exposée à des risques. Le montant total de l'encours des crédits du FMI s'établira à 367,4 % de la quote-part en 2022 et reculera à 359,1 % de la quote-part en 2023. L'encours des engagements envers le FMI, calculé sur la base des tirages actuels et futurs, culminerait à 4,7 % du PIB en 2022 et à 10,6 % des exportations de biens et de services en 2023. Les obligations envers le FMI augmenteront pour passer de 6,4 % des réserves internationales imputées du Gabon en 2022 à 14,5 % en 2024. Des facteurs de vulnérabilité subsistent, compte tenu des besoins de financement bruts et des risques liés au profil de la dette. En outre, le Gabon s'appuie sur le mécanisme régional de mise en commun des réserves, qui ne s'est pas redressé malgré la hausse des cours du pétrole.

27. Assurances régionales. La BEAC a fourni des assurances politiques actualisées dans les pays de la CEMAC appuyés par des programmes du FMI. Bien que l'assurance de la politique régionale de fin décembre 2021 sur les avoirs extérieurs nets n'ait pas été respectée, l'écart par rapport à la cible était temporaire et l'objectif pertinent a été atteint au début de janvier 2022. Une revue des politiques et assurances régionales a été effectuée dans le cadre d'une mission dans les institutions de la CEMAC en mai 2022. Dans sa lettre de suivi de soutien aux pouvoirs publics de juin 2022, la BEAC a réaffirmé son engagement à continuer à mener une politique monétaire adaptée, associé à la mise en œuvre par les États membres de l'assainissement budgétaire convenu dans le cadre des programmes appuyés par le FMI, afin de faciliter l'accumulation de réserves extérieures. Au titre des mesures visant à soutenir la position de réserves, elle a (i) relevé son principal taux directeur, le taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO), et le taux de la facilité de prêt marginal de 50 points de base pour contribuer à contenir la hausse des tensions inflationnistes ; (ii) augmenté le taux d'intérêt du guichet de reprise des liquidités de 25 points de base en février 2022 pour réduire l'excès de liquidité, stimuler le marché interbancaire et améliorer la transmission de la politique monétaire ; et (iii) réduit les injections hebdomadaires de liquidités à 180 milliards de francs CFA en mars 2022. La BEAC continuera également à œuvrer pour l'application effective de la réglementation des changes, notamment en commençant à mettre en œuvre les adaptations convenues pour l'industrie extractive en janvier 2022. Les assurances fournies à l'échelle régionale sur les avoirs extérieurs nets régionaux sont indispensables à la réussite du programme appuyé par le FMI en faveur du Gabon et contribueront à renforcer la viabilité extérieure de la région.

³ Seuls 35 % des financements extérieurs en 2021 se sont concrétisés par rapport aux projections faites lors de l'approbation du programme. En effet, l'exécution des projets a été bloquée par des restrictions dues à la pandémie de COVID, aux arriérés de paiement et un appui budgétaire non décaissé de la Banque africaine de développement. Avec l'amélioration des conditions sanitaires et les avancées des réformes, le financement extérieur devrait retrouver les niveaux initiaux du programme à moyen terme.

28. Évaluation des sauvegardes. Une évaluation actualisée des sauvegardes en 2022 a montré que la BEAC a conservé des dispositifs de gouvernance solides après les réformes juridiques de 2017. La BEAC a aussi mené à son terme son initiative pluriannuelle de 2019 de migration vers les normes IFRS, ce qui a renforcé ses pratiques d'information financière. Les procédures d'audit externe demeurent fiables. En revanche, le mécanisme d'audit interne est confronté à des problèmes de capacité et n'est pas encore totalement conforme aux pratiques internationales. La BEAC doit aussi renforcer sa gestion des risques et sa cyber-résilience et élaborer des plans de continuité de l'activité et de reprise après sinistre.

29. Questions relatives aux statistiques. Le Gabon continuera à harmoniser ses statistiques avec les normes internationales, avec l'appui du département des statistiques du FMI. Les données relatives à la balance des paiements et aux indicateurs de solidité financière sont communiquées avec d'importants retards et présentent de graves insuffisances. Un traitement inadéquat des titres publics dans les statistiques monétaires complique le rapprochement entre les données budgétaires et monétaires. Les autorités s'engagent à réduire le temps de transmission des données et à améliorer la qualité des informations communiquées au FMI et les délais prévus pour cela. Les services du FMI encouragent les autorités à appliquer les recommandations du département des statistiques concernant l'amélioration de la ponctualité des indicateurs de solidité financière et le traitement des titres publics.

Tableau 6 du texte. Gabon : Financement Extérieur, 2021–24
(en milliards de francs CFA)

	2021	2022	2023	2024	Total Période de prog.
Besoins de financement	842	727	537	350	2457
Solde du compte courant (hors transferts officiels)	588	-113	153	260	888
Capitaux privés et flux financiers	-314	593	85	-306	58
Amortissement de la dette publique (hors FMI) 1/	568	247	300	396	1511
Sources de financement	779	603	480	279	2141
Emprunts officiels	62	391	242	207	901
Prêts projets	62	136	151	185	534
Appuis budgétaires	0	255	91	22	368
BAD	0	105	66	0	171
France	0	30	25	22	77
Allocation de DTS		120			
Investissement de portefeuille public	495	0	0	0	495
Avoirs extérieurs nets - banque centrale (hors FMI)	226	232	310	211	979
Opérations du FMI	-5	-19	-72	-138	-234
Écart résiduel	64	124	57	70	316
Accord élargi	64	124	57	70	316

Sources : Autorités gabonaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ L'amortissement en 2021 comprend le remboursement de l'euro-obligation.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

30. L'économie gabonaise se redresse peu à peu et les perspectives demeurent favorables, malgré d'importants risques de dégradation. La croissance se redresse lentement, les positions budgétaire et extérieure se sont améliorées et la dette publique a diminué. La guerre en Ukraine et la flambée des prix des produits de base qui en découle vont stimuler les exportations, augmenter les recettes pétrolières et renforcer davantage la situation budgétaire et extérieure. Toutefois, le coût des subventions aux carburants pèsera sur le budget et la hausse des prix des denrées alimentaires accentuera les pressions inflationnistes. La hausse des recettes pétrolières permettra de faire face à l'augmentation des subventions aux carburants et aux denrées alimentaires pour les plus vulnérables

et de reconstituer les marges budgétaire et extérieure. Le faible taux de vaccination, un ralentissement plus marqué de l'économie chinoise, l'intensification de la guerre en Ukraine et les tensions sociales avant l'élection présidentielle de 2023 font peser des risques importants sur les perspectives. Les réformes visant à accroître les recettes intérieures et à améliorer la gestion des finances publiques, la gouvernance et le climat des affaires favoriseront le retour à une croissance forte et inclusive tout en préservant la viabilité de la dette.

31. La loi de finances rectificative 2022 privilégie, à juste titre, la protection des populations les plus vulnérables et la reconstitution des marges de manœuvre budgétaire et extérieure. La loi de finances rectificative tient compte des tensions sur les dépenses qui découlent de la hausse des prix des carburants et des denrées alimentaires. Le personnel a convenu de la nécessité de fournir un soutien adéquat aux ménages vulnérables dans le contexte actuel de la flambée des prix des denrées alimentaires et du pétrole. Les services du FMI encouragent les autorités à continuer de renforcer la protection sociale, notamment au moyen de dispositifs de protection sociale bien ciblés. Ils approuvent le projet des autorités d'économiser une partie des recettes pétrolières exceptionnelles et une partie de l'allocation générale de DTS de 2021 dans l'optique de reconstituer la marge de manœuvre budgétaire, d'accroître les réserves régionales et de diminuer la dette intérieure. Les services du FMI recommandent fortement aux autorités de mettre en œuvre de manière rigoureuse leur plan d'apurement des arriérés intérieurs et de prendre des mesures pour éviter d'en accumuler de nouveaux.

32. L'accent mis par le programme sur les réformes structurelles, y compris les faiblesses importantes de la gouvernance dans le secteur pétrolier, reste essentiel. Les autorités devraient continuer à améliorer la gouvernance et la transparence pour accroître encore les recettes intérieures, renforcer la gestion des finances publiques et réduire le risque de corruption. Les mesures de grande ampleur et positives sont l'adhésion du pays à l'initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE), la publication prochaine du rapport d'audit sur les dépenses liées à la COVID-19 et la publication prochaine du décret concernant la publication des noms et nationalités des bénéficiaires effectifs des personnes morales soumissionnant à des marchés publics. Les services du FMI encouragent les autorités à mettre en œuvre leur projet ambitieux pour accroître les recettes intérieures et améliorer la gestion des finances publiques. Une exécution budgétaire et une gestion de trésorerie plus solides permettront aussi de s'attaquer plus énergiquement à l'éternel problème des arriérés intérieurs. Le renforcement du système bancaire, l'amélioration de la gouvernance et le renforcement du cadre de lutte contre la corruption contribueront à promouvoir l'investissement privé et à libérer le potentiel de croissance du pays.

33. Les services du FMI appellent à une mise en œuvre renforcée du programme. Plusieurs objectifs quantitatifs à fin décembre 2021 n'ont pas été atteints, tandis que de nombreux repères structurels ont été mis en œuvre de manière tardive. À l'avenir, une coordination plus étroite et plus efficace entre les institutions publiques, dont le ministère de l'Économie, le ministère du Budget et la banque centrale, sera nécessaire pour garantir une mise en œuvre efficace du programme. Les services du FMI se félicitent de la création d'un nouveau service chargé de la mise en œuvre du programme au ministère de l'Économie. La reprise des réunions hebdomadaires entre le Trésor et

l'unité de la dette et une surveillance étroite des délais de paiement afin de garantir des transferts des ordres de paiement en temps voulu à la banque centrale sont des mesures importantes pour éviter d'accumuler des arriérés extérieurs.

34. Les services du FMI recommandent l'achèvement des première et deuxième revues de l'accord élargi, des dérogations pour le non-respect de critères de réalisation, l'établissement des critères de réalisation quantitatifs pour les 12 prochains mois et l'examen des assurances de financement. Cette recommandation est basée sur la mise en œuvre, bien que tardive, de l'assurance de la politique régionale de fin décembre 2021 et des assurances de la politique régionale établies dans le document de juin 2022 pour l'ensemble de l'Union. Le point de vue des services du FMI repose également sur la nature temporaire du non-respect du critère de réalisation relatif au solde primaire et sur la mise en œuvre de mesures correctives suite au non-respect du critère de réalisation portant sur les créances nettes de la banque centrale et au non-respect du critère de réalisation continu relatif aux arriérés extérieurs, ainsi que sur des avancées importantes dans la mise en œuvre des repères structurels, des mesures ambitieuses pour améliorer la gouvernance, ainsi que sur la vigueur des politiques économiques des autorités pour le reste de 2022. Les services du FMI sont aussi favorables aux deuxième et troisième décaissements pour un montant de 116,1 millions de DTS. Les services du FMI proposent que l'achèvement de la troisième revue dans le cadre de l'accord élargi soit conditionnée à la mise en œuvre d'assurances politiques essentielles au niveau de l'union, comme elles seront établies dans le prochain document de référence de l'union, attendu en juin 2022.

Tableau 1. Gabon : Principaux indicateurs économiques, 2019–27

	2019	2020	2021		2022		2023	2024	2025	2026	2027
		Prel.	Prog. 1/	Prel.	Prog. 1/	Proj.		Proj.			
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)											
Secteur réel											
PIB à prix constants	3.9	-1.9	1.5	1.5	3.9	2.8	3.7	3.7	3.8	3.8	3.9
Pétrolier	7.0	-2.4	-4.3	-4.9	8.8	4.9	-0.5	-0.3	-0.2	-0.1	-0.1
<i>Dont : pétrole primaire</i>	13.0	-1.2	-5.5	-6.7	13.1	7.1	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0
Non pétrolier	3.3	-1.8	2.7	2.8	3.0	2.4	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5
Déflateur du PIB	1.6	-9.1	7.6	25.4	0.4	20.6	-4.3	-2.3	-1.1	-0.3	1.2
Pétrolier	-1.1	-30.5	22.1	103.5	-5.2	41.6	-9.7	-6.4	-4.2	-2.6	0.2
Pétrole primaire	-5.4	-37.8	34.7	86.9	-7.4	69.3	-14.8	-10.7	-7.8	-5.4	-0.4
Prix à la consommation											
Moyenne annuelle	2.0	1.3	2.0	1.1	2.0	3.5	3.2	2.5	2.2	2.2	2.2
Fin de période	1.0	1.6	2.0	1.7	2.0	4.6	2.0	2.9	1.6	2.7	1.8
Secteur extérieur											
Exportations, f.à.b	1.4	-20.0	23.4	41.5	5.8	45.8	-9.2	-5.1	-2.4	0.1	3.1
Importations, f.à.b.	3.4	-3.1	5.6	3.6	2.1	13.3	2.1	0.3	2.0	2.1	5.2
Termes de l'échange (détérioration= -)	-1.0	-30.9	20.6	36.2	-5.7	50.2	-13.8	-10.1	-7.6	-5.3	-0.5
(Variation en pourcentage, sauf indication contraire)											
Solde global (base engagements)	1.4	-2.1	-3.2	-1.9	-0.4	1.3	3.0	2.5	2.0	1.8	1.7
Solde primaire (base engagements)	3.6	1.2	-0.2	0.9	2.2	3.7	5.4	4.8	4.3	4.1	3.9
Solde global (base caisse)	0.8	-2.4	-3.5	-1.8	-0.3	0.9	3.2	2.5	2.1	1.9	1.5
Solde primaire hors pétrole (en % du PIB non pétrolier) 2/	-5.8	-7.4	-7.1	-7.1	-4.9	-6.2	-3.4	-2.6	-2.1	-1.6	-1.2
Solde de base primaire hors pétrole (en % du PIB non pétrolier) 2/	-4.2	-6.1	-3.0	-6.2	-0.2	-5.1	-1.6	-0.5	0.0	0.6	2.8
Dépôts gouvernementaux bruts à la BEAC	2.3	2.5	2.4	1.2	2.5	2.0	3.6	4.4	5.0	5.4	6.0
Total dette publique 3/	59.8	78.3	74.7	65.8	72.2	52.6	50.8	48.5	46.6	45.0	43.4
Dette extérieure	39.2	46.0	44.4	37.8	44.4	31.5	31.0	29.8	28.8	28.9	28.8
Dette intérieure	20.6	32.3	30.4	28.0	27.8	21.1	19.8	18.7	17.8	16.1	14.6
<i>dont avances statutaires de la BEAC</i>	4.6	5.1	4.7	4.0	4.0	3.3	3.3	3.2	3.0	2.8	2.6
(Variation en pourcentage, sauf indication contraire)											
Monnaie et crédit											
Crédit à l'économie	2.2	5.4	6.2	14.8	7.0	15.0	11.1
Monnaie au sens large (M2)	1.2	6.8	11.7	5.5	12.4	10.5	16.5
Vitesse de circulation (PIB non pétrolier/moyenne M2)	3.0	2.8	2.7	2.8	2.5	2.9	2.6
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)											
Épargne nationale brute	27.1	24.0	25.5	27.0	28.5	28.9	30.0	28.2	29.0	29.1	29.5
Investissement fixe brut	32.1	30.9	30.3	32.2	31.4	28.0	31.1	30.1	31.2	31.2	31.0
<i>dont privé</i>	29.3	28.2	26.8	29.8	27.8	25.7	28.6	27.2	27.8	27.6	27.4
<i>public</i>	2.8	2.7	3.5	2.4	3.6	2.3	2.5	2.9	3.5	3.6	3.6
Solde des transactions courantes	-5.0	-6.9	-4.8	-5.2	-2.9	0.8	-1.1	-1.9	-2.2	-2.1	-1.5
hors gros projets agro-industriels 4/	-2.3	-4.1	-2.8	-3.5	-1.5	1.8	-0.1	-1.0	-1.3	-1.0	0.0
(Milliards FCFA, sauf indication contraire)											
Pour mémoire :											
PIB nominal	9,887	8,816	9,632.1	11,219	10,043.4	13,905	13,803	13,986	14,351	14,858	15,617
PIB nominal non pétrolier	6,657	6,625	7,072.2	6,978	7,404.6	7,607	8,143	8,705	9,301	9,946	10,700
Dollar en monnaie nationale (moyenne)	586	575	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prix du pétrole (Brent, dollars/baril)	64	42	60	70	56	111	96	87	81	78	75

Sources : Autorités gabonaises; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Rapport des services du FMI pour la demande d'un accord élargi de trois ans au titre du mécanisme élargi de crédit (26 août 2021 ; Rapport pays No. 2021/189).

2/ Hors dépenses en capital financées par l'étranger.

3/ A partir de 2016, les séries de données incluent le stock d'arriérés intérieurs.

4/ Compte courant hors variations nettes des échanges liés aux investissements directs importants dans le secteur agro-industriel.

Tableau 2. Gabon : Balance des paiements, 2019–27

	2019	2020	2021		2022		2023	2024	2025	2026	2027
	Prel.	Proj.	Prog. 1/	Proj.	Prog. 1/	Proj.		Proj.			
	(Milliards FCFA)										
Solde des transactions courantes	-494	-608	-461	-588	-294	113	-153	-260	-321	-306	-234
Biens (net)	1,857	1,172	1,580	2,338	1,738	4,012	3,402	3,115	2,948	2,906	2,946
Exportations de biens (fâb)	3,706	2,966	3,409	4,197	3,605	6,117	5,551	5,269	5,145	5,149	5,306
Hydrocarbures	2,648	1,933	2,117	2,939	2,216	4,740	4,017	3,565	3,263	3,061	3,020
Bois	380	377	411	414	429	433	470	517	569	626	664
Manganèse	628	574	774	735	827	801	901	987	1,058	1,126	1,201
Importations de biens (fâb)	-1,850	-1,793	-1,829	-1,858	-1,867	-2,105	-2,149	-2,154	-2,197	-2,243	-2,360
Secteur pétrolier	-306	-222	-241	-234	-252	-356	-325	-286	-260	-241	-235
Autres	-1,544	-1,571	-1,588	-1,625	-1,614	-1,749	-1,824	-1,868	-1,938	-2,001	-2,124
Services (net)	-1,095	-906	-944	-1,044	-1,011	-1,279	-1,218	-1,170	-1,143	-1,094	-1,032
Exportations	296	294	326	333	375	378	424	478	538	603	344
Importations	-1,392	-1,200	-1,270	-1,378	-1,386	-1,657	-1,642	-1,648	-1,680	-1,696	-1,778
Revenu (net)	-1,197	-839	-1,084	-1,807	-953	-2,566	-2,239	-2,113	-2,039	-2,036	-2,069
Transferts courants (net)	-59	-35	-13	-75	-67	-53	-98	-92	-87	-83	-79
Compte de capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Compte financier	158	164	332	755	233	-113	387	517	545	493	424
Investissements directs (net)	909	847	751	836	563	750	718	686	709	744	782
Investissements de portefeuille (net)	176	300	91	78	0	-13	-13	0	0	0	0
Autres actifs et passifs d'investissement (net)	-928	-983	-510	-159	-330	-849	-318	-170	-165	-251	-358
Transactions à moyen long terme 2/	-314	-205	-96	-242	-42	-311	-306	-441	-438	-347	-373
dont accumulation nette d'arriérés	-67										
Transactions à court terme	-613	-778	-413	83	-288	-538	-11	271	273	96	14
Erreurs et omissions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	-336	-444	-129	167	-61	0	234	257	224	187	190
Financement	336	444	129	-167	61	0	-234	-257	-224	-187	-190
Banque des États d'Afrique centrale	106	378	-37	-231	-83	-252	-382	-349	-224	-187	-190
Variation des réserves imputées (- = augmentation)	34	205	-32	-226	-65	-232	-310	-211	-118	-117	-110
FMI-MEDC 3/	72	173	-5	-5	-18	-19	-72	-139	-106	-70	-80
Écart de financement	230	66	166	64	144	252	148	92	0	0	0
Financement du FMI			126	64	54	124	57	70	0	0	0
FMI-MEDC prop.			126	64	54	124	57	70	0	0	0
Appui budgétaire (hors FMI)	230	66	40	0	90	128	91	22	0	0	0
Bilatéral	49	0	0	0	25	30	25	22	0	0	0
Multilatéral	181	66	40	0	65	98	66	0	0	0	0
Pour mémoire:	(Pourcentage du PIB)										
Solde des transactions courantes	-5.0	-6.9	-4.8	-5.2	-2.9	0.8	-1.1	-1.9	-2.2	-2.1	-1.5
hors gros projets agroindustriels 4/	-2.3	-4.1	-2.8	-3.5	-1.5	1.8	-0.1	-1.0	-1.3	-1.0	-0.3
Pétrole	8.1	7.7	6.0	4.8	6.8	8.7	6.6	4.7	3.3	2.2	2.0
Hors pétrole	-13.1	-14.6	-10.7	-10.0	-9.8	-7.8	-7.7	-6.5	-5.5	-4.2	-3.5
Exportations de biens et services	40.5	37.0	38.8	40.4	39.6	46.7	43.3	41.1	39.6	38.7	38.4
Importations de biens et services	-32.8	-34.0	-32.2	-28.8	-32.4	-27.1	-27.5	-27.2	-27.0	-26.5	-26.1
Compte de capital et compte financier	3.9	2.6	3.9	6.7	3.2	0.1	3.5	3.9	3.8	3.3	2.7
Investissements directs étrangers	9.2	9.6	7.8	7.5	5.6	5.4	5.2	4.9	4.9	5.0	5.0
Solde global 5/	-1.1	-4.3	-0.9	1.5	0.3	0.9	2.4	2.0	1.6	1.3	1.2

Sources : Autorités gabonaises; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Rapport des services du FMI pour la demande d'un accord élargi de trois ans au titre du mécanisme élargi de crédit (26 août 2021 ; Rapport pays No. 2021/189).

2/ A l'exclusion des appuis appuis budgétaires (hors FMI).

3/ Hors financement attendu du FMI.

4/ Compte courant hors variations nettes des échanges liés à un important investissement direct dans le secteur agro-industriel.

5/ Le solde global reflète ici l'incorporation du financement de l'appui budgétaire bilatéral et multilatéral dans leurs postes respectifs au-dessus de la ligne.

Tableau 3a. Gabon : Comptes de l'administration centrale, 2019–27
(en milliards de francs CFA)

	2019	2020	2021		2022		2023	2024	2025	2026	2027
			Prog. 1/	Prel.	Prog. 1/	Proj.			Proj.		
	(Milliards FCFA)										
Total recettes et dons	1,931	1,553	1,651	1,653	1,844	2,255	2,423	2,466	2,560	2,663	2,785
Recettes	1,931	1,549	1,596	1,641	1,844	2,202	2,423	2,466	2,560	2,663	2,785
Recettes pétrolières	747	596	483	595	587	981	1,029	902	819	764	744
Recettes non pétrolières	1,184	953	1,113	1,046	1,257	1,220	1,394	1,564	1,741	1,900	2,041
Recettes fiscales	1,070	874	1,039	970	1,179	1,137	1,322	1,496	1,676	1,838	1,975
Dont : recettes affectées			168	132	158	192	195	199	203	207	211
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les plus-values	412	303	408	321	450	397	460	520	576	621	668
Taxes intérieures sur les biens et les services	187	134	233	214	285	283	340	402	472	534	575
Taxe sur la valeur ajoutée	132	63	167	134	215	194	244	300	362	417	449
Autres	54	71	66	79	69	89	96	102	109	117	126
Taxes sur le commerce et les transactions internationales	286	310	304	323	346	338	388	431	476	520	557
Tarifs d'importations	261	280	266	283	305	291	338	378	425	469	504
Tarifs d'exportation	24	29	38	41	40	47	50	52	51	51	53
Autres taxes non pétrolières	187	127	94	113	99	118	133	142	152	163	175
Recettes non fiscales	114	79	75	75	78	84	72	68	65	62	66
Dons	0	4	55	12	0	54	0	0	0	0	0
Total dépenses et prêts nets	1,796	1,742	1,961	1,860	1,883	2,075	2,003	2,116	2,267	2,393	2,521
Dépenses courantes	1,320	1,431	1,456	1,491	1,362	1,563	1,458	1,511	1,567	1,652	1,741
Traitements et salaires	689	683	685	682	695	684	708	749	786	840	915
Biens et services	156	202	227	232	179	213	184	192	200	214	222
<i>dont dépenses Covid-19</i>		29	59,8	60	0	39	0	0	0	0	1
Paievements d'intérêts	225	297	294	309	262	330	330	327	330	339	347
Intérieurs	84	125	108	138	80	151	143	142	143	147	149
Extérieurs	141	171	186	170	182	179	186	185	187	192	198
Transferts et subventions	250	249	250	268	226	336	236	244	251	259	257
<i>Dont : subventions produits pétroliers</i>	19	12	0	42	0	81	40	30	15	10	10
<i>Dont : Covid-19</i>		19	8	8	0	0	0	0	0	0	1
Dépenses d'investissement	281	241	337	273	363	320	350	406	497	534	569
Financées sur ressources intérieures	175	152	165	199	172	180	200	221	298	318	342
<i>Dont : partenariat public-privé</i>	0	30	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dont : Covid-19</i>		23	0	0	0	1					
Financées sur ressources extérieures	106	89	172	74	191	140	151	185	199	216	226
Prêts nets	75	-4	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonds routier (FER) et fonds spéciaux	12	19	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses (Recettes reversées à d'autres entités publiques)			168	132	158	192	195	199	203	207	211
Comptes spéciaux 2/	107	55	0	-35	0	0	0	0	0	0	0
Solde global (base engagements)	136	-189	-310	-208	-39	180,4	420	350	293	270	264
Ajustement base caisse 3/	-52	-24	-26	3	9	-50	25	6	14	6	-36
Solde global (base caisse)	84	-213	-336	-205	-30	130	445	356	307	276	228
Total financement	-84	213	336	205	30	-130	-445	-356	-307	-276	-228
Emprunts extérieurs (net)	-154	51	32	-33	-24	-171	-176	-239	-228	-136	-163
Tirages	106	89	172	62	191	117	151	185	199	216	226
Amortissement	-200	-663	-606	-564	-215	-247	-327	-437	-812	-351	-389
Arriérés (réduction = -)	-59	30	-30	13	0	-41	0	0	0	0	0
Refinancement (euro-obligations)	0	595	495	456	0	0	0	13	385	0	0
Emprunts intérieurs	-233	-76	138	174	-91	-211	-417	-209	-80	-140	-65
Système bancaire (net)	34	192	439	215	250	308	70	211	133	-24	-6
Financement non bancaire (net) 4/	-267	-269	-301	-41	-341	-519	-487	-420	-213	-117	-59
Écart de financement (+ = déficit / - excédent)	303	239	166	64	144	252	148	92	0	0	0
Financement exceptionnel (hors FMI)	230	66	40	0	90	128	91	22	0	0	0
Écart résiduel	73	173	126	64	54	124	57	70	0	0	0
FMI-MEDC	73	0									
FMI-IFR-1		88									
FMI-IFR-2		85									
FMI-MEDC prop.			126	64	54	124	57	70	0	0	0
Pour mémoire:											
Recettes affectées à d'autres entités publiques		116	168	128	158	192	195	199	203	207	211
Dépôts bruts de l'État à la BEAC	232,2	220,0	231,7	131,5	251,7	275,2	490,4	610,4	711,8	808,1	932,5
Avances statutaires de la BEAC	452,8	452,5	452,5	452,5	402,5	452,5	452,5	452,5	435,7	419,0	402,2
Stock d'arriérés 5/	241,5	151,2	74,2	123,6	7,5	-18,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Extérieurs	0,0	38,6	0,0	0,0	0,0	-50,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérieurs	241,5	112,6	74,2	123,6	7,5	32,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Remboursements de TVA	153,9	112,6	76,2	123,6	9,5	32,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Instances exceptionnelles 6/	87,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Service de la dette	0,0	0,0	-2,0	0,0	-2,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde primaire hors pétrole hors transferts de capital	-387	-489	-499	-494	-364	-471	-280	-225	-196	-154	-133
en pourcentage du PIB non pétrolier	-5,8	-7,4	-7,1	-7,1	-4,9	-6,2	-3,4	-2,6	-2,1	-1,6	-1,2
PIB non pétrolier aux prix du marché	6,657	6,625	7,072	6,978	7,405	7,607	8,143	8,705	9,301	9,946	10,700

Sources: autorités gabonaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Rapport des services du FMI pour la demande d'un accord élargi de trois ans au titre du mécanisme élargi de crédit (26 août 2021 ; Rapport pays No. 2021/189).

2/ Comprend les transferts nets aux fonds spéciaux financés par les recettes affectées.

3/ Enregistre les dépenses sur les ordonnancements de l'exercice précédent moins les ordonnancements réglés l'exercice suivant.

4/ Comprend les titres détenus par le secteur non bancaire, le paiement d'arriérés de remboursement de TVA, et la titrisation de dépenses extrabudgétaires antérieures.

5/ L'apurement des instances exceptionnelles et les arriérés d'intérêts sont inclus dans l'ajustement base caisse au dessus de la ligne, tandis que tous les autres apurements d'arriérés sont enregistrés en dessous.

6/ Après 2017, les instances exceptionnelles deviennent nulles et les instances normales ne peuvent pas dépasser 10 % de la somme des dépenses courantes (hors salaires et intérêts) plus les investissements fir

Tableau 3b. Gabon : Comptes de l'administration centrale, 2019–27
(en pourcentage du PIB ; en milliards de francs CFA)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
		Prel.	Prog. 1/	Prel.	Prog. 1/	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	
(Pourcentage du PIB)										
Total recettes et dons	19.5	17.6	17.1	14.7	18.4	16.2	17.6	17.6	17.8	17.9
Recettes	19.5	17.6	16.6	14.6	18.4	15.8	17.6	17.6	17.8	17.9
Recettes pétrolières	7.6	6.8	5.0	5.3	5.8	7.1	7.5	6.5	5.7	5.1
Recettes non pétrolières	12.0	10.8	11.6	9.3	12.5	8.8	10.1	11.2	12.1	12.8
Recettes fiscales	10.8	9.9	10.8	8.7	11.7	8.2	9.6	10.7	11.7	12.4
<i>Dont : recettes affectées</i>			2	1.2	2	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les plus-values	4.2	3.4	4.2	2.9	4.5	2.9	3.3	3.7	4.0	4.2
Taxes intérieures sur les biens et les services	1.9	1.5	2.4	1.9	2.8	2.0	2.5	2.9	3.3	3.6
Taxes sur le commerce et les transactions internationales	2.9	3.5	3.2	2.9	3.4	2.4	2.8	3.1	3.3	3.5
Autres impôts hors pétrole	1.9	1.4	1.0	1.0	1.0	0.8	1.0	1.0	1.1	1.1
Recettes non fiscales	1.2	0.9	0.8	0.7	0.8	0.6	0.5	0.5	0.5	0.4
Dons	0.0	0.0	1	0.1	0	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0
Total dépenses et prêts nets	18.2	19.8	20.4	16.6	18.7	14.9	14.5	15.1	15.8	16.1
Dépenses courantes	13.4	16.2	15.1	13.3	13.6	11.2	10.6	10.8	10.9	11.1
Traitements et salaires	7.0	7.7	7.1	6.1	6.9	4.9	5.1	5.4	5.5	5.7
Biens et services	1.6	2.3	2.4	2.1	1.8	1.5	1.3	1.4	1.4	1.4
<i>dont Covid-19</i>		0.3	0.5	0.5	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Paiements d'intérêts	2.3	3.4	3.1	2.7	2.6	2.4	2.4	2.3	2.3	2.2
Transferts et subventions	2.5	2.8	2.6	2.4	2.3	2.4	1.7	1.7	1.7	1.6
<i>Dont : subventions produits pétroliers</i>	0.2	0.1	0.0	0.4	0.0	0.6	0.3	0.2	0.1	0.1
<i>Dont : Covid-19</i>		0.2	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses d'investissement	2.8	2.7	3.5	2.4	3.6	2.3	2.5	2.9	3.5	3.6
Financées sur ressources intérieures	1.8	1.7	1.7	1.8	1.7	1.3	1.4	1.6	2.1	2.2
<i>Dont : partenariat public-privé</i>	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Dont : Covid-19</i>		0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financées sur ressources extérieures	1.1	1.0	1.8	0.7	1.9	1.0	1.1	1.3	1.4	1.5
Prêts nets	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Fonds routier (FER) et fonds spéciaux	0.1	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres dépenses (Recettes reversées à d'autres entités publiques)	1.1	0.6	0.0	-0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Comptes spéciaux 2/										
Solde global (base engagements)	1.4	-2.1	-3.2	-1.9	-0.4	1.3	3.0	2.5	2.0	1.8
Ajustement base caisse 3/	-0.5	-0.3	-0.3	0.0	0.1	-0.4	0.2	0.0	0.1	-0.2
Solde global (base caisse)	0.8	-2.4	-3.5	-1.8	-0.3	0.9	3.2	2.5	2.1	1.9
Financement total	-0.8	2.4	3.5	1.8	0.3	-0.9	-3.2	-2.5	-2.1	-1.9
Emprunts extérieurs (net)	-1.6	0.6	0.3	-0.3	-0.2	-1.2	-1.3	-1.7	-1.6	-0.9
Tirages	1.1	1.0	1.8	0.6	1.9	0.8	1.1	1.3	1.4	1.5
Amortissement	-2.0	-7.5	-6.3	-5.0	-2.1	-1.8	-2.4	-3.1	-5.7	-2.4
Arriérés (réduction = -)	-0.6	0.3	-0.3	0.1	0.0	-0.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Refinancement (euro-obligations)	0.0	6.8	5.1	4.1	0.0	0.0	0.1	2.7	0.0	0.0
Emprunts intérieurs (net)	-2.4	-0.9	1.4	1.6	-0.9	-1.5	-3.0	-1.5	-0.6	-0.9
Système bancaire	0.3	2.2	4.6	1.9	2.5	2.2	0.5	1.5	0.9	-0.2
Secteur non bancaire 4/	-2.7	-3.1	-3.1	-0.4	-3.4	-3.7	-3.5	-3.0	-1.5	-0.8
Écart de financement (+ = déficit / - excédent)	3.1	2.7	1.7	0.6	1.4	1.8	1.1	0.7	0.0	0.0
Financement exceptionnel (hors FMI)	2.3	0.7	0.4	0.0	0.9	0.9	0.7	0.2	0.0	0.0
Écart résiduel	0.7	2.0	1.3	0.6	0.5	0.9	0.4	0.5	0.0	0.0
FMI-MEDC		0.7								
FMI-IFR-1		1.0								
FMI-IFR-2		1.0								
FMI-MEDC prop.			1.3	0.6	0.5	0.9	0.4	0.5	0.0	0.0
(Milliards FCFA, sauf indication contraire)										
Total recettes et dons	1,931	1,549	1,596	1,641	1,844	2,202	2,423	2,466	2,560	2,663
Total dépenses et prêts nets	1,796	1,742	1,961	1,860	1,883	2,075	2,003	2,116	2,267	2,393
Solde global	136	-189	-310	-208	-39	180	420	350	293	270
Pour mémoire:										
Recettes affectées à d'autres entités publiques		1.3	2	1.1	2	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4
Dépôts bruts de l'État à la BEAC (pourcentage du PIB)	2.3	2.5	2.4	1.2	2.5	2.0	3.6	4.4	5.0	5.4
Overall balance (percent of GDP)	1.4	-2.1	-3.2	-1.9	-0.4	1.3	3.0	2.5	2.0	1.8
Solde primaire hors pétrole hors transferts de capital	-387	-489	-499	-494	-364	-471	-280	-225	-196	-154
En pourcentage du PIB non pétrolier	-5.8	-7.4	-7.1	-7.1	-4.9	-6.2	-3.4	-2.6	-2.1	-1.6
Dettes publiques (pourcentage du PIB)	59.8	78.3	74.7	65.8	72.2	52.6	50.8	48.5	46.6	45.0
Dettes extérieures (pourcentage du PIB)	39.2	46.0	44.4	37.8	44.4	31.5	31.0	29.8	28.8	28.9
Dettes intérieures (pourcentage du PIB)	20.6	32.3	30.4	28.0	27.8	21.1	19.8	18.7	17.8	16.1
<i>dont avances statutaires de la BEAC</i>	4.6	5.1	4.7	4.0	4.0	3.3	3.3	3.2	3.0	2.8
Stock d'arriérés 5/	2.4	1.7	0.8	1.1	0.1	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Extérieurs	0.0	0.4	0.0	0.0	0.0	-0.5	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieurs	2.4	1.3	0.8	1.1	0.1	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements de TVA	1.6	1.3	0.8	1.1	0.1	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Instances exceptionnelles 6/	0.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Service de la dette	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
PIB aux prix du marché	9,887	8,816	9,632	11,219	10,043	13,905	13,803	13,986	14,351	14,858

Sources: autorités gabonaises, estimations et projections des services du FMI.

1/ Rapport des services du FMI pour la demande d'un accord élargi de trois ans au titre du mécanisme élargi de crédit (26 août 2021 ; Rapport pays No. 2021/189).

2/ Comprend les transferts nets aux fonds spéciaux financés par les recettes affectées.

3/ Enregistre les dépenses sur les ordonnancements de l'exercice précédent moins les ordonnancements réglés l'exercice suivant.

4/ Comprend les titres détenus par le secteur non bancaire, le paiement d'arriérés de remboursement de TVA, et la titrisation de dépenses extrabudgétaires antérieures.

5/ L'apurement des instances exceptionnelles et les arriérés d'intérêts sont inclus dans l'ajustement base caisse au dessus de la ligne, tandis que tous les autres apurements d'arriérés sont enregistrés en dessous de la ligne.

6/ Après 2017, les instances exceptionnelles deviennent nulles et les instances normales ne peuvent pas dépasser 10 % de la somme des dépenses courantes (hors salaires et intérêts) plus les investissements financés sur ressources intérieures.

Tableau 3c. Gabon : Comptes de l'administration centrale, 2019–27
(en pourcentage du PIB non pétrolier ; en milliards de francs CFA)

	2019	2020		2021		2022		2023	2024	2025	2026	2027
		Prel.	Prog. 1/	Prel.	Prog. 1/	Proj.	Proj.					
(Pourcentage du PIB hors pétrole)												
Totale recettes et dons	29.0	23.4	23.3	23.7	24.9	29.6	29.8	28.3	27.5	26.8	26.0	
Recettes	29.0	23.4	22.6	23.5	24.9	28.9	29.8	28.3	27.5	26.8	26.0	
Recettes pétrolières	11.2	9.0	6.8	8.5	7.9	12.9	12.6	10.4	8.8	7.7	7.0	
Recettes non pétrolières	17.8	14.4	15.7	15.0	17.0	16.0	17.1	18.0	18.7	19.1	19.1	
Recettes fiscales	16.1	13.2	14.7	13.9	15.9	14.9	16.2	17.2	18.0	18.5	18.5	
<i>Dont : recettes affectées</i>			2	1.9	2	2.5	2.4	2.3	2.2	2.1	2.0	
Impôts sur le revenu, les bénéfiques et les plus-values	6.2	4.6	5.8	4.6	6.1	5.2	5.7	6.0	6.2	6.2	6.2	
Taxes intérieures sur les biens et les services	2.8	2.0	3.3	3.1	3.8	3.7	4.2	4.6	5.1	5.4	5.4	
Taxes sur le commerce et les transactions internationales	4.3	4.7	4.3	4.6	4.7	4.4	4.8	4.9	5.1	5.2	5.2	
Autres impôts hors pétrole	2.8	1.9	1.3	1.6	1.3	1.5	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	
Recettes non fiscales	1.7	1.2	1.1	1.1	1.1	1.1	0.9	0.8	0.7	0.6	0.6	
Dons	0.0	0.1	1	0.2	0	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Total dépenses et prêts nets	27.0	26.3	27.7	26.7	25.4	27.3	24.6	24.3	24.4	24.1	23.6	
Dépenses courantes	19.8	21.6	20.6	21.4	18.4	20.6	17.9	17.4	16.8	16.6	16.3	
Traitements et salaires	10.3	10.3	9.7	9.8	9.4	9.0	8.7	8.6	8.5	8.5	8.6	
Biens et services	2.3	3.1	3.2	3.3	2.4	2.8	2.3	2.2	2.2	2.2	2.1	
<i>Dont : Covid-19</i>		0.4	0.9	0.9	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
<i>dont Covid-19</i>		0.3	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Paiements d'intérêts	3.4	4.5	4.2	4.4	3.5	4.3	4.0	3.8	3.5	3.4	3.2	
Transferts et subventions	3.8	3.8	3.5	3.8	3.1	4.4	2.9	2.8	2.7	2.6	2.4	
<i>dont subventions produits pétroliers</i>	0.3	0.2	0.0	0.6	0.0	1.1	0.5	0.3	0.2	0.1	0.1	
<i>dont Covid-19</i>		0.3	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Dépenses d'investissement	4.2	3.6	4.8	3.9	4.9	4.2	4.3	4.7	5.3	5.4	5.3	
Financées sur ressources intérieures	2.6	2.3	2.3	2.9	2.3	2.4	2.5	2.5	3.2	3.2	3.2	
<i>Dont partenariat public-privé</i>	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
<i>Dont Covid-19</i>		0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Financées sur ressources extérieures	1.6	1.3	2.4	1.1	2.6	1.8	1.9	2.1	2.1	2.2	2.1	
Prêts nets	1.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Fonds routier (FER) et fonds spéciaux	0.2	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Autres dépenses (Recettes reversées à d'autres entités publiques)			2.4	1.9	2.1	2.5	2.4	2.3	2.2	2.1	2.0	
Comptes spéciaux 2/	1.6	0.8	0.0	-0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Solde global (base engagements)	2.0	-2.9	-4.4	-3.0	-0.5	2.4	5.2	4.0	3.2	2.7	2.5	
Ajustement base caisse 3/	-0.8	-0.4	-0.4	0.0	0.1	-0.7	0.3	0.1	0.1	0.1	-0.3	
Solde global (base caisse)	1.3	-3.2	-4.7	-2.9	-0.4	1.7	5.5	4.1	3.3	2.8	2.1	
Financement total	-1.3	3.2	4.7	2.9	0.4	-1.7	-5.5	-4.1	-3.3	-2.8	-2.1	
Emprunts extérieurs (net)	-2.3	0.8	0.5	-0.5	-0.3	-2.2	-2.2	-2.7	-2.4	-1.4	-1.5	
Tirages	1.6	1.3	2.4	0.9	2.6	1.5	1.9	2.1	2.1	2.2	2.1	
Amortissement	-3.0	-10.0	-8.6	-8.1	-2.9	-3.3	-4.0	-5.0	-8.7	-3.5	-3.6	
Arriérés (réduction = -)	-0.9	0.4	-0.4	0.2	0.0	-0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Refinancement (euro-obligations)	0.0	9.0	7.0	6.5	0.0	0.0	0.0	0.2	4.1	0.0	0.0	
Emprunts intérieurs (net)	-3.5	-1.2	2.0	2.5	-1.2	-2.8	-5.1	-2.4	-0.9	-1.4	-0.6	
Système bancaire (net)	0.5	2.9	6.2	3.1	3.4	4.0	0.9	2.4	1.4	-0.2	-0.1	
Secteur non bancaire (net) 4/	-4.0	-4.1	-4.3	-0.6	-4.6	-6.8	-6.0	-4.8	-2.3	-1.2	-0.6	
Écart de financement (+ = déficit / - excédent)	4.6	3.6	2.3	0.9	1.9	3.3	1.8	1.1	0.0	0.0	0.0	
Financement exceptionnel (hors FMI)	3.5	1.0	0.6	0.0	1.2	1.7	1.1	0.3	0.0	0.0	0.0	
Écart résiduel	1.1	2.6	1.8	0.9	0.7	1.6	0.7	0.8	0.0	0.0	0.0	
FMI-MEDC	1.1	0.0										
FMI-IFR-1		1.3										
FMI-IFR-2		1.3										
FMI-MEDC prop.			1.8	0.9	0.7	1.6	0.7	0.8	0.0	0.0	0.0	
(Milliards FCFA, sauf indication contraire)												
Total recettes et dons	1,931	1,549	1,596	1,641	1,844	2,202	2,423	2,466	2,560	2,663	2,785	
Total dépenses et prêts nets	1,796	1,742	1,961	1,860	1,883	2,075	2,003	2,116	2,267	2,393	2,521	
Solde global	136	-189	-310	-208	-39	180	420	350	293	270	264	
Pour mémoire:												
Recettes affectées à d'autres entités publiques		1.7	2	1.8	2	2.5	2.4	2.3	2.2	2.1	2.0	
Dépôts bruts de l'État à la BEAC (pourcentage du PIB)	3.5	3.3	2.4	1.2	2.5	2.0	3.6	4.4	5.0	5.4	6.0	
Solde globale (pourcentage du PIB)	2.0	-2.9	-3.2	-1.9	-0.4	1.3	3.0	2.5	2.0	1.8	1.7	
Solde primaire hors pétrole hors transferts de capital	-387	-489	-499	-494	-364	-471	-280	-225	-196	-154	-133	
En pourcentage du PIB non pétrolier	-5.8	-7.4	-7.1	-7.1	-4.9	-6.2	-3.4	-2.6	-2.1	-1.6	-1.2	
Recettes pétrolières (pourcentage du PIB pétrolier)	23.1	27.2	18.9	14.0	22.2	15.6	18.2	17.1	16.2	15.5	15.1	
Dettes publiques (pourcentage du PIB)	88.8	104.2	97.2	97.0	93.4	89.8	80.6	73.0	67.3	62.5	60.3	
Dettes extérieures (pourcentage du PIB)	58.2	61.2	57.7	55.7	57.4	53.8	49.1	44.9	41.5	40.1	40.0	
Dettes intérieures (pourcentage du PIB)	30.6	43.0	39.5	41.3	36.0	36.0	31.5	28.1	25.7	22.4	20.3	
<i>dont avances statutaires de la BEAC</i>	6.8	6.8	4.4	3.3	4.0	3.3	3.3	3.2	3.0	2.8	2.6	
Stock d'arriérés (pourcentage du PIB) 5/	3.6	2.3	1.0	1.8	0.1	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Extérieurs	0.0	0.6	0.0	0.0	0.0	-0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Intérieurs	3.6	1.7	1.0	1.8	0.1	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Remboursements de TVA	2.3	1.7	1.1	1.8	0.1	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Instances exceptionnelles 6/	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Service de la dette	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
PIB aux prix du marché	6,657	6,625	7,072	6,978	7,405	7,607	8,143	8,705	9,301	9,946	10,700	

Sources: autorités gabonaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Rapport des services du FMI pour la demande d'un accord élargi de trois ans au titre du mécanisme élargi de crédit (26 août 2021 ; Rapport pays No. 2021/189).

2/ Comprend les transferts nets aux fonds spéciaux financés par les recettes affectées.

3/ Enregistre les dépenses sur les ordonnancements de l'exercice précédent moins les ordonnancements réglés l'exercice suivant.

4/ Comprend les titres détenus par le secteur non bancaire, le paiement d'arriérés de remboursement de TVA, et la tritisation de dépenses extrabudgétaires antérieures.

5/ L'apurement des instances exceptionnelles et les arriérés d'intérêts sont inclus dans l'ajustement base caisse au dessus de la ligne, tandis que tous les autres apurements d'arriérés sont enregistrés en dessous de la ligne.

6/ Après 2017, les instances exceptionnelles deviennent nulles et les instances normales ne peuvent pas dépasser 10 % de la somme des dépenses courantes (hors salaires et intérêts) plus les investissements financés sur ressources intérieures.

Tableau 4a. Gabon : Financement du déficit budgétaire, 2019–24
(en milliards de francs CFA)

	2019	2020		2021		2022		2023	2024
		Prel.	Prog. 1/	Proj.	Prog. 1/	Proj.	Proj.		
(Milliards FCFA)									
	-135.6	189.3	310.2	207.7	38.9	-180.4	-419.6	-350.1	
A. Solde budgétaire (base caisse)	-83.6	213.5	335.7	204.7	29.5	-130.1	-445.0	-355.7	
B. Autres besoins de financement	630.3	988.9	1008.3	765.7	716.2	1029.1	1124.7	1076.6	
Amortissement (arriérés compris)	542.2	939.9	924.5	855.6	579.6	753.0	877.1	956.6	
Extérieurs	259.8	632.9	635.3	550.8	214.8	287.9	326.8	437.1	
Amortissement exigible	200.5	662.6	605.5	563.8	214.8	247.3	326.8	437.1	
Arriérés sur amortissement	59.3	-29.7	29.7	-12.9	0.0	40.6	0.0	0.0	
Intérieurs	282.4	307.0	289.3	304.7	364.7	465.1	550.2	519.5	
Rachats bon du Trésor	209.6	253.5	209.3	130.6	283.9	327.4	446.8	455.5	
Dettes moratoires	45.5	50.0	61.0	174.2	80.8	137.7	103.5	64.0	
Autres	27.4	3.5	19.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
BEAC	-83.0	-12.0	19.3	-163.3	70.0	143.7	215.2	120.0	
Remboursement des avances statutaires	-0.3	0.2	0.0	0.0	50.0	0.0	0.0	0.0	
Autres dépôts	-82.8	-12.2	19.3	-163.3	20.0	143.7	215.2	120.0	
Remboursement des arriérés TVA	139.1	41.3	44.0	-11.0	66.7	91.2	32.4	0.0	
Autres (coûts de restructuration compris)	18.6	19.7	20.4	84.4	0.0	41.2	0.0	0.0	
Arriérés sur amortissement intérieur (réduction)	13.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
C=A+B Total besoins de financement	546.7	1202.4	1344.0	970.4	745.8	899.0	679.7	721.0	
D Source de financement identifiées	243.8	963.7	1178.3	906.7	601.4	527.3	531.4	628.6	
Extérieurs	106.2	684.0	667.3	518.0	191.0	117.2	150.8	198.3	
Financement projet (ext.)	106.2	88.8	172.3	62.0	191.0	117.2	150.8	184.9	
Refinancement euro-obligations (ext.)	0.0	595.2	495.0	456.0	0.0	0.0	0.0	13.4	
Intérieures	137.5	279.7	511.0	388.8	410.4	410.1	380.6	430.3	
Émission bons du Trésor	186.2	122.1	511.0	336.4	410.4	310.1	380.6	430.3	
Retrait des dépôts des banques commerciales	22.2	-15.6	0.0	-8.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Crédit des banques commerciales	-70.8	158.1	0.0	60.4	0.0	100.0	0.0	0.0	
Produits de privatisation	0.0	15.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Recouvrement d'arriérés fiscaux intérieurs	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
E=C-D Écart de financement	302.9	238.7	165.7	63.7	144.4	371.7	148.4	92.4	
F Financement extérieur exceptionnel	230.2	65.8	39.6	0.0	90.0	247.6	90.9	22.0	
Mutlilatéral	181.0	65.8	39.6	0.0	65.0	217.6	65.9	0.0	
BAD	65.6	65.8	39.6	0.0	65.0	97.6	65.9	0.0	
Banque Mondiale	115.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Allocation de DTS						120.0			
Autres (AFRIEXIM)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Bilatéral	49.2	0.0	0.0	0.0	25.0	30.0	25.0	22.0	
France	49.2	0.0	0.0	0.0	25.0	30.0	25.0	22.0	
E-F Besoins de financement résiduels	72.7	172.9	126.1	63.7	54.4	124.1	57.5	70.4	
FMI-MEDC	72.8	0.0							
FMI-IFR-1		88.0							
FMI-IFR-2		84.9							
FMI-MEDC prop.			126.1	63.7	54.4	124.0	57.4	70.4	
Écart résiduel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	

Sources : Autorités gabonaises; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Rapport des services du FMI pour la demande d'un accord élargi de trois ans au titre du mécanisme élargi de crédit (26 août 2021 ; Rapport pays No. 2021/189).

Tableau 4b. Gabon : financement du déficit budgétaire, 2019–24
(En pourcentage du PIB)

	2019	2020		2021		2022		2023	2024
		Prel.	Prog. 1/	Proj.	Prog. 1/	Proj.	Proj.		
(Pourcentage du PIB)									
A. Solde budgétaire (base caisse)	-0.8	2.4	3.5	1.8	0.3	-0.9	-3.2	-2.5	
B. Autres besoins de financement	6.4	11.2	10.5	6.8	7.1	7.4	8.1	7.7	
Amortissement (arriérés compris)	5.5	10.7	9.6	7.6	5.8	5.4	6.4	6.8	
Extérieurs	2.6	7.2	6.6	4.9	2.1	2.1	2.4	3.1	
Amortissement exigible	2.0	7.5	6.3	5.0	2.1	1.8	2.4	3.1	
Arriérés sur amortissement	0.6	-0.3	0.3	-0.1	0.0	0.3	0.0	0.0	
Intérieurs	2.9	3.5	3.0	2.7	3.6	3.3	4.0	3.7	
Rachats bon du Trésor	2.1	2.9	2.2	1.2	2.8	2.4	3.2	3.3	
Dette moratoire	0.5	0.6	0.6	1.6	0.8	1.0	0.7	0.5	
Autres	0.3	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
BEAC	-0.8	-0.1	0.2	-1.5	0.7	1.0	1.6	0.9	
Remboursement des avances statutaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	
Autres dépôts	-0.8	-0.1	0.2	-1.5	0.2	1.0	1.6	0.9	
Remboursement des arriérés TVA	1.4	0.5	0.5	-0.1	0.7	0.7	0.2	0.0	
Autres (coûts de restructuration compris)	0.2	0.2	0.2	0.8	0.0	0.3	0.0	0.0	
Arriérés sur amortissement intérieur (réduction)	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
C=A+B Total besoins de financement	5.5	13.6	14.0	8.6	7.4	6.5	4.9	5.2	
D. Source de financement identifiées	2.5	10.9	12.2	8.1	6.0	3.8	3.8	4.5	
Extérieurs	1.1	7.8	6.9	4.6	1.9	0.8	1.1	1.4	
Financement projet (ext.)	1.1	1.0	1.8	0.6	1.9	0.8	1.1	1.3	
Refinancement euro-obligations (ext.)	0.0	6.8	5.1	4.1	0.0	0.0	0.0	0.1	
Intérieures	1.4	3.2	5.3	3.5	4.1	2.9	2.8	3.1	
Émission bons du Trésor	1.9	1.4	5.3	3.0	4.1	2.2	2.8	3.1	
Produits de privatisation	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Recouvrement d'arriérés fiscaux intérieurs	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
E=C-D Écart de financement	3.1	2.7	1.7	0.6	1.4	2.7	1.1	0.7	
F. Financement extérieur exceptionnel	2.3	0.7	0.4	0.0	0.9	1.8	0.7	0.2	
Multilatéral	1.8	0.7	0.4	0.0	0.6	1.6	0.5	0.0	
BAD	0.7	0.7	0.4	0.0	0.6	0.7	0.5	0.0	
Banque Mondiale	1.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Allocation de DTS						0.9			
AFREXIM	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Bilatéral	0.5	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	0.2	0.2	
France	0.5	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	0.2	0.2	
E-F Besoins de financement résiduels	0.7	2.0	1.3	0.6	0.5	0.9	0.4	0.5	
FMI-MEDC	0.7	0.0							
FMI-IFR-1		1.0							
FMI-IFR-2		1.0							
FMI-MEDC prop.			1.3	0.6	0.5	0.9	0.4	0.5	
Écart résiduel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	

Sources : Autorités gabonaises; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Rapport des services du FMI pour la demande d'un accord élargi de trois ans au titre du mécanisme élargi de crédit (26 août 2021 ; Rapport pays No. 2021/189).

Tableau 5. Gabon : Situation monétaire, 2019–23

	2019				2020				2021				2022				2023				
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Proj.				
	Act.	Prel.	Prel.	Prel.	Prel.	Prog. 1/	Prel.	Poj.	Poj.	Poj.	Prog. 1/	Proj.									
(Milliards FCFA, sauf indication contraire)																					
Avoirs extérieurs nets	543	519	469	480	679	688	488	393	360	408	143	204	203	204	-110	80	172	329	232	329	654
Banque des États d'Afrique centrale (BEAC)	463	450	341	385	519	508	320	180	133	129	-78	-66	141	-66	-293	-199	-48	59	170	59	384
Avoirs extérieurs	818	804	699	813	951	1022	906	757	722	715	746	766	840	766	544	733	885	998	905	998	1308
Passifs extérieurs	-355	-354	-358	-428	-432	-514	-586	-577	-589	-580	-824	-831	-699	-831	-837	-933	-933	-939	-734	-939	-924
dont : crédit FMI	232	232	235	304	-306	-389	-466	-459	-469	-461	-536	-541	580	541	-544	-639	-639	-645	616	645	631
Banques créatrices de monnaie	80	69	129	95	160	180	167	213	227	318	221	270	62	270	183	279	221	270	62	270	270
Avoirs extérieurs	226	226	287	214	259	296	286	418	474	594	434	556	266	556	518	594	434	556	266	556	556
Passifs extérieurs	-146	-157	-158	-119	-99	-116	-119	-205	-247	-276	-213	-286	-205	-286	-335	-315	-213	-286	-205	-286	-286
Avoirs intérieurs nets	1728	1693	1761	1825	1660	1708	1851	2067	2068	2102	2333	2391	2554	2391	2560	2367	2544	2539	2930	2539	2687
Crédit intérieur	1952	1927	1937	2062	2123	2201	2297	2501	2562	2624	2896	3008	2897	3008	2990	2889	3108	3165	3272	3165	3254
Créances sur les administrations publiques (net)	849	824	782	916	1013	1156	1261	1296	1343	1505	1664	1612	1616	1612	1601	1596	1684	1561	1903	1561	1473
Créances sur l'administration centrale (net)	889	859	813	959	1054	1195	1286	1324	1340	1495	1654	1603	1645	1603	1547	1586	1675	1551	1932	1551	1464
BEAC, créances sur l'administration centrale (net)	502	476	463	525	525	640	710	732	778	746	894	958	851	958	851	904	944	921	817	921	691
BEAC, créances sur l'administration centrale	685	684	687	757	759	842	919	952	973	972	1083	1090	1083	1090	1088	1181	1191	1196	1069	1196	1181
Créances sur l'administration centrale	685	684	687	757	759	842	919	952	973	972	1083	1090	1083	1090	1088	1181	1191	1196	1069	1196	1181
Avances statutaires	453	453	453	453	453	453	453	453	454	453	453	453	453	453	455	453	453	453	403	453	453
Utilisation du crédit du FMI	232	232	235	304	306	389	466	459	469	465	536	541	580	541	544	639	639	645	616	645	631
Autres	0.0	0.0	0.0	0.0	0	0	0	40	50	55	94	97	50.0	96.6	89	89	99	99	50	98.4	98.4
Passifs envers l'administration centrale	-183	-209	-225	-232	-234	-202	-209	-220	-194	-226	-189	-132	-232	-132	-237	-277	-246	-275	-252	-275	-490
Fonds pour les générations futures/fonds souverain	-11	-11	-12	-13	-13	-13	-12	-10	-11	-11	-11	-11	-30	-11	-11	-83	-119	-155	-50	-155	-370
Autres dépôts de l'administration centrale et encaisses	-172	-197	-212	-219	-221	-189	-196	-210	-184	-216	-178	-121	-202	-121	-226	-194	-128	-121	-202	-121	-121
Banques créatrices de monnaie (net)	426	419	382	434	529	555	576	592	561	739	760	645	794	645	696	682	730	630	1115	630	773
Créances sur l'administration centrale	481	473	463	471	589	601	644	645	639	793	814	705	846	705	815	800	848	562	1167	562	890
Passifs envers l'administration centrale	-55	-54	-81	-37	-60	-46	-68	-53	-78	-53	-54	-61	-53	-61	-119	-118	-118	-118	-53	-118	-118
Créances sur les organismes publics (net)	-39	-36	-31	-43	-41	-39	-25	-29	3	10	10	9	-29	9	55	10	10	9	-29	9	9
Créances hors administrations (net)	1063	1068	1124	1146	1110	1045	1035	1205	1220	1129	1233	1396	1280	1396	1389	1293	1423	1604	1369	1604	1781
Autres postes (net)	-224	-234	-176	-237	-463	-494	-446	-433	-495	-523	-563	-617	-342	-617	-430	-523	-563	-626	-342	-626	-567
Monnaie au sens large (M2)	2271	2213	2230	2305	2339	2396	2338	2461	2428	2510	2476	2595	2758	2595	2450	2447	2717	2868	3099	2868	3340
Numéraire	369	323	327	366	373	369	373	412	407	408	440	477	421	477	330	377	419	437	473	437	510
Dépôts	1903	1889	1903	1939	1966	2027	1966	2049	2021	2102	2036	2118	2337	2118	2120	2070	2298	2430	2627	2430	2831
(Variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large)																					
Avoirs extérieurs nets																					
Actifs intérieurs nets																					
Crédit intérieur																					
Créances sur l'administration centrale (net)																					
Créances hors administrations (net)																					
Autres postes (net)																					
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)																					
Monnaie au sens large (M2)	1.2	6.8	5.5	1.2	3.0	8.3	4.9	6.8	3.8	4.7	5.9	5.5	11.7	5.5	0.9	-2.5	9.7	10.5	12.4	10.5	16.5
Base monétaire	11.6	6.8	5.1	11.6	-1.4	18.4	31.2	6.8	5.6	-14.0	-11.4	5.1	-1.4	5.1	-26.6	-12.0	7.7	6.3	-6.3	6.3	14.7
Crédit à l'économie	9.3	3.1	4.0	2.5	4.3	-2.1	-7.9	5.2	9.9	8.0	19.1	15.8	6.2	15.8	13.9	14.6	15.5	14.9	7.0	14.9	11.1
Crédit au secteur privé (en pourcentage du PIB non pétrolier)	15.8	15.8	16.7	17.0	16.6	15.6	15.5	18.0	17.3	16.0	17.6	19.6	17.9	19.6	18.1	16.8	18.6	20.7	18.3	20.7	21.4
Monnaie au sens large (en pourcentage du PIB global)	23.0	22.4	22.6	23.3	26.5	27.2	26.5	27.9	21.6	22.4	22.1	23.1	28.6	23.1	17.6	17.6	19.5	20.6	30.9	20.6	24.2
Vitesse de circulation (PIB non pétrolier/moyenne M2)	2.9	3.0	3.0	3.0	2.9	2.8	2.8	2.8	2.9	2.8	2.8	2.8	2.7	2.8	3.0	3.0	3.0	2.8	2.5	2.8	2.6

Sources : BEAC ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Rapport des services du FMI pour la demande d'un accord élargi de trois ans au titre du mécanisme élargi de crédit (26 août 2021 ; Rapport pays No. 2021/189).

Tableau 6. Gabon : Indicateurs de solidité financière du système bancaire, 2015–21
(En pourcentage)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 ¹ Août
Adéquation des fonds propres							
Total des fonds propres réglementaires des banques sur actifs pondérés des risques	8.3	9.1	9.7	10.8	10.7	17.5	17.7
Fonds Propres de catégorie 1 (Tier 1) par rapport aux actifs ²	4.5	4.3	4.5	5.0	5.1	9.8	10.7
Qualité des actifs							
Prêts non performants sur total des prêts	5.3	10.7	10.8	12.4	12.8	7.6	7.8
Prêts non performants nets de provision sur capital ³	12.9	17.7	9.1	11.8	11.1	2.6	6.5
Résultats et rentabilité							
Rentabilité moyenne du capital (ROE) ⁴	4.8	9.6	9.3	12.0	11.7	16.4	...
Rentabilité moyenne des actifs (ROA) ⁵	1.1	1.2	1.0	1.3	1.2	2.8	...
Dépenses hors intérêts sur revenu brut ⁶	79.5	71.2	69.7	62.9	65.0	59.9	...
Liquidité							
Actifs liquides sur total des actifs	24.4	23.2	24.2	26.4	25.9	27.2	28.5
Actifs liquides sur passifs de court terme	148.3	148.7	149.3	162.4	161.9	166.9	163.4

Sources : Autorités gabonaises ; et Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC).

1/ Les valeurs sont provisoires.

2/ Les fonds propres de catégorie 1 sont utilisés par opposition au total des fonds propres utilisés précédemment. Cela nous rapproche des ratios de levier de Bâle III.

3/ Différence avec les données historiques due aux mises à jour du total des fonds propres réglementaires.

4/ Le numérateur a été mis à jour pour utiliser le bénéfice net après impôt annualisé, par opposition au bénéfice net avant impôt utilisé précédemment.

5/ Le numérateur a été mis à jour pour utiliser le bénéfice net avant impôt annualisé, par opposition au bénéfice net après impôt utilisé précédemment.

6/ Le numérateur a été mis à jour pour inclure les pertes exceptionnelles (le cas échéant) et le dénominateur a été mis à jour pour inclure les bénéfices exceptionnels (le cas échéant).

Tableau 7. Gabon : Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2022–31

	Projection									
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Obligations du FMI sur la base crédit existant (en millions de DTS)										
Principal	23.8	88.1	170.5	130.0	76.0	70.1	52.2	28.4	13.5	13.5
Commissions et intérêts	8.1	15.3	10.7	5.8	4.2	3.0	2.0	1.2	0.8	0.6
Obligations du FMI sur base crédit existant/prospectif (millions de DTS)										
Principal	23.8	88.1	170.5	130.0	85.7	98.2	96.3	79.7	64.8	64.8
Commissions et intérêts	10.3	21.7	22.0	17.8	13.3	9.2	6.2	4.7	3.5	2.4
Total obligations sur base crédit existant/prospectif										
En millions de DTS	34.1	109.9	192.5	147.8	99.0	107.4	102.5	84.4	68.3	67.2
En millions de dollars	47.5	154.8	273.8	211.8	142.7	155.5	151.5	124.8	100.9	99.3
En pourcentage des exportations de biens et de services	0.4	1.5	2.7	2.1	1.4	1.5	1.3	1.0	0.8	0.7
En pourcentage du service de la dette 1/	9.4	18.4	24.6	17.8	14.2	14.3	14.7	10.3	8.4	0.0
En pourcentage du PIB	0.2	0.7	1.1	0.8	0.5	0.6	0.5	0.4	0.3	0.3
En pourcentage des réserves internationales brutes	5.9	11.2	14.5	9.2	5.4	5.2	4.2	3.0	2.2	2.1
En pourcentage de la quote-part	15.8	50.9	89.1	68.4	45.8	49.7	47.5	39.1	31.6	31.1
Encours crédit du FMI										
En millions de DTS	793.5	775.6	691.5	561.5	475.8	377.6	281.3	201.6	136.8	72.0
En millions de dollars	1106.0	1093.2	983.6	804.5	685.9	546.8	415.8	298.0	202.2	106.4
En pourcentage des exportations de biens et de services	10.0	10.6	9.8	8.0	6.7	5.1	3.6	2.5	1.6	0.8
En pourcentage du service de la dette	217.9	130.2	88.5	67.5	68.4	50.1	40.3	24.5	16.8	0.0
En pourcentage du PIB	4.7	4.6	4.0	3.2	2.6	2.0	1.4	0.9	0.6	0.3
En pourcentage des réserves internationales brutes	137.2	79.4	52.2	35.1	26.0	18.3	11.4	7.3	4.4	2.2
En pourcentage de la quote-part	367.4	359.1	320.1	259.9	220.3	174.8	130.2	93.3	63.3	33.3
Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)										
Décassements	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements	23.8	88.1	170.5	130.0	85.7	98.2	96.3	79.7	64.8	64.8
Pour mémoire :										
Exportations de biens et de services (millions de dollars)	11,034	10,297	10,039	10,019	10,207	10,682	11,395	11,991	12,682	13,483
Service de la dette (millions de dollars)	508	840	1,112	1,191	1,003	1,091	1,033	1,217	1,202	1,859
PIB nominal (millions de dollars)	23,625	23,785	24,431	25,302	26,370	27,825	30,274	31,787	33,405	34,847
Réserves officielles brutes imputées au Gabon (millions de dollars)	806	1,377	1,883	2,295	2,641	2,990	3,651	4,109	4,545	4,789
Quote-part (millions de DTS)	216	216	216	216	216	216	216	216	216	216

Source : Estimations et projections des services du FMI.

1/ Le service total de la dette comprend les remboursements du FMI.

Tableau 8. Gabon : Calendrier des décaissements et des revues de l'Accord Élargi, 2021–24

Date de disponibilité	Conditions de décaissement	Montant (millions de DTS)	Pourcentage de la quote-part 1/
28 juillet 2021	Approbation de l'accord élargi au titre du MEDC	81.000	37.5
1er décembre 2021	Observation des critères de réalisation à fin juillet 2021, des critères de réalisation continus et achèvement de la première revue	81.000	37.5
1er juin 2022	Observation des critères de réalisation à fin décembre 2021, des critères de réalisation continus et achèvement de la deuxième revue	35.100	16.25
1er décembre 2022	Observation des critères de réalisation à fin juin 2022, des critères de réalisation continus et achèvement de la troisième revue	35.100	16.25
1er juin 2023	Observation des critères de réalisation à fin décembre 2022, des critères de réalisation continus et achèvement de la quatrième revue	35.100	16.25
1er décembre 2023	Observation des critères de réalisation à fin juin 2023, des critères de réalisation continus et achèvement de la cinquième revue	35.100	16.25
1er avril 2024	Observation des critères de réalisation à fin décembre 2023, des critères de réalisation continus et achèvement de la sixième revue	86.400	40.00
	Total	388.800	180.00

Projections des services du FMI.

1/ La quote-part du Gabon est de 216.0 millions de DTS.

**Tableau 9. Gabon : Décomposition de la dette publique et du service de la dette
par créancier, 2020–22**

	Encours de la dette (fin de période)				Service de la dette							
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023
	(Millions de dollars US)	(Millions de dollars US)	(Pourcentage du PIB)	(Pourcentage du PIB)	(Millions de dollars US)	(Pourcentage du PIB)	(Pourcentage du PIB)	(Pourcentage du PIB)	(Pourcentage du PIB)			
Total	12007.6	13313.6	78.3	65.8	2150.2	2284.0	1837.2	1996.0	14.0	11.3	7.8	8.4
Extérieur	7050.7	7647.9	46.0	37.8	1458.8	1332.9	676.4	722.7	9.5	6.6	2.9	3.0
Créanciers multilatéraux ²	2394.7	2473.5	15.6	12.2	200.6	163.4	204.5	245.9	1.3	0.8	0.9	1.0
FMI	386.5	400.8	2.5	2.0	8.2	9.7	9.2	55.5	0.1	0.0	0.0	0.2
Banque mondiale	633.1	686.1	4.1	3.4	15.3	20.9	42.4	57.6	0.1	0.1	0.2	0.2
Banque Africaine de Développement	1.2	1.2	0.0	0.0	34.0	42.0	62.3	93.7	0.2	0.2	0.3	0.4
Autres multilatéraux	1373.9	1385.5	9.0	6.8	143.1	90.8	90.6	39.2	0.9	0.4	0.4	0.2
<i>Dont : BID</i>	189.1	177.0	1.2	0.9	47.9	43.4	36.4	32.9	0.3	0.2	0.2	0.1
<i>Dont : BEI</i>	4.4	4.2	0.0	0.0	0.5	0.7	0.6	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0
Créanciers bilatéraux	1463.8	1518.5	9.5	7.5	119.7	151.1	175.1	188.0	0.8	0.7	0.7	0.8
Club de Paris	452.8	476.0	3.0	2.4	30.1	33.5	38.7	52.5	0.2	0.2	0.2	0.2
France	448.2	471.2	2.9	2.3	29.8	33.2	38.5	52.3	0.2	0.2	0.2	0.2
Espagne
Israël
Autres	4.5	4.8	0.0	0.0	0.2	0.3	0.2	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Hors Club de Paris	1011.1	1042.5	6.6	5.1	179.2	235.3	259.1	257.0	1.2	1.2	1.1	1.1
Chine	1011.1	1042.5	6.6	5.1	89.6	117.7	129.6	128.5	0.6	0.6	0.5	0.5
Banque de développement de Chine	50.2	46.0	0.3	0.2	9.2	8.1	10.6	10.2	0.1	0.0	0.0	0.0
EXIMBANK de Chine	960.9	996.4	6.3	4.9	80.4	109.6	119.0	118.4	0.5	0.5	0.5	0.5
Obligations (Eurobond)	2286.4	2689.0	14.9	13.3	977.7	895.0	186.9	188.1	6.4	4.4	0.8	0.8
Créanciers commerciaux	468.2	398.2	3.1	2.0	160.8	123.4	109.9	100.7	1.0	0.6	0.5	0.4
Chine	154.7	172.2	1.0	0.9	10.5	18.5	46.8	44.3	0.1	0.1	0.2	0.2
China Construction Bank	37.2	41.4	0.2	0.2	1.7	1.3	4.6	4.6	0.0	0.0	0.0	0.0
Banque industrielle et commerciale de Chine	117.5	130.9	0.8	0.6	5.2	13.8	30.3	29.5	0.0	0.1	0.1	0.1
France (BNP Paribas, Société Générale)	73.3	44.5	0.5	0.2	40.5	28.0	19.2	13.0	0.3	0.1	0.1	0.1
Autriche (Unicredit)	138.9	99.5	0.9	0.5	42.4	24.6	23.2	22.9	0.3	0.1	0.1	0.1
Intérieur	4956.9	5665.7	32.3	28.0	691.4	951.1	1160.8	1273.3	4.5	4.7	4.9	5.4
Détenus par des résidents, total
Détenus par les non-résidents, total
Bons du Trésor	470.8	456.6	3.1	2.3
Obligations (marché régional)	1358.4	2323.1	8.9	11.5	386.4	440.7	594.3	744.5	2.5	2.2	2.5	3.1
Crédit bancaire	1542.5	1527.1	10.1	7.5	145.7	162.2	161.9	198.5	0.9	0.8	0.7	0.8
Arriérés intérieurs
Pour mémoire :												
Dette garantie ³
<i>Dont : Liée</i>
<i>Dont : Non-liée</i>
Passifs contingents
<i>Dont : Garanties publiques</i>
<i>o/w : Autres engagements conditionnels explicites⁴</i>
PIB nominal	15339.0	20242.2			15339.0	20242.2	23577.2	23722.3				

1/ Tels que rapportés par les autorités du pays selon leur classification des créanciers, y compris les créanciers officiels et commerciaux. La couverture de la dette est la même que celle de l'AVD.

2/ Les créanciers multilatéraux sont simplement des institutions ayant plus d'un actionnaire officiel et ne correspondent pas nécessairement à la classification des créanciers dans le cadre d'autres politiques du FMI (par exemple, les prêts en arriérés).

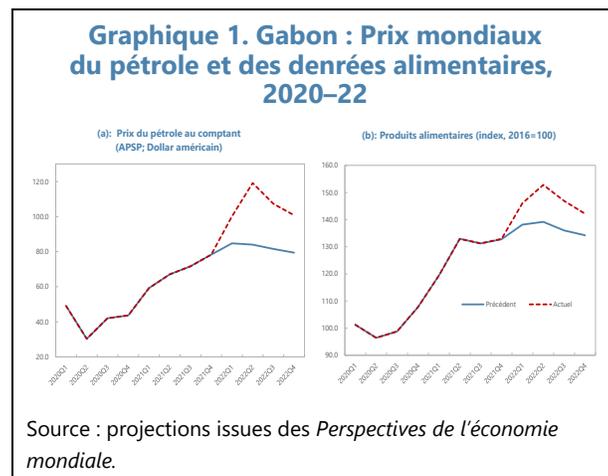
3/ Une dette est garantie lorsque le créancier a des droits sur un actif ou un flux de revenus qui lui permettraient, si l'emprunteur ne respecte pas ses obligations de paiement, de compter sur l'actif ou le flux de revenus pour garantir le remboursement de la dette. La mise en garantie implique qu'un emprunteur accorde des privilèges sur des actifs spécifiques existants ou des créances futures à un prêteur en garantie du remboursement du prêt. Une garantie est dite "non liée" lorsqu'elle n'a aucun rapport avec un projet financé par le prêt. Un exemple serait un emprunt pour financer le déficit budgétaire, garanti par les recettes pétrolières. Voir la note conjointe du FMI et de la Banque mondiale pour le G20 "Collateralized Transactions : Key Considerations for Public Lenders and Borrowers" pour une discussion des questions relatives aux

4/ Comprend d'autres garanties ponctuelles non incluses dans la dette garantie par l'État (par exemple, les lignes de crédit) et d'autres passifs éventuels explicites non classés ailleurs (par exemple, les actions en justice potentielles, les paiements résultant d'accords de PPP).

Annexe I. Estimation de l'impact de la guerre en Ukraine

Les positions budgétaire et extérieure bénéficieront de l'envolée des cours du pétrole. Cependant, le coût des subventions aux carburants pèsera sur le budget, et la hausse des prix des denrées alimentaires accentuera les tensions inflationnistes.

1. La guerre en Ukraine aura des répercussions sur l'économie gabonaise, essentiellement via la hausse des prix du pétrole et des denrées alimentaires. Les cours du pétrole ont enregistré une hausse sensible de 18,1 % au premier trimestre de 2022 par rapport à la prévision de l'édition de janvier 2022 des *Perspectives de l'économie mondiale* (Graphique 1a). La hausse des prix des denrées alimentaires s'est établie à 5,7 % au premier trimestre de 2022 par rapport à la prévision de l'édition de janvier 2022 des *Perspectives de l'économie mondiale* (Graphique 1b). L'envolée des prix du pétrole et des denrées alimentaires aura une incidence sur les positions budgétaire et extérieure et accentuera les tensions inflationnistes.



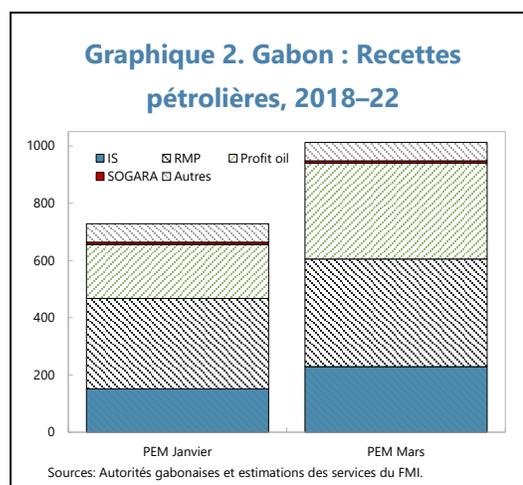
Position budgétaire

2. La position budgétaire devrait s'améliorer. L'impact positif de la hausse des cours du pétrole sur les recettes pétrolières devrait plus que compenser l'augmentation des subventions aux carburants et aux denrées alimentaires.

- **Recettes.** Les redevances (à savoir la redevance minière proportionnelle (RMP) et le « profit oil »), qui représentent environ 17 % de la production de pétrole, devraient augmenter de 0,1 % du PIB en 2022 par rapport à la loi de finances initiale. L'impôt sur les sociétés (IS), autre composante majeure des recettes pétrolières, qui équivaut à 35 % des bénéfices de l'année précédente, influera sur les recettes pétrolières en 2023.

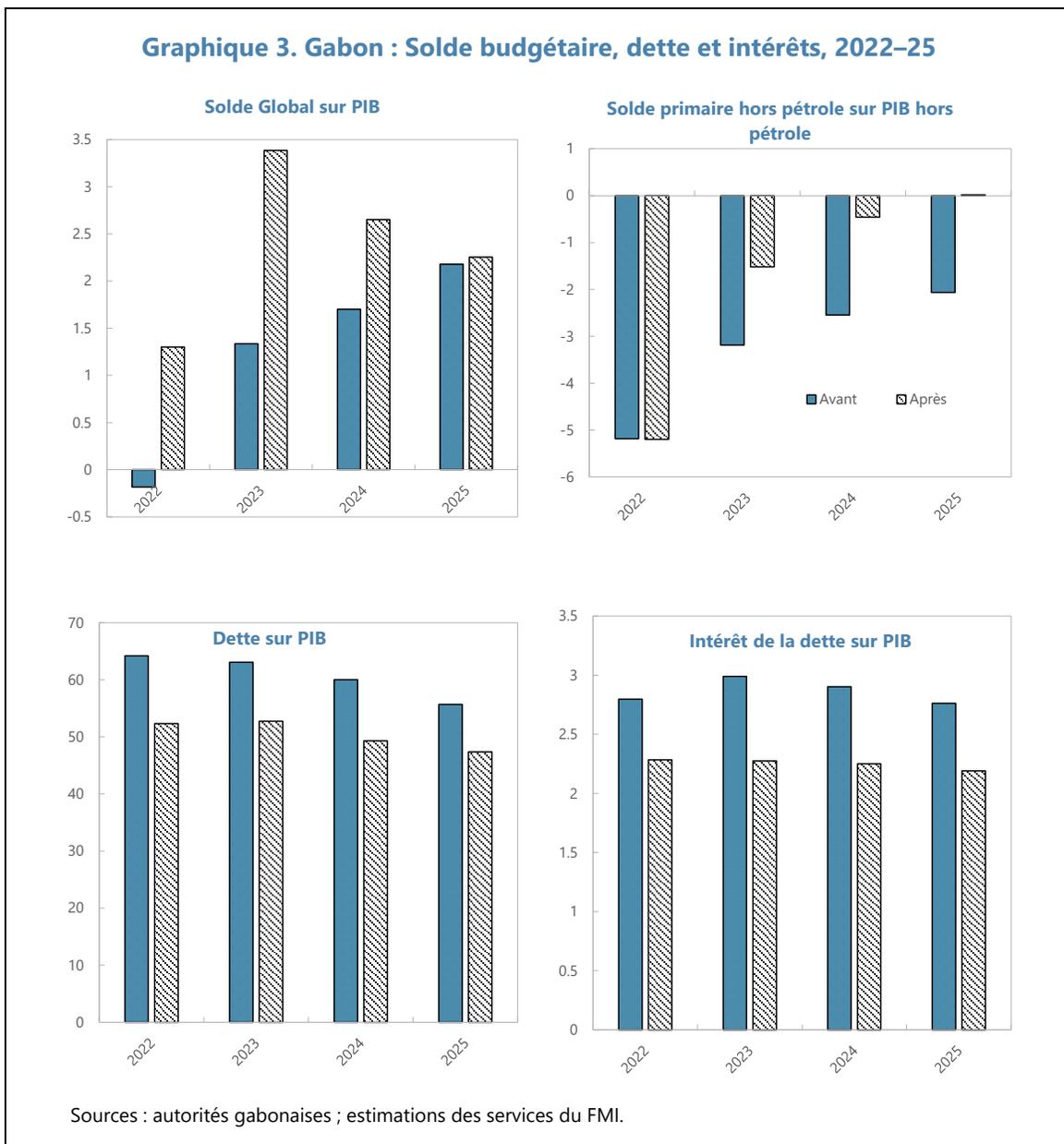
- **La hausse des cours du pétrole augmentera aussi le coût des dépenses et des subventions aux carburants.** Les autorités ont gelé leur mécanisme

d'ajustement automatique des prix au second semestre de 2021 afin de contenir les tensions sociales sur fond de hausse des cours mondiaux du pétrole. En janvier 2022, les autorités ont ajusté



les prix de l'essence et du diesel achetés par les entreprises à hauteur de 16 %, mais ont laissé inchangés les prix de tous les autres produits pétroliers consommés par les ménages. En l'absence d'une riposte des pouvoirs publics, la hausse des cours mondiaux du pétrole portera les subventions aux carburants à 130,7 milliards de francs CFA (1 % du PIB) en 2022.

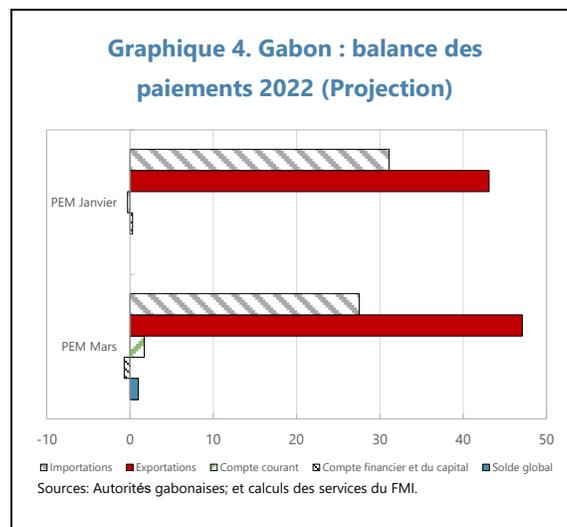
- **La hausse des prix des denrées alimentaires devrait aussi accroître les subventions au blé.** Les autorités estiment que le surcroît de subventions au blé se chiffrera à 5,7 milliards de francs CFA (0,04 % du PIB).



- **Les autorités ont décidé de différer le projet d'augmenter les impôts sur les importations (5 %) de certaines denrées alimentaires**, d'où une insuffisance de recettes fiscales non pétrolières de 12 milliards de francs CFA (0,1 % du PIB).
- **L'augmentation des recettes pétrolières devrait améliorer le solde global et le profil d'endettement à court terme (Graphique 3)**. Le solde global (base caisse) s'améliorera de 1,1 % du PIB. L'amélioration du solde budgétaire réduira les besoins de financement et renforcera la viabilité de la dette. Selon les projections, les besoins financiers diminueront pour atteindre 5 % du PIB par an durant la période 2022–25, et le ratio dette sur PIB devrait chuter de 78 % en 2020 à 52,6 % en 2022, aussi sous l'effet d'un accroissement du PIB.

Position extérieure

3. La position extérieure du Gabon devrait se renforcer en 2022, car l'impact positif de la hausse des cours mondiaux des produits de base devrait plus que compenser la hausse de la facture des importations. Après avoir enregistré un déficit de 5,2 % du PIB en 2021, le solde du compte des transactions courantes devrait atteindre un excédent de 0,7 % du PIB en 2022, principalement à la faveur de la hausse des cours du pétrole et du manganèse. Cela représente une amélioration de 1 point de pourcentage du PIB par rapport à la projection de l'édition de janvier 2022 des *Perspectives de l'économie mondiale*. Ce résultat tient pour l'essentiel à une embellie de la balance commerciale, en partie contrebalancée par une augmentation des sorties nettes de revenu sur les actifs internationaux. Depuis le début de la guerre en Ukraine, la projection concernant les investissements directs étrangers (IDE) en 2022 a été revue à la hausse d'environ 150 milliards de francs CFA, par rapport à l'édition de janvier des *Perspectives de l'économie mondiale*, essentiellement en raison d'un accroissement des IDE vers le secteur pétrolier.



4. L'essor des exportations améliorera la balance commerciale. Il s'agit d'une augmentation significative par rapport à l'excédent de 12 % prévu dans l'édition de janvier 2022 des *Perspectives de l'économie mondiale* (Graphique 4). Les données préliminaires pour le premier trimestre de 2022 confirment que les volumes des exportations se sont nettement redressés par rapport à 2021, sous l'effet de l'augmentation des exportations du pétrole, du manganèse, du bois et de l'huile de palme. Les exportations nominales de pétrole (plus de 75 % du total des exportations) ont progressé d'environ 73 % (en glissement annuel) au premier trimestre de 2022, en raison de l'envolée des cours mondiaux du pétrole.

5. Les conséquences directes de la guerre sur les importations devraient être limitées. En 2022, les importations devraient diminuer modérément pour passer de 28,8 % du PIB (en 2021) à

27,1 % du PIB, essentiellement du fait de la lente croissance des importations hors pétrole du secteur privé par rapport à la croissance du PIB. Les céréales représentent près de 5 % du total des importations de biens, tandis que les importations de biens en provenance de Russie et d'Ukraine représentent respectivement 0,5 % et 0,2 % du total des importations de biens. Toutefois, la guerre en Ukraine pourrait continuer à faire grimper les prix des denrées alimentaires importées et ainsi peser sur la facture des importations.

6. Les conditions de financement extérieur ont été favorables. L'écart de rendement observé sur les obligations internationales du Gabon s'établissait à 698 points de base le 20 mai 2022. Néanmoins, une guerre de longue durée et le resserrement de la politique monétaire à l'échelle mondiale en réaction aux tensions inflationnistes pourraient avoir un impact négatif sur les conditions de financement sur les marchés financiers.

Inflation

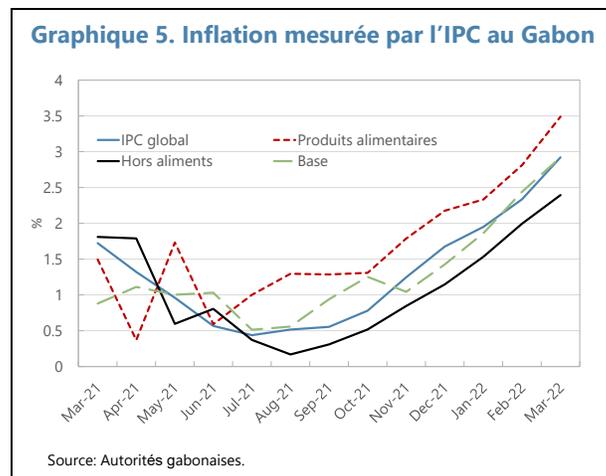
7. La guerre en Ukraine a alimenté les tensions inflationnistes mondiales, faisant grimper les prix des produits de base. Les estimations des services du FMI reposant sur des données historiques suggèrent qu'il faut jusqu'à un an pour que les cours mondiaux des produits de base se transmettent aux prix pratiqués au Gabon en raison d'une faiblesse de la demande intérieure, du contrôle des prix et d'autres distorsions qui limitent la répercussion de l'inflation importée.

8. Dans ce contexte, l'inflation moyenne sur 12 mois au Gabon s'est située à 2,9 % en mars 2022. Avant la guerre en Ukraine, l'inflation mesurée par l'IPC (Indice des prix à la consommation) avait entamé une tendance haussière. Elle est passée de 0,6 % en septembre 2021 à 1,7 % en décembre 2021 (en glissement annuel).

Si l'augmentation des prix des denrées alimentaires a été à l'origine de cette évolution, une hausse de l'inflation hors produits alimentaires et énergie a aussi été visible, ce qui laisse entrevoir une progression généralisée pour l'ensemble du panier de l'IPC.

La guerre en Ukraine a accentué les tensions inflationnistes en 2022, principalement via la hausse des prix des denrées alimentaires, qui représentent plus de 40 % du panier de l'IPC. Cela ressort de l'inflation alimentaire, qui a atteint 3,5 % en

mars 2022 (Graphique 5). D'après les calculs des services du FMI, l'impact direct de la hausse des prix des denrées alimentaires sur l'inflation s'élève à 0,8 %. La contribution des hausses des prix des carburants, directement pour les consommateurs et via les coûts pour les entreprises, a été limitée par les subventions aux carburants de l'État. L'inflation de base, hors produits alimentaires et énergie, s'est aussi établie à 2,9 % en mars 2022, contre 1,4 % en décembre 2021, sous l'effet de la hausse des prix de l'ameublement et des biens d'équipement des ménages, des services de santé, du loisir (hôtel et restaurant) et d'autres biens et services.



9. Une nouvelle perturbation des chaînes d’approvisionnement mondiales contribuerait à une hausse de l’inflation à l’échelle mondiale et de l’inflation importée au Gabon. En outre, dans le contexte de la normalisation de la politique de subventions, qui permet de répercuter intégralement les cours mondiaux du pétrole (à l’exception du butane et du pétrole lampant), il faudrait s’attendre à une augmentation de la contribution des prix des carburants. En revanche, la poursuite de l’assainissement budgétaire (faisant passer le déficit primaire hors pétrole de 7,1 % du PIB hors pétrole en 2021 à 6,2 % du PIB hors pétrole en 2022) et la riposte de la politique monétaire de la BEAC devraient avoir pour effet de modérer la demande globale. Le Comité de Politique Monétaire de la BEAC a déjà relevé le taux directeur de 3,5 % à 4 %, et la BEAC a réduit ses injections de liquidités.

10. Le resserrement de la politique monétaire dans les pays avancés pour faire face à la montée de l’inflation à l’échelle mondiale constitue également un risque pour le Gabon.

Les grandes banques centrales, à l’instar de la Réserve fédérale et de la Banque d’Angleterre, ont déjà commencé à relever leurs taux directeurs pour faire face aux taux d’inflation nationaux élevés. Les banques centrales de plusieurs pays émergents ont réagi en intervenant de la même façon. Si elles apaisent les tensions inflationnistes mondiales, ces décisions pourraient aussi se traduire par un ralentissement de l’activité économique à l’échelle mondiale et par une diminution des flux de capitaux vers la région.

Annexe II. Évaluation du secteur extérieur

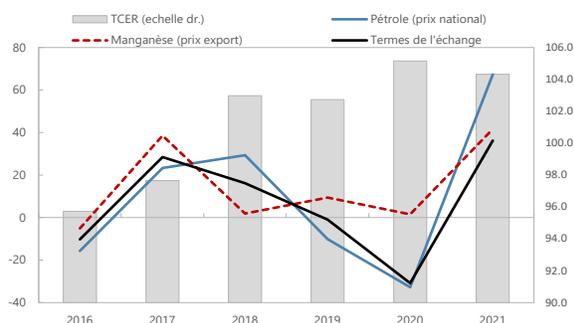
La position extérieure du Gabon en 2021 est plus fragile que ne le laissent supposer les fondamentaux économiques à moyen terme et les politiques souhaitables. Le déficit des transactions courantes s'est réduit en 2021, sous l'effet d'une hausse des exportations du pétrole et du manganèse ainsi que de l'assainissement budgétaire en cours dans le cadre du programme. À plus long terme, le renforcement de la position extérieure dépend de la poursuite des réformes budgétaires et d'une amélioration de la compétitivité structurelle.

1. **En 2021, le taux de change effectif réel (TCER) s'est légèrement déprécié, malgré une amélioration significative des termes de l'échange.** Les termes de l'échange se sont améliorés d'environ 36 %, en raison de la hausse des cours du pétrole (Graphique 1). Cependant, en raison de la dépréciation de l'euro (auquel le franc CFA est arrimé) par rapport au dollar et de la stabilité des prix intérieurs, le TCER s'est déprécié de 1,3 %.
2. **Le déficit des transactions courantes s'est réduit en 2021, principalement sous l'effet de l'augmentation significative des exportations pétrolières et non pétrolières.** Le solde du compte des transactions courantes s'est amélioré pour passer de -6,9 % du PIB en 2020 à -5,2 % du PIB en 2021. Les exportations se sont accrues de 42 % (en glissement annuel) en 2021, les exportations pétrolières et non pétrolières ayant progressé de respectivement 52 % et 22 %, tandis que les importations ont augmenté de seulement 3,6 %. Du point de vue de l'épargne et de l'investissement, l'écart entre épargne et investissement du secteur public s'est amélioré, ce qui a contribué à la réduction du déficit courant. En 2022, le compte des transactions courantes devrait être légèrement excédentaire, en raison de la hausse des cours du pétrole et des matières premières. Le solde du compte des transactions courantes devrait se détériorer légèrement après 2022 pour osciller autour d'un déficit de 1–2 % du PIB à moyen terme, sous l'effet d'une hausse des exportations non pétrolières, en particulier dans les industries extractives (manganèse) et les agro-industries.
3. **Les investissements directs étrangers sont restés le moteur des entrées de financement extérieur en 2021.** Les IDE ont été estimés à 7,5 % du PIB en 2021, et le secteur hors pétrole a continué à en concentrer la majorité. Les décaissements au titre de la dette extérieure destinés à des projets et des appuis budgétaires (hors décaissement du FMI) ont diminué pour atteindre 5,2 % du PIB en 2021, contre 10,5 % en 2020, en raison du non-décaissement d'un appui budgétaire extérieur et d'une forte sous-exécution des projets d'investissements publics financés sur ressources extérieures. Les avoirs extérieurs nets imputés du Gabon auprès de la BEAC se sont améliorés légèrement en 2021. L'indicateur d'adéquation des réserves de change du Gabon est conforme à celui des pays exportateurs de pétrole de la région CEMAC.¹

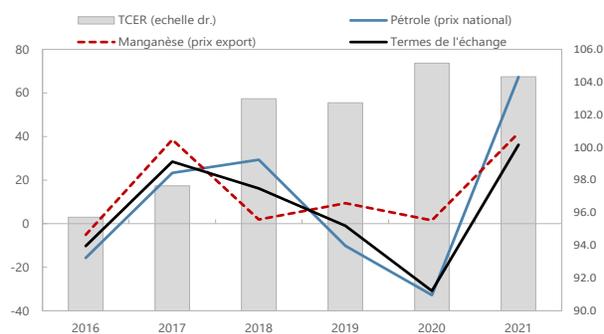
¹ Voir le document de politique générale du FMI n° 19/026 pour la méthodologie EBA-Lite révisée.

Graphique 1. Gabon : Évolution du secteur extérieur, 2016–21

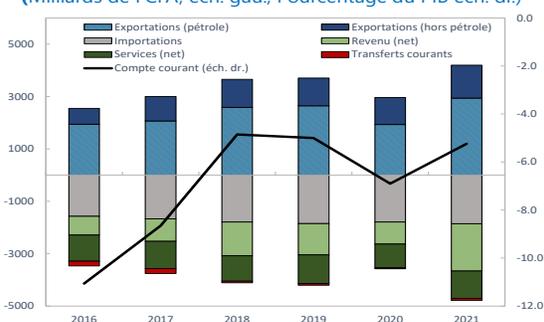
Prix des produits de base, termes de l'échange, 2016-21,
(Variation en pourcentage éch. gau. ; Indice TCER éch. dr.)



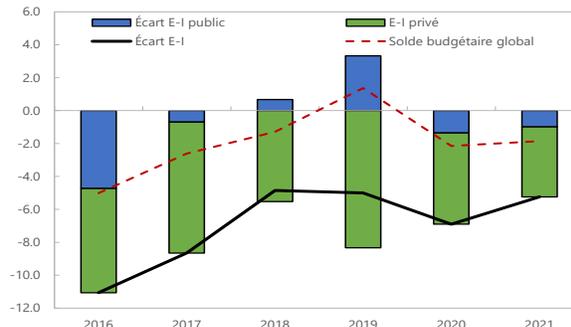
Prix des produits de base, termes de l'échange, 2016-21,
(Variation en pourcentage éch. gau. ; Indice TCER éch. dr.)



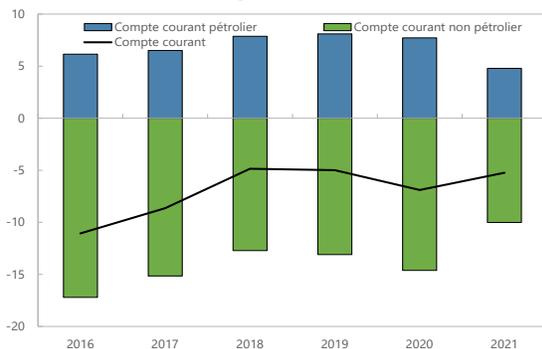
Contribution au compte courant 2016-21
(Milliards de FCFA, éch. gau. ; Pourcentage du PIB éch. dr.)



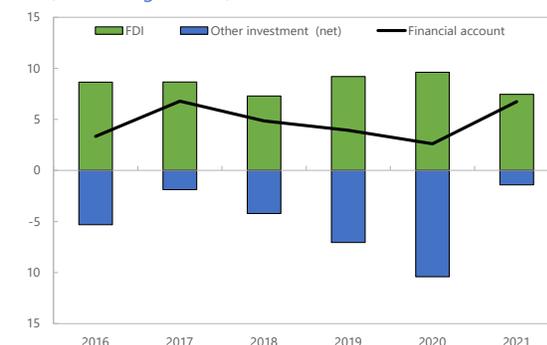
Solde d'épargne et d'investissement, 2016-21
(Pourcentage du PIB)



Compte courant pétrolier et non pétrolier, 2016-2021,
(Pourcentage du PIB)



Compte financier, 2016-21
(Pourcentage du PIB)



Sources : autorités gabonaises ; Statistiques financières internationales ; estimations des services du FMI.

4. Cette analyse repose fortement sur les estimations et l'appréciation des services du FMI, étant donné les limites de données. Les statistiques officielles de la balance des paiements sont communiquées avec retard, les dernières données officielles, bien qu'encore préliminaires, datent de 2018. L'analyse pâtit aussi de lacunes dans ces données, dont l'exclusion des activités dans la zone économique spéciale. Le manque de données sur la position extérieure globale nette et les

séries connexes empêche en outre l'utilisation de la méthode de la viabilité extérieure pour évaluer le taux de change. Les autorités s'efforcent de remédier à ces problèmes avec l'assistance technique du FMI.

5. Les estimations à partir d'approches fondées sur des régressions de la méthodologie EBA-Lite² révisée laissent penser que le taux de change 2021 est surévalué de 1,4 % à 13,2 % (tableau 1). Ces estimations laissent entrevoir un écart du solde des transactions courantes de – 1,8 % et de –0,2 %, respectivement, sur la base des modèles de solde des transactions courantes et de TCER EBA-Lite, et un écart de TCER de 13,2 % et 1,4 % en 2021. Cette approche estime les normes de solde des transactions courantes et de TCER à l'aide de régressions portant sur plusieurs pays et des paramètres de politiques souhaitables. Les « écarts » ou déviations des valeurs actuelles corrigées des variations cycliques par rapport à ces normes sont utilisés pour évaluer l'évolution du taux de change. La méthode du solde des transactions courantes estime une norme de solde des transactions courantes corrigé des variations cycliques de 2,7 % du PIB, alors que son niveau actuel corrigé des variations cycliques est de –4,6 % du PIB. Cette approche produit un écart du compte des transactions courantes de 1,9 % du PIB, dont un écart de 2,9 % entre les niveaux observés de 2021 et les politiques souhaitables, en particulier la politique budgétaire et les dépenses de santé publique³. La méthode du TCER estime une norme de TCER de 4,64 sur la base des fondamentaux économiques et des paramètres de politiques souhaitables, par rapport à son niveau actuel de 4,66 (exprimé en logarithmes). Comparés aux estimations de la méthodologie EBA-Lite pour l'évaluation 2021, le solde des transactions courantes observé et la norme du solde du compte des transactions courantes ont évolué de 2,7 % et 0,4 %⁴.

² Ces paramètres sont calibrés de manière à inclure : i) un solde budgétaire corrigé des variations cycliques (–4,0 % du PIB) et une variation annuelle des réserves (0,0 % du PIB) conforme aux projections à moyen terme et aux critères de convergence de la CEMAC ; ii) une croissance du crédit privé correspondant au niveau de référence issu des régressions effectuées sur le même groupe de pays (0,6 %) ; iii) un niveau souhaité pour les dépenses de santé publique de 2 % du PIB, fondé sur un niveau de référence tenant compte de la capacité de dépense du Gabon ; iv) le repère du contrôle des mouvements de capitaux repose sur le niveau moyen le plus récent pour les divers pays de l'indice de contrôle (0,47) ; et v) le taux d'intérêt réel fixé au taux effectif pour 2021, ce qui suppose que la politique monétaire est conforme aux objectifs de production et d'inflation.

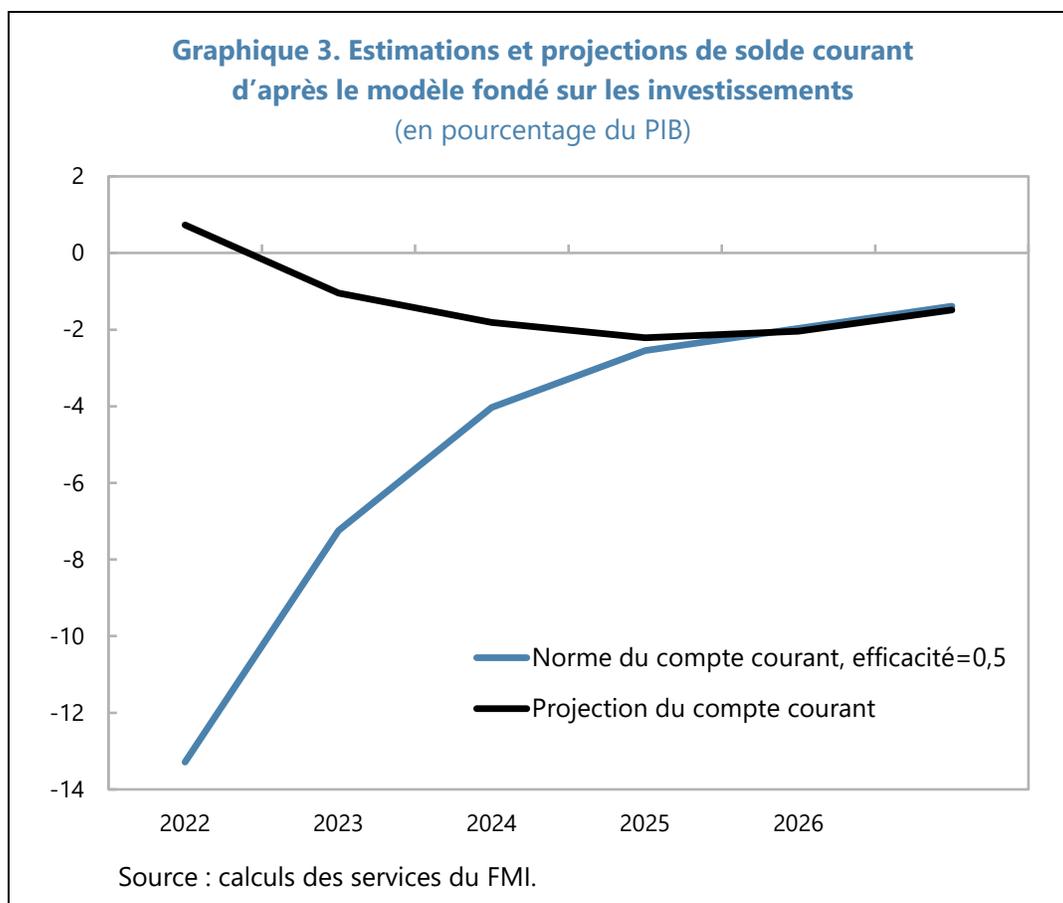
³ La crise de la COVID-19 influe énormément sur les positions extérieures. Dans de nombreux cas, les soldes des transactions courantes ont beaucoup plus évolué en 2020 qu'en 2019, même si les variations sont en général censées s'amenuiser à mesure que la crise de la COVID-19 s'estompe. Conformément aux dernières orientations de la méthodologie EBA-Lite (version d'avril 2021), nous n'avons pas procédé à des ajustements spéciaux de la balance commerciale pétrolière au-delà des ajustements cycliques normaux pour écarter les facteurs transitoires. Nous supposons aussi que le tourisme et les envois de fonds n'ont pas subi de variations temporaires et considérables. C'est pourquoi les indices de correction y afférents sont fixés à zéro.

⁴ Voir Bems, R., et I. de Carvalho Filho, 2009, « Exchange Rate Assessments: Methodologies for Oil Exporting Countries », document de travail du FMI n° 09/281.

Tableau 1. Gabon : Résultats des régressions du solde courant et du TCER selon la méthodologie EBA-Lite révisée, 2021

	Regressions du CC 1/ (en pourcentage du PIB)	Regressions du TCER d'équilibre 1/ (en pourcentage du PIB)
CC-Actual	-5.2	
Contributions cycliques (à partir du modèle) (-)	-0.5	
Ajusteur COVID-19 (-) 2/	0.0	
Facteurs temporaires/statistiques supplémentaires (-)	0.0	
Catastrophes naturelles et conflits (-)	-0.2	
CC ajusté	-4.6	
Norme CC (à partir du modèle) 3/	-2.7	
Ajustements à la norme (-)	0.0	
Norme CC ajustée	-2.7	
Écart CC	-1.9	-0.2
<i>Don't</i> : Écart politique relatif	2.9	
Élasticité	-0.14	
Écart TCER (en pourcentage)	13.2	1.4
1/ Basé sur la méthodologie EBA-lite 3.0.		
2/ Il n'y a pas d'ajustement conjoncturel supplémentaire pour tenir compte de l'impact temporaire du tourisme et des envois de fonds, qui représentent une part négligeable du PIB.		
3/ Corrigé des variations conjoncturelles, y compris les ajustements de cohérence multilatéraux.		

6. Le modèle fondé sur les investissements donne une norme de solde des transactions courantes généralement plus faible. Un important paramètre de ce modèle est l'efficacité des investissements publics et privés : plus l'inefficacité est forte, plus le niveau optimal des investissements est réduit et plus les normes de solde des transactions courantes sont élevées. D'après les conclusions de l'EGIP (2019) et de l'EGIP de suivi (2022), l'analyse estime une valeur d'efficacité de 0,5 (seule la moitié du montant des investissements est transformée en capital productif), ce qui aboutit à une norme de solde des transactions à moyen terme de -4,7 % du PIB, niveau inférieur aux projections de référence (Graphique 3).



7. L'évaluation aboutit à la conclusion selon laquelle la position extérieure est plus fragile que ne le laissent supposer les fondamentaux économiques à moyen terme et que le taux de change est surévalué. Cette conclusion est basée sur l'examen de diverses méthodes de calcul du solde des transactions courantes et du TCER fondées sur des régressions, qui donnent des résidus relativement faibles et tiennent compte des politiques souhaitables non seulement pour soutenir la stabilité extérieure mais aussi pour honorer les engagements régionaux relatifs à l'ancrage du franc CFA. La méthode fondée sur le modèle d'investissement donne un exemple utile des conséquences de la baisse de la base des ressources du Gabon et appelle à poursuivre les efforts pour renforcer la position extérieure, notamment via des investissements productifs dans le secteur hors pétrole en vue de diversifier la base d'exportation^{5,6}. L'évaluation globale fait apparaître une surévaluation de 1,4 % à 13,2 % selon la fourchette des résultats obtenus respectivement pour le TCER et du solde du compte des transactions courantes, contre une surévaluation de 0,9 % à 2,5 % en 2020. Cette évaluation repose sur une estimation de l'écart de solde des transactions courantes de 1,4 % du PIB.

⁵ Rapport-pays No. 2021/189.

⁶ Le modèle de consommation a aussi été appliqué. Cependant, les estimations ne sont pas communiquées parce qu'elles font l'objet d'incertitudes étant donné le recours à des hypothèses à long terme, dont la possibilité de découvrir de nouveaux gisements de pétrole ou des évolutions démographiques qui pourraient ralentir la croissance de la population, ce qui réduirait la norme de solde courant et l'ampleur de la surévaluation.

Les données préliminaires laissent penser que cette estimation pourrait encore s'améliorer en 2022 compte tenu du renforcement prévu de la balance courante. Par ailleurs, des rendements plus élevés des récents IDE, notamment grâce à une production de pétrole supérieure aux prévisions, constituent une importante perspective positive à moyen terme qui pourrait aussi améliorer la position extérieure.

8. La poursuite des politiques d'ajustement et la mise en œuvre des mesures visant à renforcer la compétitivité structurelle contribueraient à raffermir la position extérieure dans la durée. Les mesures qui s'inscrivent dans le cadre du nouveau programme appuyé par le FMI, dont l'assainissement budgétaire et les tentatives pour accroître l'efficacité des investissements publics, ainsi que les mesures destinées à améliorer la gouvernance et le climat des affaires sont indispensables. Le Gabon figure toujours dans le bas du classement de plusieurs indicateurs structurels liés au commerce extérieur, notamment l'indice de facilitation des échanges du Forum économique mondial et l'indice de performance logistique de la Banque mondiale (Graphique 4).

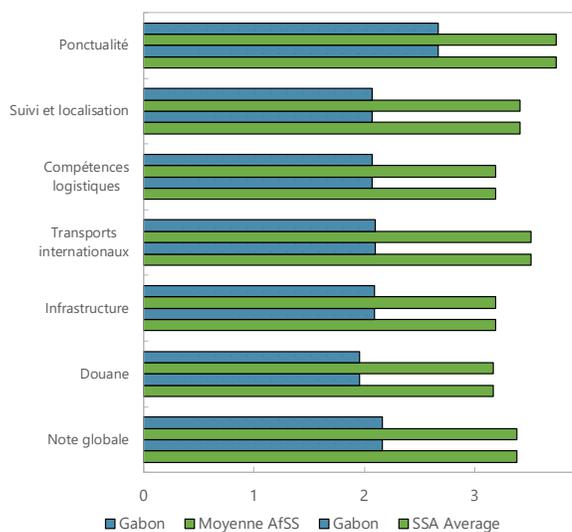
Graphique 4. Gabon : Indicateurs de compétitivité structurelle

Gabon : Indice de facilitation du commerce FEM et sous-composantes (2016)¹

Rang global (sur 136)	129
Accès au marché intérieur	125
Taux de droits de douane (%)	13.4
Complexité des droits de douane	31
Part des importations en franchise de droits (%)	22.1
Accès au marché extérieur	128
Taux de droits de douane subis (%)	4.7
Marge de préférence dans les marchés de destination	132
Rang au classement des administrations frontalières	119
Indice de service douanier	105
Efficacité des procédures de dédouanement	120
Temps nécessaire à l'importation (documentaire, en heures)	120
Temps nécessaire à l'importation (formalités à la frontière, en heures)	84
Coût d'importation (documentaire) en dollars	170
Coût d'importation (formalités à la frontière) en dollars	1320
Temps nécessaire à l'exportation (documentaire, en heures)	60
Temps nécessaire à l'exportation (formalités à la frontière, en heures)	96
Coût d'exportation (documentaire) en dollars	200
Coût d'exportation (formalités à la frontière) en dollars	163
Irrégularités de paiement et pots-de-vin	90
Prévisibilité du temps nécessaire aux formalités d'importation	103
Indice de transparence douanière	86
Rang au classement des infrastructures :	
Infrastructures de transport	119
Services de transport	130
Disponibilité et utilisation des TIC	107
Rang au classement de l'environnement d'exploitation:	110
Protection de la propriété	93
Efficacité et responsabilisation de l'administration	118
Accès au crédit	124
Ouverture à la participation étrangère	109
Sécurité matérielle	82

1. Rang, sauf indication contraire. Rouge = classement dans le quartile inférieur ; vert = classement dans le quartile supérieur.

Indice de performance logistique de la Banque mondiale, 2018 (5=meilleur)



Sources : Banque mondiale ; Forum économique mondial.

Annexe III. Matrice d'évaluation des risques¹

Source des risques	Probabilité relative	Incidence en cas de concrétisation du risque	Mesures recommandées
Risques intérieurs			
Un malaise social généralisé en raison d'une propagation accrue de la pandémie de COVID-19 dans le pays, des retards dans la vaccination ou d'un accès inégal aux vaccins.	Moyenne	Moyenne Une forte propagation de la pandémie, des retards dans le déploiement des vaccins et un accès inégal à ceux-ci pourraient nuire à l'activité économique, perturber les approvisionnements et les transports intérieurs et susciter des troubles.	Continuer à faire appliquer les règles de distanciation physique. Renforcer l'état de préparation à la crise dans le système sanitaire pour faire face à une éventuelle flambée. Étendre l'aide d'urgence. Redoubler d'efforts pour obtenir des ressources suffisantes destinées à lutter contre les effets de la COVID-19, notamment de la part des partenaires au développement. Garantir l'utilisation efficace des ressources d'urgence destinées à lutter contre la COVID-19, notamment en suivant de près les dépenses et en garantissant une transparence et une responsabilisation totales, conformément aux engagements pris dans les lettres d'intention jointes aux demandes d'achat du Gabon en 2020 au titre de l'instrument de financement rapide.
Perturbation de la production nationale de pétrole provoquée par le vieillissement des gisements et une production plus faible que prévu des nouveaux projets.	Moyenne	Moyenne Les recettes budgétaires et les exportations sont sensibles à un recul de la production de pétrole, avec des retombées potentielles sur le secteur autre que celui du pétrole et du gaz.	Redéfinir les priorités de dépenses budgétaires et accroître l'efficacité des dépenses, tout en soutenant l'activité non pétrolière pendant les mises à l'arrêt. Renforcer l'entretien des installations et planifier des investissements suffisants pour la remise en état et encourager la prospection et la découverte de nouveaux gisements de pétrole.
Détérioration de la situation politique intérieure.	Moyenne	Moyenne Compte tenu de l'impression de mauvaise gouvernance et de corruption, il sera peut-être difficile de préserver un consensus durable pour gouverner. Cela pourrait mettre en péril les progrès en matière de stabilisation macroéconomique accomplis ces trois dernières années et faire échouer les grandes réformes.	Communiquer les avantages du programme macroéconomique du gouvernement et renforcer le caractère inclusif de la gestion économique. Redoubler d'efforts pour améliorer la gouvernance.
Augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes naturelles liées aux changements climatiques.	Moyenne	Moyenne Le Gabon est exposé à des catastrophes naturelles.	Mettre en œuvre des politiques d'investissement afin de protéger les infrastructures financières, de transport, de communication ou énergétiques essentielles. Suivre une trajectoire d'assainissement budgétaire à moyen terme crédible afin de renforcer la marge de manœuvre budgétaire et extérieur.

D'après la mise à jour du 2 avril 2022 de la matrice d'évaluation du risque global.

¹La matrice d'évaluation des risques présente des événements qui pourraient modifier sensiblement le scénario de référence. La probabilité relative correspond à l'évaluation subjective par les services du FMI des risques entourant le scénario de référence (« faible » désigne une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité comprise entre 10 % et 30 %, et « élevée » une probabilité comprise entre 30 % et 50 %). La matrice fait apparaître les points de vue des services du FMI sur l'origine des risques et le degré général de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent être interdépendants et se concrétiser ensemble. Les chocs et le scénario conjoncturels mettent en évidence les risques qui pourraient se concrétiser à un horizon plus proche (entre 12 et 18 mois) compte tenu de l'actuel scénario de référence. Les risques structurels sont ceux qui resteront probablement importants à un horizon plus lointain.

Annexe III. Matrice d'évaluation des risques (fin)

Source des risques	Probabilité relative	Incidence en cas de concrétisation du risque	Mesures recommandées
Risques extérieurs			
L'invasion de l'Ukraine par la Russie provoque une escalade de sanctions et d'autres perturbations.	Élevée	Moyenne Pourrait altérer davantage la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Hausse des coûts de financement.	Renforcer les amortisseurs extérieurs. Développer le dispositif de protection sociale. Diversifier les sources d'importation.
Flambées de variants de la COVID-19 mortels et très contagieux.	Moyenne	Élevée Impact négatif sur la croissance via une diminution des entrées d'investissements directs étrangers et de l'aide extérieure. La demande de produits d'exportation et leurs prix baisseraient, ce qui creuserait le déficit de financement du budget et de la balance des paiements. La faible dynamique de croissance provoque une détérioration de la viabilité de la dette et implique un ajustement budgétaire plus marqué, ce qui pourrait fragiliser la croissance.	Continuer à privilégier les dépenses sociales et de santé, dont les vaccins, et accroître l'efficacité des dépenses. Poursuivre le soutien à la population, avec des politiques clairement ancrées lorsque la pandémie diminue. Dynamiser l'aide extérieure à l'économie et la vaccination. Améliorer la gestion des crises et l'état de préparation à celles-ci.
Hausse et volatilité des prix des denrées alimentaires et de l'énergie.	Élevée	Élevée La concrétisation de cet aléa <i>positif</i> améliorerait les soldes budgétaire et extérieur et contribuerait à réduire plus rapidement les déficits de financement de la balance des paiements et du budget.	Économiser une partie des recettes pétrolières pour accroître la marge de manœuvre disponible, y compris pour appuyer l'objectif de réserves régionales. Supprimer les mesures de politique accommodante liées à la crise et adhérer au projet de rééquilibrage budgétaire afin d'améliorer la confiance et de favoriser une croissance tirée par le secteur privé.
Un brusque ralentissement de la croissance en Chine.	Moyenne	Élevée Cela réduira les exportations puisque la Chine est une destination importante pour les exportations de pétrole et de manganèse.	Diversifier les destinations des exportations.
Accentuation des tensions géopolitiques et des risques en matière de sécurité.	Moyenne	Moyenne Intensification des flux de réfugiés et de personnes déplacées vers le Gabon, en raison de l'instabilité dans les pays voisins.	Améliorer un cadre d'action déjà bien en place pour faire face à l'émigration.

Annexe IV. Analyse de la viabilité de la dette

L'analyse de viabilité de la dette (AVD) montre que la dette publique du Gabon est viable, mais sans forte probabilité, et que les risques se sont atténués. La dette publique du Gabon est jugée viable et a diminué par rapport à la précédente AVD¹. Le contexte est plus favorable que dans la précédente AVD, essentiellement en raison de l'allègement du ratio et du service de la dette grâce aux cours élevés du pétrole, mais ce processus est susceptible de s'estomper. La dette publique devrait atteindre 52,6 % du PIB en 2022, contre 65,8 % du PIB en 2021. La révision à la baisse du ratio dette publique sur PIB en 2022 par rapport à la précédente AVD s'explique principalement par une croissance du PIB nominal plus soutenue sur fond de hausse des cours du pétrole. La dette devrait diminuer pour atteindre 43,4 % du PIB en 2027. Cependant, les besoins de financement bruts s'établiront en moyenne à 4,9 % du PIB à moyen terme, en recul par rapport aux 8,8 % du PIB durant la période 2011–21. Les tensions sur la liquidité se sont apaisées, le service de la dette représentant 48,9 % des recettes en 2022, contre 80 % en 2021. La dette reste exposée à des chocs macroéconomiques, notamment un choc sur la croissance du PIB réel et un choc sur le taux de change réel. La viabilité devrait être renforcée par des assurances plus solides pour couvrir les déficits de financement à court terme qui subsistent, en apurant les arriérés intérieurs dus et en parvenant dans la durée à rester à jour des paiements au titre du service de la dette extérieure, et grâce à une stratégie de gestion de la dette à moyen terme crédible couplée à des politiques budgétaires prudentes.

1. Le ratio dette publique sur PIB à fin 2021 a diminué par rapport à la précédente AVD.

La dette a reculé, pour passer de 78,3 % du PIB en 2020 à 65,8 % du PIB en 2021, ce qui s'explique pour l'essentiel par un accroissement du PIB.

2. La dette et les besoins de financement bruts devraient diminuer en 2022 en raison de la hausse des cours du pétrole et d'une amélioration du solde primaire. Dans le scénario de référence, la dette publique devrait atteindre 52,6 % du PIB en 2022, sous l'effet d'une amélioration du solde budgétaire primaire à 3,7 % du PIB (contre 0,9 % du PIB en 2021) consécutive à la flambée des cours du pétrole. Par conséquent, les besoins de financement bruts devraient diminuer pour s'établir à 4,3 % du PIB en 2022, contre 8,2 % du PIB dans la précédente AVD.

3. Bien que la dette et les besoins de financement bruts soient sur une trajectoire descendante à moyen terme, le service de la dette élevé demeure problématique. A mesure que les effets de la pandémie sur les finances publiques et la croissance s'estompent, l'endettement devrait continuer à reculer en 2022 et à moyen terme, pour atteindre 43,4 % du PIB en 2027. Les besoins de financement bruts s'établiront à 4,9 % du PIB par an en moyenne durant la période 2022–27, soit un niveau inférieur à celui de la précédente AVD et en deçà de la moyenne historique d'environ 8,8 % du PIB au cours de la période 2011–21. Le ratio service de la dette sur les recettes est projeté à 48,9 % en 2022 et 53 % en moyenne à moyen terme, sachant qu'un important

¹ La précédente AVD désigne l'AVD figurant dans le rapport-pays No. 2021/189.

remboursement d'un eurobond est programmé en 2025, ce qui crée des risques de liquidité et de refinancement.

4. Malgré l'incertitude persistante entourant les perspectives macroéconomiques du fait de la COVID-19, les risques qui pèsent sur la viabilité de la dette du Gabon se sont amenuisés.

Alors que l'endettement du Gabon ne dépasse plus le repère de 70 % du PIB dans le scénario de référence, il s'aggraverait dans tous les scénarios simulant des chocs standards, notamment en cas de choc sur la croissance du PIB et de choc sur le taux de change réel, qui porteraient les ratios dette publique sur PIB à environ 54 %. Un choc macro-budgétaire combiné (sur le PIB, le solde primaire, l'inflation, le taux de change et le taux d'intérêt) porterait la dette et les besoins de financement bruts à près de 68 % et 12 % du PIB, respectivement. Ces risques sont particulièrement importants, compte tenu de la reprise de la croissance du PIB relativement solide qui sous-tend le scénario de référence en matière d'endettement et de besoins de financement bruts. La dette peut aussi être exposée à des risques de passifs contingents, étant donné la définition relativement étroite du périmètre de la dette (dette contractée et garantie par l'administration centrale). La volatilité des cours du pétrole et le secteur bancaire de petite taille constituent des facteurs de risques supplémentaires.

5. Le Gabon est confronté à des tensions sur la liquidité ainsi qu'à des problèmes d'arriérés. Des arriérés intérieurs et extérieurs se sont accumulés en 2021. En 2022, les tensions sur la liquidité perdurent, le service de la dette représentant 48,9 % des recettes. Le ratio service de la dette publique sur les recettes et le ratio charge d'intérêts sur les recettes devraient atteindre en moyenne environ 53 % (contre 80 % en 2021) et 18 % (contre 19 % en 2021), respectivement, à moyen terme. Malgré cette tendance baissière, le remboursement prévu d'un eurobond en 2025 et la normalisation de la politique monétaire dans les pays avancés et émergents constituent toujours des risques importants.

6. La carte thermique révèle une réduction des vulnérabilités en matière de viabilité de la dette dans la mesure où certains des indicateurs se sont améliorés depuis la précédente AVD.

Les résultats de l'analyse de la carte thermique montrent des risques élevés liés aux besoins de financement extérieur et à la part significative de la dette publique détenue par des non-résidents, estimés respectivement à 16 % et 64 %, dépassent le niveau maximal d'alerte précoce des repères d'évaluation des risques. La carte thermique met en évidence des risques modérés à élevés pour la viabilité de la dette.

7. Une stratégie de gestion de la dette à moyen terme crédible ainsi que des politiques budgétaires prudentes seront indispensables pour garantir la viabilité de la dette à l'avenir.

Des assurances plus solides pour couvrir les déficits de financement qui subsistent en 2022 et en 2023 seront essentielles afin d'atténuer les risques immédiats pour la viabilité de la dette à plus long terme. Une stratégie de gestion de la dette crédible ainsi que des politiques budgétaires prudentes seront importantes pour faire face aux besoins de financement, pour constituer des marges de manœuvre budgétaire suffisantes (y compris en économisant une grande partie des recettes pétrolières exceptionnelles) et pour créer un espace budgétaire suffisant pour les dépenses prioritaires à moyen terme.

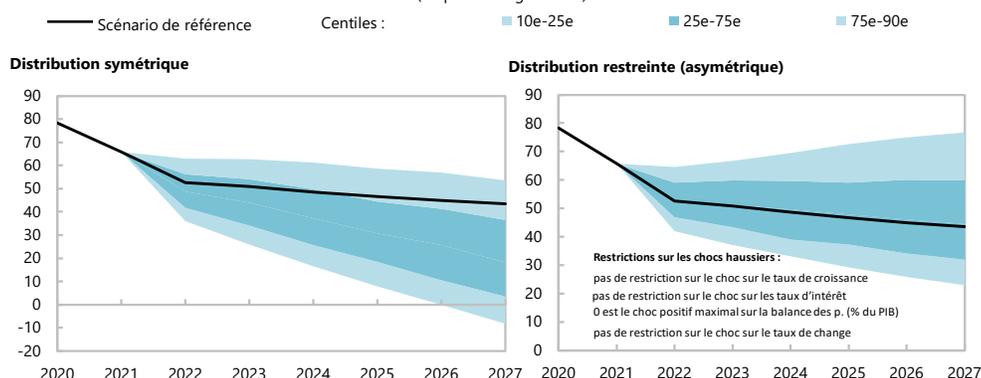
Graphique 1. Gabon : Analyse de viabilité de la dette publique — Évaluation des risques

Carte de stress

Niveau d'endettement ^{1/}	Choc sur la croissance du PIB réel	Choc sur le solde primaire	Choc sur le taux d'intérêt réel	Choc sur le taux de change	Choc sur les passifs conditionnels
Besoins bruts de financement ^{2/}	Choc sur la croissance du PIB réel	Choc sur le solde primaire	Choc sur le taux d'intérêt réel	Choc sur le taux de change	Choc sur les passifs conditionnels
Profil de la dette ^{3/}	Perception du marché	Besoins de financement extérieur	Variation de la proportion de dette à court terme	Dette publique détenue par des non-résidents	Dette en devises

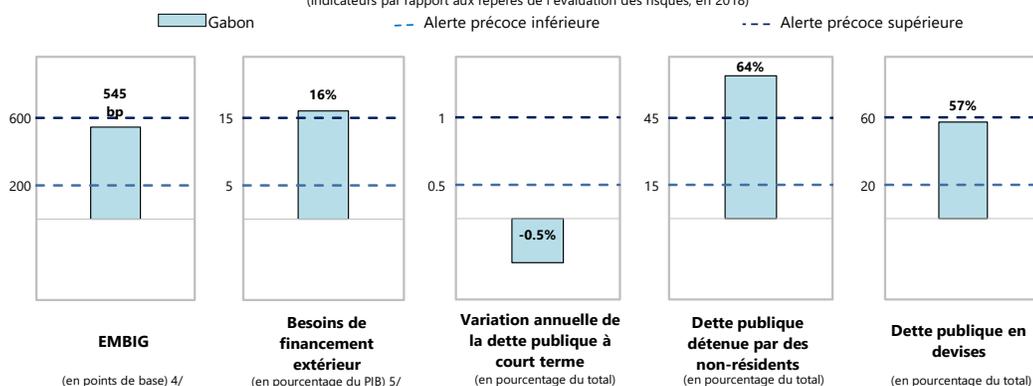
Évolution des densités prédictives de la dette publique nominale brute

(en pourcentage du PIB)



Facteurs de vulnérabilité du profil de la dette

(Indicateurs par rapport aux repères de l'évaluation des risques, en 2018)



Source : services du FMI.

1/ La cellule est colorée en vert si le repère relatif à l'endettement, fixé à 70 %, n'est dépassé ni en cas de réalisation du choc spécifique, ni dans le scénario de référence ; en jaune s'il est dépassé en cas de réalisation du choc spécifique, mais pas dans le scénario de référence ; en rouge s'il est dépassé dans le scénario de référence ; et en blanc si le test de résistance n'est pas pertinent.

2/ La cellule est colorée en vert si le repère relatif aux besoins bruts de financement, fixé à 15 %, n'est dépassé ni en cas de réalisation du choc spécifique, ni dans le scénario de référence ; en jaune s'il est dépassé en cas de réalisation du choc spécifique, mais pas dans le scénario de référence ; en rouge s'il est dépassé dans le scénario de référence ; et en blanc si le test de résistance n'est pas pertinent.

3/ La cellule est colorée en vert si la valeur de la dette du pays est inférieure au repère inférieur de l'évaluation des risques, en rouge si elle dépasse le repère supérieur de l'évaluation des risques et en jaune si elle se situe entre le repère inférieur et le repère supérieur de l'évaluation des risques. Si les données ne sont pas disponibles ou si l'indicateur n'est pas pertinent, la cellule est en blanc.

Les repères inférieurs et supérieurs sont les suivants :

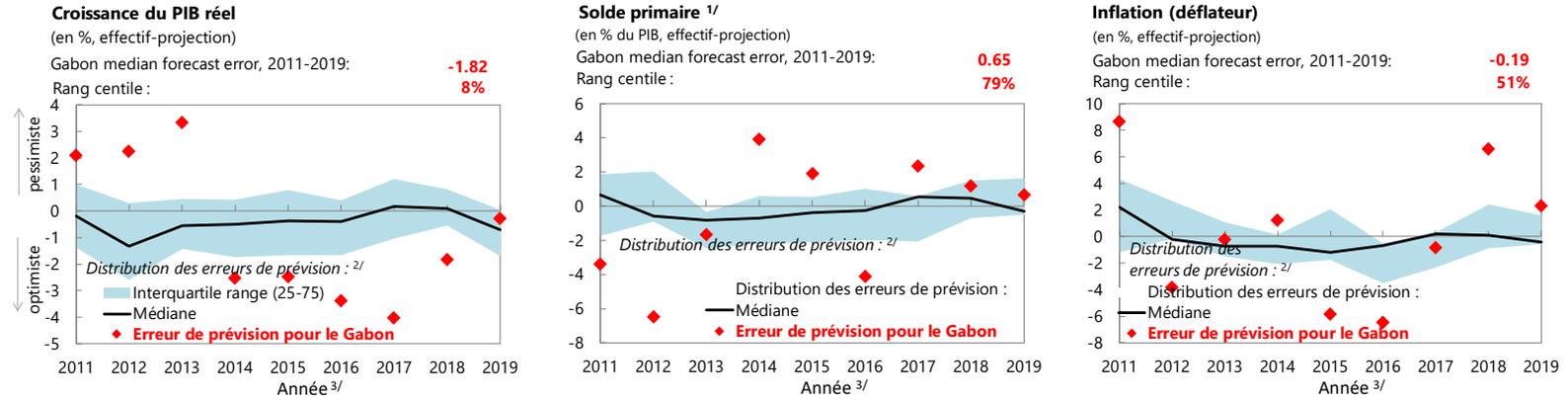
200 et 600 points de base pour les marges sur obligations ; 5 et 15 % du PIB pour les besoins de financement extérieur ; 0,5 et 1 % pour la variation de la proportion de dette à court terme ; 15 et 45 % pour la dette publique détenue par des non-résidents ; et 20 et 60 % pour la proportion de dette libellée en devises.

4/ Écart défini comme la moyenne sur les trois derniers mois.

5/ Le besoin de financement extérieur est défini comme la somme du déficit des transactions courantes, de l'amortissement de la dette extérieure totale à moyen et long terme, et de la dette extérieure totale à court terme en fin de période précédente.

Graphique 2. Gabon : Analyse de viabilité de la dette publique — Réalisme des hypothèses du scénario de référence

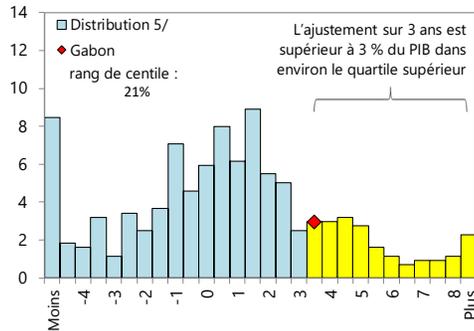
Résultats antérieurs des prévisions, par rapport à tous les pays



Évaluation du réalisme de l'ajustement budgétaire projeté

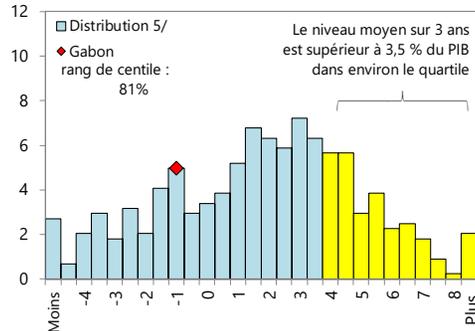
Ajustement sur 3 ans du solde budgétaire corrigé des variations cycliques

(En pourcentage du PIB)



Niveau moyen sur 3 ans du solde primaire corrigé des variations cycliques

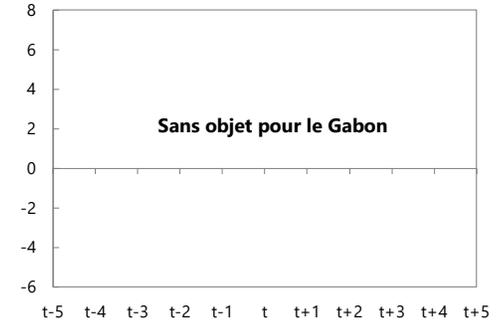
(En pourcentage du PIB)



Analyse expansion/récession ^{4/}

Croissance du PIB réel

(en pourcentage)



Source : services du FMI.

1/ Le solde primaire hors pétrole est utilisé comme valeur de substitution pour le solde budgétaire corrigé des variations cycliques.

2/ La répartition inclut tous les pays, le classement en centile concerne tous les pays.

3/ Projections faites dans l'édition de printemps des PEM de l'année précédente.

4/ Sans objet pour le Gabon, car ce pays ne satisfait ni au critère d'écart de production, ni à celui de la croissance du crédit privé.

5/ Les données couvrent les observations annuelles de 1990 à 2011 pour les pays avancés et les pays émergents dont la dette dépasse 60 % du PIB. Pourcentage de l'échantillon sur l'axe vertical.

Graphique 3. Gabon : Analyse de viabilité de la dette du secteur public — Scénario de référence

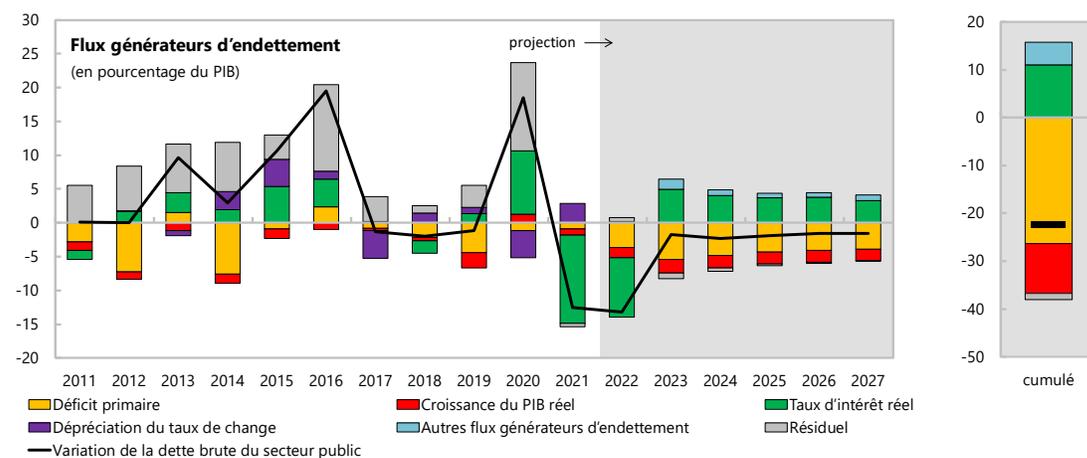
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

Indicateurs d'endettement, indicateurs économiques et indicateurs de marché^{1/}

	Effectif			Projections						À la date du 20 mai 2022
	2011-2019 ^{2/}	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Dette publique brute nominale	44.5	78.3	65.8	52.6	50.8	48.5	46.6	45.0	43.4	Spreads souverains EMBIG (bp) 3/ 698 CDS à 5 ans (pdb) n.a.
Dont : garanties	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	
Besoins bruts de financement public	3.0	12.8	10.4	4.3	3.3	5.0	7.5	4.6	4.9	
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	3.7	-1.9	1.5	2.8	3.7	3.7	3.8	3.8	3.9	Notation Étrange Local Moody's Caa1 Caa1 S&Ps B B Fitch B- B-
Inflation (déflateur du PIB, en %)	0.2	-9.1	25.4	20.6	-4.3	-2.3	-1.1	-0.3	1.2	
Croissance du PIB nominal (en %)	4.0	-10.8	27.3	23.9	-0.7	1.3	2.6	3.5	5.1	
Taux d'intérêt effectif (en %) ^{4/}	5.2	5.0	4.5	4.6	4.9	5.7	6.7	8.1	8.9	

Contribution aux variations de la dette publique

	Effectif			Projections						cumulé	solde primaire stabilisateur de dette ^{9/}
	2011-2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027		
Variation de la dette publique brute	4.3	18.5	-12.5	-13.2	-1.7	-2.3	-1.9	-1.6	-1.6	-22.3	2.4
Flux générateurs d'endettement identifiés	-1.4	5.5	-12.0	-13.8	-0.9	-1.8	-1.7	-1.4	-1.5	-21.0	
Déficit primaire	-2.5	-1.2	-0.9	-3.7	-5.4	-4.8	-4.3	-4.1	-3.9	-26.3	
Recettes primaires (hors intérêts) et dons	22.9	17.6	14.7	16.2	17.6	17.6	17.8	17.9	17.8	105.0	
Dépenses primaires (hors intérêts)	20.4	16.4	13.8	12.5	12.1	12.8	13.5	13.8	13.9	78.7	
Dynamique automatique de la dette ^{5/}	1.1	6.7	-11.1	-10.2	3.0	2.2	1.9	2.1	1.6	0.5	
Écart taux d'intérêt/croissance ^{6/}	0.5	10.6	-14.0	-10.2	3.0	2.2	1.9	2.1	1.6	0.5	
Dont : taux d'intérêt réel	1.6	9.4	-13.1	-8.8	4.9	4.0	3.7	3.8	3.3	11.0	
Dont : croissance du PIB réel	-1.1	1.2	-0.9	-1.5	-2.0	-1.9	-1.8	-1.7	-1.6	-10.5	
Dépréciation du taux de change ^{7/}	0.6	-4.0	2.9	
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0.0	0.0	0.0	0.2	1.6	0.9	0.7	0.6	0.8	4.7	
Recettes privés. & recouv. impôt en retard (nég.)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Passifs conditionnels	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Accumulation dépôts dans syst. bancaire	0.0	0.0	0.0	0.2	1.6	0.9	0.7	0.6	0.8	4.7	
Résiduel, y compris variations des actifs ^{8/}	5.6	13.0	-0.5	0.6	-0.8	-0.5	-0.2	-0.2	-0.1	-1.3	



Source : services du FMI.

1/ Le secteur public est défini comme les administrations publiques et comprend les garanties publiques.

2/ D'après les données disponibles.

3/ EMBIG.

4/ Défini comme les paiements d'intérêts divisés par l'encours de dette (hors garanties) à la fin de l'exercice précédent.

5/ Calculée de la façon suivante : $[(r - \pi(1+g) - g + ae(1+r))/(1+g+\pi+gr)]$ multiplié par le ratio d'endettement de la période précédente, avec r = taux d'intérêt nominal effectif ; π = taux de croissance du déflateur du PIB ; g = taux de croissance du PIB réel ; a = proportion de la dette libellée en devises ; et e = dépréciation du taux de change nominal (mesurée par l'augmentation de la valeur du dollar américain en monnaie nationale).

6/ La contribution du taux d'intérêt réel est calculée sur la base du numérateur de la note 5, à savoir $r - \pi(1+g)$, et de la contribution de la croissance réelle, à savoir $-g$.

7/ La contribution du taux de change est calculée à partir du numérateur de la note 5, à savoir $ae(1+r)$.

8/ Inclut les variations du stock des garanties, des actifs, et la reconnaissance d'arriérés. Pour les projections, inclut les variations de taux de change au cours de la période examinée.

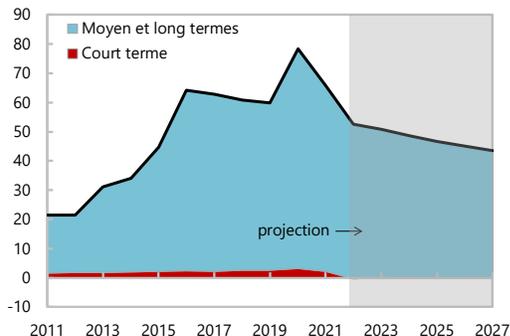
9/ Suppose que les variables clés (croissance du PIB réel, taux d'intérêt réel et autres flux générateurs d'endettement identifiés) restent au niveau de l'année de projection précédente.

Graphique 4. Gabon : Analyse de viabilité de la dette publique — Composition de la dette publique et autres scénarios

Composition de la dette publique

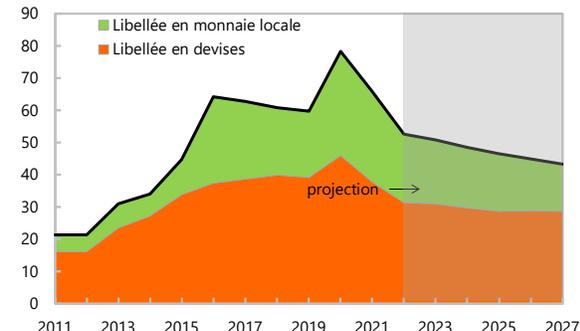
Par échéance

(en pourcentage du PIB)



Par monnaie

(en pourcentage du PIB)

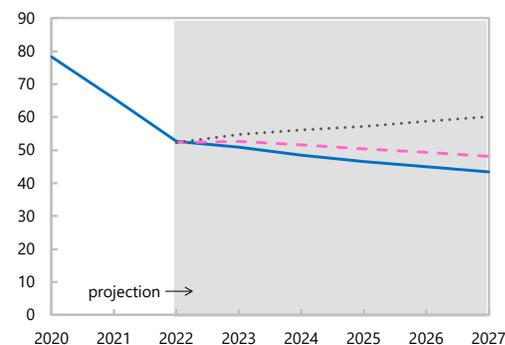


Autres scénarios

— Scénario de référence Historique - - - - - Solde primaire constant

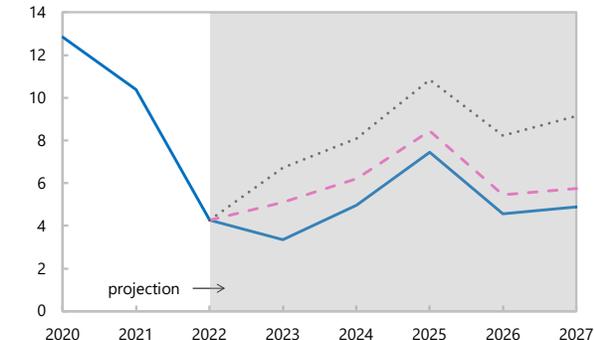
Dette publique nominale brute

(en pourcentage du PIB)



Besoins bruts de financement public

(en pourcentage du PIB)



Hypothèses sous-jacentes

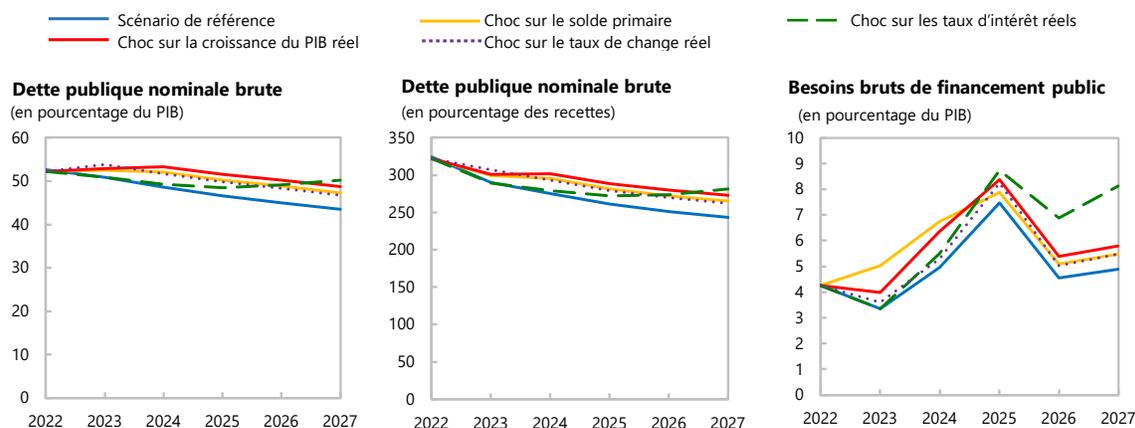
(en pourcentage)

Scénario de référence	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Scénario historique	2022	2023	2024	2025	2026	2027
	Croissance du PIB réel	2.8	3.7	3.7	3.8	3.8		3.9	Croissance du PIB réel	2.8	2.6	2.6	2.6
Inflation	20.6	-4.3	-2.3	-1.1	-0.3	1.2	Inflation	20.6	-4.3	-2.3	-1.1	-0.3	1.2
Solde primaire	3.7	5.4	4.8	4.3	4.1	3.9	Solde primaire	3.7	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1
Taux d'intérêt effectif	4.6	4.9	5.7	6.7	8.1	8.9	Taux d'intérêt effectif	4.6	4.9	5.7	6.7	8.1	8.7
Scénario de solde primaire constant	2022	2023	2024	2025	2026	2027							
Croissance du PIB réel	2.8	3.7	3.7	3.8	3.8	3.9							
Inflation	20.6	-4.3	-2.3	-1.1	-0.3	1.2							
Solde primaire	3.7	3.7	3.7	3.7	3.7	3.7							
Taux d'intérêt effectif	4.6	4.9	5.6	6.6	7.9	8.7							

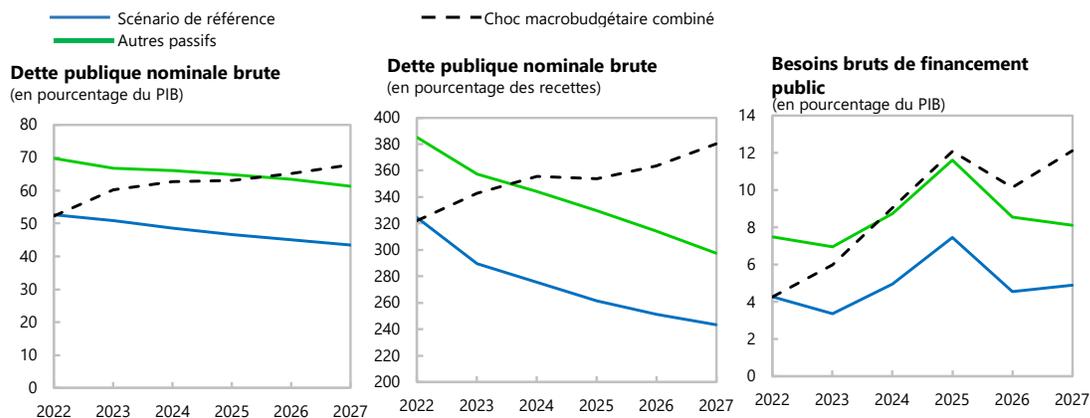
Source : services du FMI.

Graphique 5. Gabon : Analyse de viabilité de la dette publique — Tests de résistance

Tests de résistance macrobudgétaire



Tests de résistance complémentaires



Hypothèses sous-jacentes (en pourcentage)

Choc sur le solde primaire	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Choc croissance PIB réel	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Croissance du PIB réel	2.8	3.7	3.7	3.8	3.8	3.9	Croissance du PIB réel	2.8	1.3	1.3	3.8	3.8	3.9
Inflation	20.6	-4.3	-2.3	-1.1	-0.3	1.2	Inflation	20.6	-4.9	-2.9	-1.1	-0.3	1.2
Solde primaire	3.7	3.8	3.2	4.3	4.1	3.9	Solde primaire	3.7	5.1	4.1	4.3	4.1	3.9
Taux d'intérêt effectif	4.6	4.9	5.7	6.7	8.0	8.8	Taux d'intérêt effectif	4.6	4.9	5.7	6.7	8.1	8.8
Choc sur les taux d'intérêt réels							Choc sur le taux de change réel						
Croissance du PIB réel	2.8	3.7	3.7	3.8	3.8	3.9	Croissance du PIB réel	2.8	3.7	3.7	3.8	3.8	3.9
Inflation	20.6	-4.3	-2.3	-1.1	-0.3	1.2	Inflation	20.6	0.2	-2.3	-1.1	-0.3	1.2
Solde primaire	3.7	5.4	4.8	4.3	4.1	3.9	Solde primaire	3.7	5.4	4.8	4.3	4.1	3.9
Taux d'intérêt effectif	4.6	4.9	6.8	9.2	12.6	14.4	Taux d'intérêt effectif	4.6	5.4	5.6	6.6	8.0	8.8
Choc combiné													
Croissance du PIB réel	2.8	1.3	1.3	3.8	3.8	3.9							
Inflation	20.6	-4.9	-2.9	-1.1	-0.3	1.2							
Solde primaire	3.7	3.8	3.2	4.3	4.1	3.9							
Taux d'intérêt effectif	4.6	5.4	7.0	9.6	12.9	14.6							

Source : services du FMI.

Annexe V. Les crédits d'émission de carbone et l'économie gabonaise

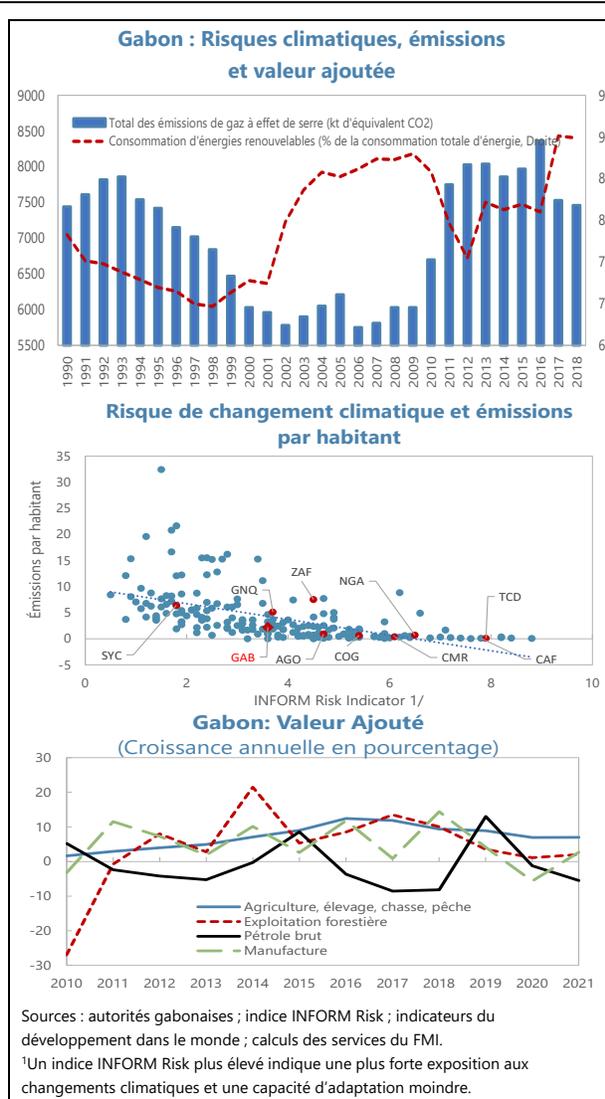
En juin 2021, le Gabon a été le premier pays d'Afrique à obtenir un financement pour réduire ses émissions de carbone depuis 2016¹. Le Gabon est parvenu à cette réduction en protégeant ses forêts et en maintenant une forte consommation d'énergies renouvelables à partir de sources comme la production d'hydroélectricité. Le pays ambitionne de réduire ses émissions de moitié au cours des quatre prochaines années.

Le Gabon est absorbeur net d'émissions de carbone et les autorités aspirent à promouvoir le commerce des crédits carbone. La forêt tropicale du Gabon absorbe un total de 140 millions de tonnes de CO₂ chaque année, et l'engagement à protéger la forêt tropicale humide du bassin du Congo est un service public mondial. Le Gabon a préservé la plus grande forêt tropicale d'Afrique subsaharienne, qui recouvre 91,4 % de la superficie terrestre totale, en ramenant les taux de déforestation à moins de 1 %². Grâce à ce facteur et aux efforts déployés pour réduire ses propres émissions, le pays fait figure de chef de file mondial des initiatives de neutralité carbone. Ce résultat a été obtenu malgré la très faible contribution du Gabon aux émissions mondiales et son statut dans l'accord de protection des forêts du sommet sur le climat de la COP26. Le Gabon a aussi développé le tourisme écologique et émis des obligations afin de préserver sa forêt. En septembre 2021, les autorités gabonaises ont voté une loi pour faciliter les échanges de crédits d'émission de carbone. Elles espèrent que les émetteurs nets de carbone pourront appuyer les efforts mondiaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre en rémunérant le Gabon pour l'absorption des émissions, ce qui pourrait atténuer leurs propres émissions.

Malgré la forte contribution du Gabon à la réduction des émissions nettes de carbone à l'échelle mondiale, le pays est relativement exposé aux changements climatiques et a d'énormes besoins d'adaptation. Le fonds pour les changements climatiques du Gabon est lié au financement reçu en contrepartie de l'absorption d'émissions puisqu'il ambitionne de promouvoir des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques ainsi que la diversification de l'économie. Le fonds pour les changements climatiques devrait financer une meilleure protection de l'environnement, développer les moyens d'action des hommes et des femmes et bâtir des industries résilientes face aux changements climatiques, surtout dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, dont la valeur ajoutée augmente constamment et pourrait jeter les bases d'une croissance économique plus soutenue et plus diversifiée.

¹/ Dans le cadre de l'initiative pour la forêt de l'Afrique centrale des Nations Unies, le Gabon recevra 150 millions de dollars sur dix ans à titre de récompense pour 5 dollars la tonne.

² Données de la Banque mondiale.



Appendice I. Lettre d'intention

Le 14 juin 2022

Mme Kristalina Georgieva
Directrice Générale
Fonds monétaire international
Washington, DC
USA

Objet : Lettre d'Intention sur les Politiques Économiques et Financières

Madame la Directrice Générale,

Le mémorandum sur les politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint, décrit les progrès réalisés relativement aux objectifs fixés dans le cadre du programme appuyé par l'accord triennal au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC) depuis son adoption. Il actualise également le MPEF initial et souligne les mesures à prendre au cours de la période à venir.

Nous avons réalisé d'importants progrès dans la mise en œuvre dudit programme en dépit d'un contexte difficile dû à la pandémie qui a entravé la gestion efficiente de notre administration publique. Nos efforts ont permis de juguler la pandémie comme en témoigne la baisse considérable de nouveaux cas. Ceci a rendu possible la levée des mesures anti-COVID-19 sur l'ensemble du territoire, favorisant ainsi la reprise de l'activité économique. Nous restons engagés dans la lutte contre la pandémie avec la poursuite du programme de vaccination.

Nous avons mis en œuvre sept des 14 repères structurels jusqu'en mai 2022. Quatre des repères restants ont été mis en œuvre ultérieurement, et deux ont été proposés comme des actions préalables. Le dernier critère de référence relatif à la révision des exonérations fiscales sera pleinement mis en œuvre avec l'introduction de la mesure d'exonération fiscale en suspens dans le projet de loi de finances rectificatives de 2022, que nous prévoyons de soumettre au Parlement avant fin juin 2022. Cependant, nous n'avons respecté que deux des quatre critères de réalisation quantitatifs et un des trois objectifs indicatifs prévus à fin décembre 2021. L'apparition de nouveaux arriérés extérieurs s'est également traduite par le non-respect des critères de réalisation continus sur l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs. Dès lors, nous avons pris des mesures correctives pour améliorer la mise en œuvre du programme, à savoir (i) la poursuite de l'application du mécanisme de régulation des dépenses pour maîtriser les dépenses et éviter les dérapages budgétaires, (ii) l'apurement de la plupart des arriérés extérieurs au 14 juin 2022 et la mise en place de mesures additionnelles pour éviter l'accumulation de nouveaux arriérés et (iii) la reconstitution des dépôts du gouvernement à la banque centrale depuis le début de l'année 2022 n'entraînant qu'un non-respect temporaire des critères de performance. Nous nous sommes engagés à apurer l'encours des arriérés extérieurs (11,09 milliards de francs CFA au 14 juin 2022) avant la réunion du Conseil d'Administration du FMI. Sur cette base, nous demandons l'achèvement des première et

deuxième revues, et des dérogations de non-respect des deux critères de réalisation à fin décembre 2021, et des critères de réalisation continus sur l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs. Nous demandons également l'établissement de critères de performance pour fin juin 2022, fin décembre 2022 et fin juin 2023.

Les perspectives restent positives nonobstant les nombreuses incertitudes liées notamment à la guerre en Ukraine et ses effets potentiels sur l'économie mondiale. La forte hausse des cours du pétrole aura un effet positif sur notre économie y compris sur la croissance économique, attendue à 2,8 pour cent en 2022, et sur les recettes de l'Etat. Cette embellie sera contrebalancée par des pressions inflationnistes dues à la hausse des prix du pétrole et des produits alimentaires, pouvant ainsi dégrader le niveau de vie des populations les plus vulnérables.

Dans ce contexte, notre objectif en 2022 est de profiter de la hausse des cours des principales matières premières pour reconstituer nos réserves tout en protégeant les plus vulnérables. Dans cette veine et afin de limiter l'augmentation des subventions dans le projet de loi de finances rectificative de 2022, nous nous engageons à augmenter graduellement les prix à la pompe des produits pétroliers. L'objectif est de rétablir, d'ici fin 2022, le mécanisme d'ajustement automatique des prix à la pompe pour tous les produits à l'exception du pétrole lampant et du gaz butane, les deux produits les plus consommés par les ménages les plus vulnérables. A terme, les subventions sur ces deux derniers produits pourraient être éliminées à la faveur d'un meilleur système de ciblage direct des Gabonais Economiquement Faibles (GEF).

Nous intensifierons nos efforts en matière de mobilisation de recettes par une amélioration de la gouvernance dans les secteurs pétrolier et minier et une plus grande rationalisation des exonérations. Cela inclut un audit du secteur pétrolier par un cabinet indépendant ainsi que la centralisation des recettes pétrolières de l'Etat sur le Compte Unique du Trésor. Aussi, allons-nous protéger le pouvoir d'achat des ménages, y compris les plus vulnérables, en maintenant les subventions sur les produits pétroliers et le blé tout en supprimant graduellement la subvention sur les produits pétroliers pour les entreprises.

Par ailleurs, nous continuerons à œuvrer pour l'amélioration de la gestion des finances publiques à travers trois axes majeurs. Tout d'abord, nous poursuivrons le renforcement du contrôle, de l'efficacité et de l'efficience des dépenses publiques grâce à des réformes appropriées. Ensuite, nous veillerons à mettre en œuvre les mesures inscrites dans le programme initial et de nouvelles mesures en vue d'améliorer la gestion de notre trésorerie. Enfin, la publication prochaine des noms et nationalités des bénéficiaires effectifs des titulaires des marchés publics ainsi que la publication du rapport d'audit des fonds COVID renforceront la transparence dans la gestion des finances publiques.

Au titre des mesures correctives prises pour éviter l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs, nous avons réactivé les mesures qui se sont avérées efficaces sous l'ancien programme, à savoir : (i) l'instauration d'une réunion hebdomadaire du comité ad hoc créé à cet effet et regroupant les services de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor et de la Direction Générale de la Dette ; (ii) l'inscription systématique du point sur la gestion de la dette à l'ordre du jour des réunions du Comité technique et du Comité de Coordination de la Trésorerie en mettant un accent

sur une fréquence régulière des séances ; (iii) la vérification de l'envoi à temps des ordres de virement à la banque centrale (BEAC).

Nous restons engagés à soutenir la CEMAC dans la reconstruction de ses marges de manœuvre. Dans cet esprit, nous nous engageons à épargner une partie des recettes pétrolières additionnelles liées à la hausse des prix du pétrole ainsi qu'une partie des DTS alloués au Gabon en 2021 au titre de la quatrième allocation générale de DTS du FMI.

Nous restons pleinement engagés à améliorer la mise en œuvre du programme et entendons mener à bien toutes les réformes structurelles décrites dans le présent MPEF pour une croissance plus forte et plus inclusive. Nous restons convaincus que ces mesures permettront d'atteindre les objectifs du programme. Nous sommes prêts à prendre, le cas échéant, des mesures supplémentaires pour atteindre les objectifs du programme et nous consulterons au préalable le FMI s'il s'avérait nécessaire de revoir les politiques évoquées dans la présente lettre et dans le mémorandum ci-joint, conformément aux politiques du Fonds en la matière. Nous fournirons aux services du FMI toutes les données et informations nécessaires pour évaluer nos politiques, en particulier celles mentionnées dans le protocole d'accord technique.

Le gouvernement autorise le FMI à publier la présente lettre d'intention, le mémorandum sur les politiques économiques et financières, le protocole d'accord technique et le prochain rapport des services du FMI pour les première et seconde revues de l'accord au titre du MEDC, après approbation par le Conseil d'administration du FMI.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de ma haute considération,

/s/

Madame Nicole Jeanine Lydie ROBOTY épouse MBOU
Ministre de l'Économie et de la Relance

Pièces jointes (2)

1. Mémorandum de politique économique et financière
2. Protocole d'accord technique

Pièce jointe I. Mémoire des Politiques Économiques et Financières

Le 14 juin 2022

Le présent mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) met à jour le MPEF du programme au titre du MEDC approuvé par le Conseil d'administration du FMI le 28 juillet 2021 en intégrant les modifications, ajouts ou suivis. Par conséquent, nous faisons le point sur les derniers développements et l'exécution du programme soutenu par l'accord au titre du MEDC, évaluons les perspectives et les risques économiques, et présentons nos politiques macroéconomiques pour le reste de 2022 et au-delà.

I. INTRODUCTION

1. Durant l'année 2021, nous nous sommes attelés à déployer les mesures et politiques économiques et sociales nécessaires pour limiter l'impact de la pandémie sur l'économie et sur les populations les plus vulnérables de notre pays. Ces efforts ont bénéficié de l'appui technique et financier de nos partenaires au développement, y compris le FMI dans le cadre de l'accord au titre du MEDC.

2. Nous poursuivons les efforts nécessaires pour une sortie de la crise sanitaire et pour une accélération de la croissance économique en dépit des effets de la guerre en Ukraine. Ces efforts ont permis d'arrêter la propagation de la pandémie comme en témoigne la baisse significative des nouveaux cas qui a permis la levée de toutes les mesures anti-COVID-19 le 15 mars 2022. La campagne de vaccination se poursuit. Nous sommes déterminés à renforcer la mise en œuvre du programme au titre du MEDC en dépit du contexte mondial difficile marqué notamment par la guerre en Ukraine. Nous continuerons à améliorer la transparence et la gouvernance, et à lutter contre la corruption conformément à notre engagement dans le MPEF initial joint au Rapport Pays No. EBS/21/71.

II. ÉVOLUTION MACRO-ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES

3. Le Gabon a renoué avec la croissance en 2021 qui s'est située à 1,5 % en 2021 contre une récession de 1,8 % en 2020. Du côté de l'offre, cette reprise économique a été tirée par les secteurs du manganèse, du bois, du BTP et des transports. Cette reprise a été mitigée par la baisse de la production pétrolière (-6,7 %), des services et du commerce ; ces deux derniers secteurs étant contraints par les mesures anti-COVID-19. Du côté de la demande, la croissance a reflété celle des exportations hors pétroles (produits agricoles, manganèse et bois) et le rebond de l'investissement privé (pétrolier et hors pétrolier) compensant le repli de l'investissement public.

4. Les résultats de l'exécution budgétaire montrent que le déficit du solde budgétaire primaire hors pétrole a été contenu à 7,1% du PIB hors pétrole au cours de l'exercice 2021,

globalement en ligne avec l'objectif initial du programme, en dépit de la contre-performance des recettes hors pétrole.

- a. Les recettes hors-pétrole ont augmenté d'environ 10 % en 2021 par rapport à 2020 grâce aux efforts de rationalisation des avantages sans base légale ainsi que des exonérations de TVA. Quant aux recettes pétrolières, elles ont augmenté de 23 % par rapport aux prévisions budgétaires pour 2021 grâce à la hausse du prix du pétrole.
- b. Les dépenses courantes hors paiement des intérêts de la dette ont été globalement contenues en-dessous des prévisions budgétaires de 0,5 point de pourcentage du PIB hors pétrole. Toutefois, il y a eu un dépassement au niveau des « biens et services » et des transferts qui s'explique, entre autres, par la poursuite de la politique sociale de gratuité du transport, la prise en charge des baux de la brigade médicale cubaine dans le cadre des accords de coopération entre les deux pays ainsi que l'aide aux familles pour le paiement des frais d'écolage. Quant aux dépenses d'investissement, elles ont été inférieures aux prévisions budgétaires en raison d'une sous-exécution des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures. Ces dernières ont pâti des difficultés de paiement de la dette extérieure au premier semestre 2021. L'existence d'arriérés n'a pas facilité la mise en place des nouveaux projets ainsi que le décaissement régulier des projets en cours. En revanche, les dépenses sur ressources-propres ont dépassé l'allocation budgétaire en raison de l'exécution en 2021 de dépenses prioritaires planifiées en 2020 et non exécutées à cause des contraintes liées à la pandémie du COVID-19.
- c. La hausse des recettes pétrolières et la sous-exécution des dépenses d'investissement sur ressources extérieures ont permis de réduire le déficit global (base caisse) à 1,8 % du PIB (contre 3,5 % en 2020).
- d. Nous avons eu essentiellement recours au marché régional et aux dépôts auprès de la banque centrale pour financer le déficit, en raison du non-décaissement de l'appui budgétaire par la BAD (32,8 milliards de francs CFA) et du remboursement plus important de la dette et des arriérés intérieurs. Par ailleurs, à fin décembre, nous avons accumulé des arriérés sur la dette extérieure (50,8 milliards de francs CFA).

5. La masse monétaire a augmenté de 5,5 % par rapport à 2020 suite à la progression du crédit intérieur (+18,1 %) impulsée par la hausse conjointe des créances sur l'Etat (+20,3 %) et du crédit à l'économie (+15,8 %). Ces concours ont profité à raison de 65,9 % au secteur tertiaire (services aux entreprises, services aux administrations, services aux particuliers et commerce de détail), 24,4 % au secteur secondaire (construction, industrie du bois et de fabrication de produits alimentaires) et 9,7 % au secteur primaire (agriculture et activité annexes).

6. Les informations infra-annuelles du premier trimestre 2022 confirment la reprise de l'activité économique dans un contexte d'augmentation des prix :

- a. La production pétrolière a crû de 2,8 % grâce à l'augmentation des quotas de production et à la forte hausse du prix moyen de brut.
- b. La production de manganèse a augmenté de 9,6 % grâce au meilleur rendement des gisements des deux principaux opérateurs. La reprise a aussi concerné l'activité du caoutchouc, du transport ferroviaire (+9,8 % de volume de marchandises), des

télécommunications et du commerce des produits pétroliers et de véhicules industriels et l'hôtellerie.

- c. Les résultats du commerce extérieur sont en nette amélioration à fin mars 2022. Les exportations en FCFA ont progressé de 113,7 % et les importations de 20,4 % en glissement annuel, ce qui se traduit par une balance commerciale qui demeure excédentaire en progression de 207,1 % (en glissement annuel).
- d. Amorçées depuis le dernier trimestre 2021, les tensions inflationnistes se sont aggravées avec la crise en Ukraine affichant un taux de 2,4% au premier trimestre comparé à la même période de 2021, en particulier en raison des biens importés.
- e. A fin mars 2022, les recettes se sont quelque peu accrues de 1,9 % comparativement à mars 2021 grâce à la hausse des recettes hors pétrole (+5 %) et malgré le recul des recettes pétrolières (-6,5 %). Dans le même temps, les dépenses sont en recul de 4 % du fait de la faiblesse de l'exécution de l'ensemble des charges traduisant notamment la mise en place tardive du budget 2022. Dans ce contexte, le solde primaire hors pétrole est ressorti excédentaire à 102,9 milliards de FCFA. Il s'en est dégagé un solde base caisse de 88,6 milliards de FCFA.
- f. A fin mars 2022, la masse monétaire a progressé de 0,9 % par rapport à 2021, en relation avec la consolidation du crédit intérieur net (+16,7 %), consécutive à la hausse conjuguée des créances sur l'Etat (+19,3 %) et des créances sur l'économie (+13,9 %). Dans le même temps, on relève une détérioration des Avoirs Extérieurs Nets (-130,5 %).

7. Les perspectives économiques à moyen terme restent positives, mais comportent d'importants risques, notamment le ralentissement de la demande dans des pays partenaires comme la Chine et le retournement des cours du pétrole. La croissance en 2022 se situerait à environ 2,8 % tirée par la reprise de l'activité pétrolière (+7,1 %) et une accélération du PIB hors pétrole (+2,3 %). Elle devrait retrouver sa tendance d'avant la pandémie à partir de 2023, grâce au dynamisme de l'activité agricole, de l'exploitation de manganèse, de l'industrie du bois et des BTP, conjugué à la reprise des services et du commerce. La demande devrait avoir comme ressorts l'investissement privé (+9,6 %) et public (+1,7 %), au niveau interne, et les exportations (+6,1 %).

8. Nous contribuerons davantage aux réserves régionales grâce à la bonne tenue de l'activité économique et au dynamisme des exportations dans un contexte d'amélioration des termes de l'échange, suite à la hausse des prix de nos principales matières premières (pétrole, manganèse, agriculture de rente et bois) et l'assainissement budgétaire. La dette publique est estimée à 66 % du PIB en 2021 et devrait passer sous la barre des 50 % d'ici 2026 compte tenu de notre politique budgétaire prudente et des bonnes perspectives de croissance économique.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

9. La performance du programme est mitigée en raison notamment des défis posés par la pandémie (Tableau 2).

- a. Fin juillet 2021 : tous les critères de réalisation quantitatifs, à l'exception du critère continu sur l'accumulation des arriérés extérieurs et le financement intérieur net du gouvernement central, ont été respectés. Aucun objectif indicatif n'a été respecté à fin juillet 2021.
- b. Fin décembre 2021, les critères de réalisation quantitatifs déterminant les première et seconde revues du programme au titre du MEDC, deux des cinq critères de réalisation quantitatifs et un des trois objectifs indicatifs ont été atteints. Les critères de réalisation quantitatifs sur le financement intérieur net et le décaissement et la garantie de la dette extérieure ont été respectés. Le critère sur le solde primaire non pétrolier n'a pas été atteint en raison du non-décaissement de l'appui budgétaire de la BAD. Le critère de réalisation quantitatif sur les créances nettes de la banque centrale sur le gouvernement n'a pas été respecté, en raison d'un retrait important des dépôts. Le critère indicatif continu sur les arriérés extérieurs n'a pas été respecté. L'objectif indicatif sur les dépenses sociales a été atteint, mais les objectifs indicatifs sur les recettes fiscales non pétrolières et sur les arriérés intérieurs n'ont pas été respectés.

10. D'importants progrès ont été accomplis au niveau des réformes structurelles, en dépit de quelques retards par rapport au calendrier prévu par le programme. L'évaluation indique que sept des 14 repères structurels jusqu'à la fin mai n'ont pas été mis en œuvre. Quatre des repères restants ont été mis en œuvre par la suite, et deux ont été proposés comme des actions préalables à mettre en œuvre avant le prochain conseil d'administration. Il s'agit, d'une part, de la publication du rapport sur les dépenses relatives à la pandémie de COVID-19 et, d'autre part, de la signature de l'arrêté ministériel exigeant que les personnes morales soumissionnant à des marchés publics déclarent les noms et nationalités de leurs bénéficiaires effectifs, et que ces noms et nationalités soient publiés en ligne pour toutes les personnes morales ayant obtenu ces marchés :

- Concernant le rapport Covid, le retard enregistré est dû à plusieurs causes dont le démarrage tardif des travaux d'audit par le Cabinet indépendant recruté par appel d'offres international ainsi que la nécessité d'impliquer tous les acteurs de ce dossier.
- L'arrêté ministériel sur les bénéficiaires effectifs a accusé du retard parce qu'il importait entre autres de s'assurer de sa conformité avec le cadre réglementaire en vigueur notamment avec les engagements du Gabon en matière de protection des données à caractère individuel. La collecte et la publication des informations visées par cet Arrêté ont notamment pour objectifs de : (a) renseigner sur l'identité des bénéficiaires effectifs des entreprises soumissionnaires et titulaires des marchés publics ; (b) constituer une base de données ; (c) renforcer la transparence dans l'attribution des marchés publics ; (d) lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.
- Le dernier repère concerne l'introduction dans la loi de finances de mesures d'élimination des exonérations. Certaines mesures ont été introduites dans la LFI 2022 et la mesure restante qui aurait dû être inscrite dans cette LFI, portant sur l'augmentation du taux de TVA (les produits à 0 % passent à 5 %, ceux à 5 % à 10 %, et à 10 % au taux de droit commun de 18 %), sera introduite dans le projet de loi de finances rectificative 2022.

IV. DISCUSSION DES POLITIQUES DU PROGRAMME POUR 2022

A. Politique budgétaire

11. La loi de Finance Initiale (LFI) adoptée par le parlement en décembre 2022 exprime notre volonté de poursuivre la consolidation budgétaire, avec un déficit primaire hors pétrole de 5,4 % du PIB hors pétrole (contre 7,1 % en 2021), légèrement au-dessus de l'objectif initial du programme (4,9 %) pour prendre en compte les dépenses additionnelles liées à la Covid-19 de 40 milliards de FCFA (environ 0,5 % du PIB hors pétrole).

12. Nous nous apprêtons à soumettre au mois de juin 2022 au parlement une loi de finance rectificative (LFR) pour prendre en compte les développements récents sur les scènes nationale et mondiale qui consacre un accroissement du déficit primaire hors pétrole de 58,4 milliards de FCFA pour atteindre 463,8 milliards de FCFA (6,2 % du PIB hors pétrole). La LFR prend, notamment, en compte les effets de la guerre en Ukraine à travers les points suivants :

- Premièrement, l'augmentation des recettes pétrolières que nous estimons à 318,6 milliards de FCFA sur la base (prudente) d'un prix du baril à 80 dollars américains.
- Deuxièmement, la hausse des subventions à cause de la flambée des prix de l'énergie et des denrées alimentaires pour protéger les populations les plus vulnérables. Le niveau des subventions pour le pétrole et le blé est ré-évalué à 92,7 milliards de francs CFA contre 14,2 milliards de FCFA dans la LFI 2022. Afin de contenir la facture au titre des subventions pétrolières, nous avons décidé de nous appuyer sur deux principaux facteurs, à savoir : (i) l'analyse des composantes de la structure des prix et (ii) l'ajustement des prix des produits pétroliers. Nous avons décidé de maintenir constants les prix à la pompe, particulièrement pour le pétrole lampant et le gaz butane, les deux produits les plus consommés par les ménages les plus vulnérables. En revanche, nous allons augmenter graduellement les prix des autres produits pétroliers, en commençant par ceux utilisés par les industriels afin de limiter le poids des subventions sur les dépenses de l'État. Le premier objectif est de rétablir le mécanisme d'indexation automatique des prix. A terme, les subventions sur le prix du pétrole lampant et du gaz butane pourraient être éliminées à la faveur d'un meilleur système de ciblage direct des Gabonais Economiquement Faibles (GEF). Pour ce qui concerne la farine, le Gouvernement a décidé de maintenir un dialogue permanent avec les opérateurs afin de contenir les potentielles pressions à la hausse du prix du pain. Par ailleurs, les dépenses fiscales relatives au programme « Vie chère » vont atteindre près de 50 milliards de FCFA.
- Troisièmement, l'utilisation de la totalité de l'allocation de DTS de 2009 (114,4 millions de DTS équivalent à 93,8 milliards de FCFA) et d'une partie de l'allocation de 2021 (31,9 millions de DTS équivalent à 26,2 milliards de FCFA) pour accélérer le remboursement de la dette intérieure et améliorer le profil d'endettement, le reste étant utilisé pour soutenir les réserves de la sous-région.

13. La guerre en Ukraine et l'incertitude sur le cours des matières premières (pétrole, manganèse) et des produits alimentaires font peser des risques importants sur notre

programme budgétaire. Ces incertitudes pourraient se traduire par des recettes hors-pétroles inférieures à l'objectif du programme, des dépenses primaires supérieures à l'objectif du programme, ou un soutien externe inférieur aux attentes. Pour garantir le respect du critère relatif au solde budgétaire primaire hors pétrole, toute insuffisance de recettes ou de financement par rapport aux objectifs du programme sera compensée par une réduction des dépenses non critiques, en consultation avec les services du FMI. Nous reconnaissons que le risque d'un dérapage des subventions en 2022 est élevé et dépend notamment de l'évolution des prix du pétrole. Nous resterons vigilants et continuerons à utiliser le mécanisme de réserve existant pour préserver le niveau du déficit budgétaire comme prévu. La réserve est estimée en 2022 à 80,9 milliards de FCFA (4,1 % des dépenses totales).

B. Réformes budgétaires structurelles

Recettes

14. Des progrès notables ont été accomplis pour améliorer la transparence dans le secteur pétrolier. Nous avons publié en juin, septembre et décembre 2021 une note de conjoncture sur le secteur pétrolier. Le Gabon a également adhéré à l'initiative ITIE en octobre 2021. Nous nous engageons à poursuivre nos réformes de renforcement de la transparence dans la gestion des ressources pétrolières en :

- a. rapatriant de façon régulière les recettes de Gabon Oil Company (GOC) revenant à l'Etat ; en revisitant les activités de trading de la GOC concernant les profit-oil de l'Etat pour assurer des transferts réguliers et à temps des recettes pétrolières au Trésor ;
- b. nous engageant à ne pas recourir à toute forme de préfinancements liés aux recettes futures de l'Etat ;
- c. recrutant un cabinet indépendant (**Repère structurel à fin octobre 2022**) pour effectuer un audit du secteur pétrolier, notamment, pour (a) évaluer les coûts de production (cost-oil), (b) évaluer les conventions entre les pétroliers, l'Etat et les entreprises publiques, (c) établir le niveau de la dette croisée entre le gouvernement, les entreprises publiques et les sociétés pétrolières privées. L'audit couvrira les cinq grandes entreprises du secteur (**Repère structurel à mars 2023**). Par ailleurs, nous nous engageons à réexaminer les accords de remboursement de la dette et assurer leur prise en compte dans les comptes de l'Etat ;
- d. réalisant un audit financier de la raffinerie nationale (SOGARA) pour évaluer sa viabilité (**Repère structurel à fin juin 2023**) ;
- e. centralisant les recettes pétrolières dans le compte unique du Trésor (CUT).

15. Nous avons pris des mesures pour rationaliser les exonérations fiscales et douanières dans la LFR 2021 et la LFI 2022. Le Tableau 5 fait une synthèse des réformes fiscales entreprises dans la LFR 2021 et la LFI 2022.

- a. Au niveau du cordon douanier, il a été inscrit dans la LFR 2021 un dispositif transformant les incitations basées sur les exonérations totales en exonérations partielles au taux réduit de 5 % pour les secteurs de l'habitat social, du tourisme/hôtellerie, de la transformation du bois, du ciment et de l'agriculture. De même, la période des exemptions a été réduite à trois (03) ans contre cinq (05) précédemment. Ces mesures sont effectives depuis le 1^{er} janvier 2022 pour les secteurs de l'habitat social et de la transformation du bois. Pour le ciment, l'unique société ayant dans sa convention conclue avec l'Etat une clause de stabilité fiscale, ce nouveau dispositif ne lui est pas imposable jusqu'en 2024. Quant au secteur agricole, le processus de révision des listes ayant été plus long, la mise en œuvre devra être effective à partir du 1^{er} juillet 2022.
- b. Nous avons introduit dans la LFI 2022 une réforme soumettant au taux réduit de 5 %, les produits défiscalisés dans le cadre de la lutte contre la vie chère au niveau du cordon douanier. Ce nouveau dispositif permet de soumettre les vingt-trois lignes tarifaires exonérées totalement au cordon douanier à un taux réduit de 5 %. Toutefois, au regard du contexte général d'augmentation des prix, la mise en œuvre de ce nouveau dispositif nécessite une large concertation avec l'ensemble des acteurs afin de mieux encadrer les prix conformément à l'objectif de lutte contre la vie chère et la mesure n'a pas encore été appliquée.
- c. Nous avons procédé à la réforme du système d'octroi et de gestion des titres fonciers et introduit la contribution foncière unique (CFU) dans la loi de finances 2022 dont l'objectif est de simplifier la liquidation et de rendre plus rentable/performant les impôts fonciers. Bien qu'introduite dans la LFI 2022, la CFU ne sera effective qu'en 2023. Des changements au texte, opérés par le parlement, occasionnent la baisse des recettes attendues et devront faire l'objet d'une réflexion supplémentaire. Par ailleurs, la réforme requiert de revoir le système d'octroi et de gestion des titres de propriétés.

16. Des travaux complémentaires seront utiles, notamment pour (i) l'introduction d'une taxe spécifique pour le secteur bancaire, (ii) le financement des programmes sociaux, et (iii) l'imposition du secteur touristique. En particulier, pour la réforme portant sur le taux et le périmètre de la contribution sociale de solidarité (CSS) pour financer les programmes sociaux, seuls les opérateurs des secteurs pétrolier et minier protégés par des clauses de stabilité fiscale ne sont pas taxés et il avait été convenu que les administrations des Mines et des Hydrocarbures devaient conduire une concertation avec ces opérateurs économiques. De fait, le projet de Loi de Finances Rectificative 2022 va introduire, dans les dispositions générales du CGI, l'article 3 alinéa 3 nouveau qui stipule que « les personnes physiques ou morales qui ont signé avec l'Etat des contrats ou des conventions qui consacrent une clause de stabilité fiscale ne peuvent l'opposer à l'Administration en matière d'impôts pour lesquels ils ne sont que collecteurs. Les clauses de stabilité fiscale doivent être révisées tous les cinq ans ». En ce qui concerne la réforme de l'imposition et de la taxation appliquées au secteur tourisme, le Gouvernement estime qu'il est nécessaire d'accompagner ce secteur dans le court terme du fait des effets pernicieux du coronavirus.

17. Nous sommes engagés dans la mise en place d'une fiscalité environnementale. Une étude conjointe avec le PNUD a été conduite et les conclusions sont en cours de publication.

18. Comme convenu dans le MPEF initial (¶25), nous poursuivons nos efforts de modernisation et de déploiement des systèmes d'information sur les recettes. Le processus de migration de SYDONIA World s'est poursuivi en 2021 pour couvrir les régions douanières de Port-Gentil et Franceville et se poursuivra en 2022 dans la région d'Oyem. En outre, nous nous engageons à développer une nouvelle application de gestion dématérialisée des processus métiers de l'administration fiscale qui permet de gérer dans un même environnement les opérations de front office (e-T@ax) et back office (LIIR) relatives aux impôts et taxes collectés par la DGI. Enfin, la DGI et la DGDDI s'engagent à élaborer un schéma directeur pour la poursuite du déploiement de leurs systèmes d'information et une mission d'assistance technique a été sollicitée.

19. Nous sommes engagés à renforcer nos capacités institutionnelles en matière de recettes fiscales. Nous confirmons notre intention de rendre opérationnelle une unité de politique fiscale afin de renforcer la capacité d'analyse du ministère de l'Économie sur les grandes questions en matière fiscale. De même, la commission spéciale pour l'examen de toute nouvelle demande d'exonération fiscale débutera ses opérations.

Gestion des finances publiques

20. Pour assurer une bonne gestion des ressources publiques disponibles, des progrès notables ont été réalisés en matière de budgétisation des dépenses. Nous continuerons à renforcer le contrôle des dépenses, et améliorer l'efficacité et l'efficacités des dépenses publiques grâce à des réformes en matière de :

- a. **Solde** : le nettoyage du fichier solde se poursuivra avec la mise à jour des effectifs des fonctionnaires. Par ailleurs, un texte juridique fixant la procédure de recrutement des agents publics, en vue d'assurer la maîtrise des effectifs de postes budgétaires, est en cours d'examen ;
- b. **Pilotage stratégique et suivi financier des entreprises publiques** : la création d'établissements publics sera conditionnée à des études préalables et un dispositif institutionnel sera créé pour assurer leur suivi financier ;
- c. **Investissement** : la mise en place d'un outil de suivi budgétaire, comptable, financier et physique des projets, le renforcement du cadre juridique et méthodologique de la gestion des investissements publics et la mise en place d'une gestion en AE/CP des projets d'investissements publics sont des mesures qui permettront d'améliorer la qualité de la dépense publique ;
- d. **Amélioration du cadre institutionnel et légal de la gestion des finances publiques** conformément aux engagements pris dans le cadre du MPEF initial (¶40).

21. Nous avons transposé les données du TOFE (Tableau des Opérations Financières de l'Etat) et le bilan financier au format des dispositions du manuel de statistique de finances publiques (MSFP 2014) et des directives CEMAC. L'utilisation des données en base engagement et l'élargissement du périmètre au secteur public requièrent entre autres l'adoption des normes comptables OHADA et la modernisation de SIGFIP. Ces efforts seront entrepris en vue du passage au MSFP 2014.

22. Pour améliorer la gestion de la trésorerie, nous prévoyons les actions suivantes :

- a. Poursuite de la mise en œuvre du compte unique du Trésor (**Repère structurel à la fin janvier 2023**) à travers notamment la finalisation du rapatriement des fonds et la clôture des comptes dans les banques commerciales ;
- b. Rationalisation des mécanismes de compensation qui réduisent les recettes collectées par l'administration centrale à la fois dans les secteurs pétrolier et non-pétrolier. La signature de toute nouvelle convention de compensation fera l'objet d'une attention particulière et nous en informerons désormais les membres de la mission ;
- c. Poursuite de la mise en œuvre des plans d'engagement articulés avec le plan de trésorerie mensualisé joint à la loi de finances ;
- d. Intégration des plans d'engagement dans VECTIS. Dans le cadre de la coopération avec AFRITAC Centre, une mission aura lieu cette année afin d'accompagner l'administration dans la matérialisation de cet engagement.

23. D'autres mesures incluent :

- a. **la réforme du compte séquestre de TVA** : les travaux se sont heurtés à un besoin de renforcement des capacités. Dans ce cadre, une mission d'assistance technique conduite par un expert du Trésor français s'est déroulée du 8 au 19 juin 2022 (**repère à juin 2022**) ;
- b. **la réduction significative de la part des marchés publics passés sans appel d'offre (gré à gré, entente directe, etc.)** : des efforts significatifs ont été réalisés en 2020 et en 2021 et le pourcentage de marchés passés sans appels d'offres a été limité, en moyenne, à 35 %. Ces efforts se poursuivront en 2022 ;
- c. **la systématisation de la publication des offres et des attributions dans le journal des marchés publics** (en ligne) y compris en indiquant les bénéficiaires. Les actions réalisées pour la publication des données en ligne sont consignées dans l'encadré 2.

24. Nous avons progressé dans l'évaluation, la surveillance et le traitement des vulnérabilités dans le secteur des entreprises publiques, conformément à l'approche par étapes convenue dans le programme. Les quatre (04) principales entreprises publiques ont réalisé l'audit de gestion requis au titre du programme et mis en œuvre des réformes pour répondre aux observations des auditeurs. Il leur appartient désormais de renforcer leur cadre de gouvernance et à l'Etat de clarifier sa stratégie pour chacune d'entre elles. La CDC (Caisse de Dépôts et Consignation) et le FGIS (Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques) ont certifié et publié en ligne leurs états financiers 2021, et nous restons déterminés à faire en sorte que les deux autres entreprises publiques certifient et publient leurs rapports annuels conformément aux meilleures pratiques.

25. Nous continuons à renforcer notre cadre de gestion des investissements publics afin d'améliorer leur exécution et leur qualité et de combler les importantes lacunes en matière d'infrastructures.

- A cet effet, certaines activités, aussi bien sur le plan juridique que méthodologique, ont été entamées. Elles portent sur
 - a. l'organisation des conférences budgétaires axée sur les investissements (depuis 2020) ;
 - b. l'harmonisation, avec les partenaires techniques et financiers et les autres pays de la CEMAC, de la rédaction d'un guide de montage des projets communs ;
 - c. la rédaction d'un projet de décret relatif à la gestion des investissements publics ;
 - d. la mise en place d'un répertoire national des investissements publics (RNIP) actualisé annuellement (exercices 2021 et 2022) ; et
 - e. l'élaboration des Programmes d'Investissements Publics (PIP) annexés aux lois de finances (programmation 2021–2023 et 2022–2024).
- Si des progrès ont été réalisés, le système de gestion des investissements publics existant doit encore être amélioré, notamment par :
 - a. l'adoption du décret sur la Gestion des Investissement Publics ;
 - b. l'abandon progressif des procédures dérogatoires pour l'exécution des dépenses d'investissements publics. En conséquence, nous élaborerons une stratégie, d'ici la fin octobre 2022, visant à réduire progressivement la part des procédures dérogatoires dans les investissements publics, par catégorie de dépenses et par type de procédures, en fixant un délai pour cette réduction (**Repère structurel**) ;
 - c. la mise en place d'une gestion en AE/CP des projets d'investissements publics (cf. MPEF, ¶20).

C. Gestion de la dette publique et des risques budgétaires

26. Pour renforcer la gestion de la dette, des efforts sont en cours pour améliorer le reporting de la dette, allonger les échéances et éviter le regroupement des remboursements pour atténuer les risques de refinancement. L'affinement des arbitrages de trésorerie et une meilleure mobilisation des ressources a permis d'apurer complètement le stock d'arriérés existants sur la dette extérieure et d'en s'assurer de la non-accumulation de nouveaux. Afin de prévenir l'accumulation de nouveaux arriérés de dette, nous avons pris les mesures suivantes : (i) instauration d'une réunion hebdomadaire du comité ad hoc créé à cet effet et regroupant les services de la Direction Générale du Trésor et de la Direction Générale de la Dette ; (ii) inscription systématique du point sur la gestion de la dette à l'ordre du jour des réunions du Comité technique et du Comité de Coordination de la Trésorerie et insistance sur une fréquence régulière des séances ; (iii) vérification de l'envoi à temps des ordres de virement à la BEAC.

27. Nous nous engageons à apurer tous les arriérés extérieurs existants et à éviter d'en accumuler de nouveaux. Au 14 juin 2022, le stock des arriérés extérieurs du Gabon s'élevait à

11,09 milliards de FCFA (20 millions de dollars américains), dont 2,36 milliards de FCFA (4,25 millions de dollars américains) vis-à-vis des créanciers multilatéraux et 8,07 milliards de FCFA (14,57 millions de dollars américains) vis-à-vis des créanciers bilatéraux officiels assurés et de la Chine, 0,55 milliard de FCFA (1 million de dollars américains). Nous avons également accumulé 0,66 milliard de francs CFA (1,18 million de dollars US) d'arriérés extérieurs non assurés. Nous nous engageons à apurer le montant total des arriérés extérieurs avant la réunion du Conseil d'Administration du FMI pour l'achèvement des première et seconde revues dans le cadre du programme soutenu par l'accord élargi au titre du MEDC.

28. Le stock total de la dette intérieure représente 28 % du PIB à fin décembre 2021.

Ce stock inclut : marché financier régional : 1540,6 milliards de FCFA, dette bancaire : 886,4 milliards de FCFA, Moratoire : 394,4 milliards de FCFA et arriérés domestiques : 321,5 milliards de FCFA). Le gouvernement a adopté en décembre 2021 un plan d'apurement des arriérés intérieurs audités et validés, d'un montant équivalant à 5 % du PIB à la fin 2020, qui s'étend sur cinq ans et présenté par le Tableau 6. Le gouvernement poursuivra le recensement et l'évaluation des arriérés non encore pris en compte dans le stock validé en 2021, y compris les arriérés de salaire (MPEF initial, ₣130) et les arriérés envers certaines entités publiques (MPEF initial, ₣133).

29. Le Gouvernement a produit une version finalisée de l'annexe relative aux risques budgétaires jointe à la loi de finances pour 2022. Cette annexe met l'accent sur l'identification et la priorisation des facteurs de risques. Des progrès restent à faire, notamment sur la quantification des risques budgétaires.

30. Nous avons débuté le suivi du portefeuille des participations de l'Etat à travers la Société de Patrimoine des Infrastructures Numériques (SPIN), la GOC, la Société Equatoriale des Mines (SEM) et le FGIS. Ce suivi se fait à travers :

- d. Des dispositions claires sur la responsabilité et la nature du suivi, les obligations des entreprises en matière de reporting ;
- e. Des mesures pour la transparence du suivi, notamment à travers des publications régulières et des soumissions régulières aux institutions impliquées dans le processus budgétaire (pouvoir législatif, cour des comptes) ;
- f. L'élaboration d'une stratégie de gestion du portefeuille public.

D. Renforcement de la protection sociale

31. Nous sommes engagés à poursuivre le renforcement de la protection sociale. Avec l'aide de partenaires, dont la Banque mondiale, nous avons mis à jour la base de données existante des Gabonais Economiquement Faibles (GEF). Les prochaines étapes consistent à (i) définir de nouveaux critères d'éligibilité pour les GEF et (ii) mener une enquête et établir une nouvelle base de données des GEF reposant sur de nouveaux indicateurs de pauvreté (**repère structurel pour fin décembre 2022**).

E. Renforcement du secteur financier et de l'accès au financement

32. Le secteur financier s'est développé et reste globalement stable et rentable avec un total de bilan en hausse de 15,2 % en 2021. Le poids déclaré des créances en souffrance est passé de 9,8 % en 2020 à 8,5 % en 2021. La qualité du portefeuille bancaire pourrait probablement se détériorer avec la levée des mesures temporaires de la COBAC.

33. Nous avons poursuivi le processus de liquidation des trois banques publiques (BHG, Postebank et BGD) et l'estimation préliminaire du coût de la liquidation est d'environ 135 milliards de FCFA (1,2 % du PIB) sur la base d'une agrégation sommaire des passifs non apurés des trois banques. La COBAC devrait officiellement annoncer la fin du processus de la liquidation bancaire dans les mois à venir. Néanmoins, les autorités mettront en place par arrêté du Premier Ministre, une structure de défaisance placée sous la tutelle du ministère de l'Économie et de la Relance qui intégrerait, en plus, les ministères du Budget, de l'Habitat et de la Poste. Cette structure travaillera en étroite collaboration avec le ministère de la Justice pour poursuivre la réalisation des actifs et apurer les passifs résiduels y compris la liquidation judiciaire. Ce processus pourrait durer jusqu'en 2024. Dans cette veine, nous nous engageons à redynamiser le comité de suivi de la liquidation. Nous produirons et transmettrons au FMI d'ici fin-décembre 2022 une note portant sur (i) la liste des cas litigieux, (ii) les gains escomptés de la vente des actifs et (iii) le plan de remboursement des créanciers.

34. Nous avons élaboré une stratégie d'inclusion financière couvrant la période 2022–27 qui sera adoptée d'ici la fin 2022. Elle se décline en deux axes : (i) l'amélioration de l'accès aux services financiers des populations vulnérables et exclues et (ii) la promotion de la finance numérique. Un organisme de coordination (chargé du pilotage de la stratégie) et un comité de mise en œuvre (chargé de l'exécution) seront mis en place.

35. Nous mettons en œuvre un ensemble de mesures pour le renforcement du secteur financier. Notre stratégie de réduction des créances en souffrances repose notamment sur le plan d'apurement de la dette intérieure et le renforcement des capacités du Tribunal de Commerce. Nous travaillons aussi à l'élaboration d'une stratégie de développement de l'investissement non-bancaire en titres publics en coopération avec la BEAC permettant de renforcer la capacité de l'État à se financer et de stimuler le développement d'une culture de l'épargne et de la prévoyance sociale.

F. Amélioration des statistiques macroéconomiques

36. Nous avons consenti des efforts pour renforcer et moderniser l'appareil statistique national. Nous effectuons depuis janvier 2022, le Recensement Général des Entreprises (RGE) et les premiers résultats devraient être disponibles à la fin du troisième trimestre 2022 et la publication sur le site internet de la Direction Générale de la Statistique sera effective avant la fin de l'année 2022. Nous avons lancé la conception d'une plateforme de gestion de bases de données multisectorielles sur les statistiques courantes qui sera accessible à tous les utilisateurs. Ce portail de données sera mis en ligne avant la fin du mois de septembre 2022. Nous avons aussi entrepris des travaux sur le rebasage des comptes, au passage au SCN 2008, à la production des comptes 2011-2020 et la production du PIB trimestriel avec l'assistance technique du FMI. Toutefois, des faiblesses demeurent dans différents domaines, notamment la balance des paiements et les statistiques monétaires.

Avec l'assistance du FMI et d'autres partenaires au développement, les autorités et la Banque Centrale intensifieront les efforts pour améliorer la situation.

V. SUIVI DU PROGRAMME

37. Nous demandons des dérogations pour le non-respect de deux critères de réalisation, à savoir le déficit budgétaire et le financement net de la banque centrale, à fin-décembre 2021 et du critère de réalisation continu portant sur la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs. La dérogation relative au déficit budgétaire est demandée en raison de la nature temporaire de l'écart, reflétant le non-décaissement de l'appui budgétaire de la BAD. Nous nous engageons à surveiller étroitement les dépenses et éviter les dérapages budgétaires. Le critère de réalisation portant sur les créances nettes de la banque centrale sur le gouvernement a été très largement supérieur à la cible, reflétant une baisse importante des dépôts due aux remboursements de la dette intérieure. Nous avons entamé la reconstitution des dépôts depuis le début de l'année, traduisant une politique budgétaire prudente et des efforts pour économiser les recettes pétrolières exceptionnelles et améliorer la gestion de la trésorerie. Nous avons apuré la plupart des arriérés extérieurs au 14 juin 2022. Nous apurerons l'encours de 11,09 milliards de FCFA avant la réunion du Conseil d'Administration du FMI du 27 juin 2022. Nous avons pris des mesures pour éviter l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs (cf. ¶26 du présent MPEF).

38. Nous avons convenu avec le FMI d'actualiser les conditionnalités du programme comme suit :

- a. Les critères de réalisation et les objectifs indicatifs à fin juin 2022 ont été définis. De nouveaux critères de réalisation et objectifs indicatifs à fin décembre 2022 et fin juin 2023, ainsi que de nouveaux objectifs indicatifs à fin septembre 2022 et fin mars 2023 ont été proposés. Ces révisions et nouvelles propositions reflètent l'évolution de l'environnement international et national, notamment l'impact de la guerre en Ukraine.
- b. L'objectif indicatif portant sur les recettes fiscales non pétrolières devient un critère quantitatif à partir de fin décembre 2022, compte tenu de la nécessité d'un assainissement budgétaire fondé sur une mobilisation plus importante des recettes pour dégager une marge de manœuvre supplémentaire pour les dépenses de développement.
- c. Sept nouveaux repères structurels sont proposés, sur la base notamment de l'assistance technique du FMI sur les dépenses fiscales, la gestion de la trésorerie et le PIMA.

39. La mise en œuvre du programme sera suivie par des actions préalables, des revues semestrielles, des critères de réalisation quantitatifs et des objectifs indicatifs, un critère de performance continu et des repères structurels. La troisième revue est prévue pour décembre 2022, en fonction des critères de performance de fin juin 2022, du critère de performance continu, et des repères structurels pertinents, et la quatrième revue est prévue pour juin 2023 sur la base des objectifs quantitatifs de fin décembre 2022, du critère de performance continu et des repères structurels pertinents. Pour toutes les dates, les critères de réalisation comprendront: un plancher sur le solde budgétaire primaire, à l'exclusion des recettes pétrolières (en base caisse) ; un plafond sur le

financement intérieur net de l'administration centrale (hors recours au financement du FMI), un plafond sur les créances nettes de la banque centrale sur l'administration centrale, à l'exclusion de l'utilisation du crédit du FMI ; un plafond sur l'emprunt ou la garantie de dette extérieure (programme et projet) ; et un plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs par l'administration centrale. Nous proposons en outre que l'objectif indicatif sur les recettes devient un critère de réalisation avec une première date-test à fin décembre 2022.

Les actions préalables et les repères structurels sont présentés dans les Tableaux 2, 3 et 4. Les objectifs quantitatifs pour les dates cibles jusqu'à fin décembre 2022, ainsi qu'un critère de réalisation quantitatif continu, sont présentés dans le Tableau 1.

Tableau 1. Gabon : Objectifs quantitatifs du programme, 2021-23^{1,2}
(Milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2021									2022				2023					
	Mars	Juillet		Septembre		Décembre			Mars	Juin		Septembre	Décembre	Mars	Juin				
		Prog.	Réal.	Prog.	Réal.	Prog.	Prog. Ajust.	Est.	Prog.	Prél.									
	Réal.	CR		Statut		OI		CR		Statut		OI		CR		OI		CR	
I Critères de réalisation quantitatifs																			
Plancher cumulé du solde budgétaire primaire hors pétrole (sur la base des ordonnancements)	-11.5	-201.6	-139.8	Respecté	-310.6	-291.8	-498.9	-458.9	-494.4	Pas Respecté	-18.1	1.8	Respecté	-91.9	-132.4	-348.5	-470.8	-23.1	-67.4
Cible non ajustée (plancher)							-498.9												
Ajustement pour des décaissements d'appuis programmes inférieurs (supérieurs) aux prévisions							40												
Ajustement pour manque à gagner des recettes pétrolières dû aux fluctuations des prix internationaux							0												
Plafond du financement intérieur net de l'administration centrale (hors utilisation des crédits du FMI) 3/	36.1	150.0	283.5	Pas Respecté	135.8	345.5	138.0	178.0	139.6	Respecté	-23.6	-133.1	Respecté	-122.4	38.8	41.5	8.8	-10.0	-29.0
Cible non ajustée (plancher)							138.0												
Ajustement pour des décaissements d'appuis programmes inférieurs (supérieurs) aux prévisions							40												
Ajustement pour manque à gagner des recettes pétrolières dû aux fluctuations des prix internationaux							0												
Plafond des créances nettes de la BEAC sur l'administration centrale, à l'exclusion de l'utilisation des crédits du FMI 4/	309.9	297.3	293.9	Respecté	278.1	357.4	270.8	310.8	417.6	Pas Respecté	171.7	306.6	Pas Respecté	133.4	264.5	305.1	275.8	266.0	242.0
Cible non ajustée (plancher)							270.8												
Ajustement pour des décaissements d'appuis programmes inférieurs (supérieurs) aux prévisions							40												
Ajustement pour manque à gagner des recettes pétrolières dû aux fluctuations des prix internationaux							0												
Plafond des emprunts extérieurs décaissés ou garantis par l'administration centrale 5/	12.3	92.7	23.8	Respecté	195.9	35.9	853.8	893.8	581.7	Respecté	4.9	7.9	Pas Respecté	28.8	208.7	251.4	388.7	12.0	53.0
Cible non ajustée (plancher)							853.8												
Ajustement pour des décaissements d'appuis programmes inférieurs (supérieurs) aux prévisions							40												
Ajustement pour manque à gagner des recettes pétrolières dû aux fluctuations des prix internationaux							0												
Plancher cumulé des recettes fiscales, hors pétrole, de l'administration centrale 6/																1136.6	275.2	596.9	
II Critères de réalisation quantitatifs continus																			
Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs par l'AC 7/	0	0	33	Pas Respecté	0	2	0		12	Pas Respecté	0	43.6	Pas Respecté	0	0	0	0	0	0
III Objectifs quantitatifs indicatifs																			
Plancher cumulé des recettes fiscales, hors pétrole, de l'administration centrale	246.8	597.2	574.7	Pas Respecté	772.3	705.4	1038.9		970.5	Respecté	264.9	257.3	Pas Respecté	602.0	552.0	806.7			
Plafond sur l'encours des arriérés intérieurs de l'AC 8/	239.8	161.4	186.4	Pas Respecté	159.8	310.8	159.5		321.4	Pas Respecté	139.5	302.7	Pas Respecté	99.5	293.0	245.4	193.9	256.1	206.1
Plancher cumulé des dépenses sociales de l'administration centrale 9/	10.9	34.3	20.1	Pas Respecté	40.2	42.5	57.7		57.7	Respecté	11.4	11.6	Respecté	33.3	26.2	48.6	74.8	15.5	35.0

Sources: Autorités gabonaises; et estimations des services du FMI.

1/ Targets as defined in the attached Technical Memorandum of Understanding (TMU).

2/ Cumulative amount from January 1, 2021. Targets are set for the end of the respective month, unless otherwise stated.

3/ Le plafond du financement intérieur net de l'administration centrale sera ajusté à la hausse (à la baisse) pour tout décaissement de programme extérieur inférieur (supérieur) et/ou de recettes pétrolières en raison des variations des prix du pétrole telles que définies dans le PAT.

4/ Le plafond des créances nettes de la banque centrale sur l'administration centrale sera ajusté à la hausse (à la baisse) pour tout décaissement de programme extérieur inférieur (supérieur) et/ou de recettes pétrolières en raison des variations des prix du pétrole telles que définies dans le PAT.

5/ Le critère de réalisation sera ajusté à la hausse (à la baisse) au cas où des décaissements précoces (tardifs) de flux de financement spécifiquement convenus et identifiés ont lieu, comme défini dans le PAT.

6/ L'objectif indicatif sur le plancher des recettes fiscales de l'État, hors recettes pétrolières, sera converti en critère de réalisation à partir de l'objectif quantitatif du programme à fin décembre 2022.

7/ Indique le stock actuel de nouveaux arriérés accumulés depuis décembre 2020 pour la première revue et depuis la dernière revue pour les prochaines revues.

8/ Le plafond sera ajusté à la hausse si les projections de prix du pétrole Brent telles que indiquées par les perspectives mondiales du FMI augmentent par rapport à la projection de référence du programme.

9/ Comprend les dépenses de protection sociale et de services sociaux telles que définies dans le PAT.

Tableau 2. Gabon : actions préalables et repères structurels pour 2021

Actions préalables et RS pour 2021	Date d'échéance	Statut	Indicateur
Actions préalables proposées pour les première et deuxième revues			
<ul style="list-style-type: none"> • Soumission du budget révisé 2022 convenu avec les services du FMI au Parlement. 			Budget révisé en ligne avec les objectifs du programme.
<ul style="list-style-type: none"> • Requérir que les personnes morales soumissionnant à des marchés publics déclarent les noms et nationalités de leurs bénéficiaires effectifs – et que ces noms et nationalités soient publiés en ligne pour toutes les personnes morales attributaires de tels marchés. 			Arrêté ministériel communiqué aux services du FMI
<ul style="list-style-type: none"> • Publication sur le site Internet du gouvernement des résultats de l'audit pour toutes les dépenses liées à la COVID-19. 			Rapport d'audit accessible sur le site du ministère de l'Economie.
Repères structurels			
<ul style="list-style-type: none"> • Enregistrement des nouveaux contribuables à un rythme comparable à celui observé au cours de la moyenne des trois dernières années. 	Semestrielle	Atteint en décembre 2021.	Tableau récapitulatif de la direction des impôts des nouveaux contribuables inscrits.
<ul style="list-style-type: none"> • Révision des dépenses fiscales existantes et identification de celles à supprimer et révision des taux d'imposition existants (par exemple, droits d'accises, TVA, douane) et mise en œuvre des mesures appropriées dans la loi de finances 2022. 	Fin septembre 2021	Pas atteint. La plupart des dispositions, sauf une, sont incluses dans la loi de finances pour l'exercice 22. La mesure en suspens sur l'augmentation des taux de TVA est incluse dans le budget révisé 2022.	Rapport du ministère de l'Economie passant en revue les exonérations (dont la matrice annexée au MPEF joint au rapport pays EBS/21/71) et la loi de finances initiale 2022.
<ul style="list-style-type: none"> • Publication sur le site Internet du gouvernement d'une note trimestrielle sur le secteur pétrolier, y compris la réconciliation de la production et des recettes pétrolières. 	Trimestrielle, à partir de fin septembre 2021	Atteint. Note à fin septembre et à fin décembre 2021 publiée sur le site du Ministère de l'Economie et de la Relance.	Une copie de la note publiée sur le site Internet du ministère de l'Économie partagée avec les services du FMI.

Tableau 2. Gabon : actions préalables et repères structurels pour 2021 (suite)

Actions préalables et RS pour 2021	Date d'échéance	Statut	Indicateur
<ul style="list-style-type: none"> • Soumission d'une demande d'adhésion à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE). 	Fin septembre 2021	Atteint. Candidature reçue par le secrétariat de l'ITIE le 16/08/2021.	Une copie de la lettre de transmission à l'ITIE partagée avec les services du FMI.
<ul style="list-style-type: none"> • Publication sur le site Internet du gouvernement des résultats de l'audit pour toutes les dépenses liées à la COVID-19. 	Fin septembre 2021	Pas atteint. Proposé en AP.	Rapport d'audit accessible sur le site du ministère de l'Economie.
<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un plan d'apurement des arriérés intérieurs audités et validés début 2021. 	Fin septembre 2021	Pas atteint. Mis en œuvre à la fin décembre 2021.	Rapport partagé avec les services du FMI.
<ul style="list-style-type: none"> • Adoption par le gouvernement de plans de restructuration pour résoudre les problèmes identifiés par l'audit des quatre principales entreprises (GOC, SOGARA, CDC, FGIS). 	Fin octobre 2021	Pas atteint. Mis en œuvre en décembre.	Plan adopté partagé avec les services du FMI.
<ul style="list-style-type: none"> • Compléter la déclaration des risques budgétaires et l'inclure dans la documentation budgétaire de la loi de finances 2022. 	Fin octobre 2021	Atteint. Déclaration jointe à la loi de finances 2022.	Déclaration des risques budgétaires communiquée aux services du FMI.
<ul style="list-style-type: none"> • Requérir que les personnes morales soumissionnant à des marchés publics déclarent les noms et nationalités de leurs bénéficiaires effectifs – et que ces noms et nationalités soient publiés en ligne pour toutes les personnes morales attributaires de tels marchés. 	Fin novembre 2021	Pas atteint. Proposé en AP.	Contrats d'approvisionnement avec les informations requises publiées sur le site Web du ministère de l'Économie.
<ul style="list-style-type: none"> • Communication d'un plan d'actions pour la poursuite du déploiement de leurs systèmes d'information sur la période du programme afin d'atteindre une couverture complète des types de contribuables et de permettre la dématérialisation des opérations de déclarations et de paiement. 	Fin novembre 2021	Pas atteint. Mis en œuvre en décembre.	Plan d'actions partagé avec les services du FMI.
<ul style="list-style-type: none"> • Préparez une liste complète de tous les arriérés d'impôts, y compris ceux des entreprises publiques, et identifiez la partie récupérable. 	Fin décembre 2021	Atteint.	Liste finale partagée avec les services du FMI.
<ul style="list-style-type: none"> • Présenter le TOFE selon le <i>MSFP 2001/2014</i> pour l'administration centrale. 	Fin décembre 2021	Atteint.	TOFE selon le <i>MSFP 2001/2014</i> pour l'administration centrale transmis aux services du FMI.

Tableau 2. Gabon : actions préalables et repères structurels pour 2021 (fin)

Actions préalables et RS pour 2021	Date d'échéance	Statut	Indicateur
<ul style="list-style-type: none"> Achever la refonte du profil de pauvreté pour mieux cibler les populations pauvres et vulnérables (<i>Gabonais Économiquement Faibles — GEF</i>) à travers des programmes de protection sociale. 	Fin décembre 2021	Pas atteint. Mis en œuvre en mars 2022	Rapport sur la base de données existante révisée partagée avec les services du FMI.

Tableau 3. Gabon : Repères structurels proposés pour 2022

RS proposés pour 2022	Date d'échéance	Statut	Indicateur
<ul style="list-style-type: none"> Évaluer la conformité des taux d'imposition et de droits de douane existants aux dispositions légales nationales et régionales dans les systèmes informatiques et procéder aux modifications nécessaires. 	Fin janvier 2022	Atteint.	Rapport extrait des systèmes informatiques indiquant les taux appliqués.
<ul style="list-style-type: none"> Réformer le compte séquestre de TVA 	Fin juin 2022		Document légal/réglementaire refondant le compte séquestre.
<ul style="list-style-type: none"> Achever les liquidations de BHG et de Postebank d'ici fin 2021 et celle de BGD d'ici mi-2022, sans coût significatif pour l'État. 	Fin juin 2022		Lettre du ministre des Finances annonçant la clôture de la liquidation bancaire.
<ul style="list-style-type: none"> Conformément au code des marchés publics 2018, publier toute passation de marché, quelle que soit la procédure, dans une version électronique du journal des marchés publics sur le site Internet du ministère du Budget et des Comptes publics, au plus tard un mois après la validation des résultats par l'administration centrale en charge des marchés publics, et un résumé de tous les marchés attribués mensuellement dans le même journal. Publier le texte intégral de tous les marchés attribués sur une page liée du site Web du ministère du Budget et des Comptes publics. 	Fin juillet 2022		Contrats d'approvisionnement avec les informations requises accessibles sur le site Internet du Ministère de l'Economie.

Tableau 3. Gabon : Repères structurels proposés pour 2022 (suite)

RS proposés pour 2022	Date d'échéance	Statut	Indicateur
<ul style="list-style-type: none"> Réformer le système d'octroi et de gestion des titres fonciers/fonciers et introduire une taxe foncière unique (TFU) dans la loi de finances 2023. 	Fin septembre 2022		Document administratif ou juridique sur la réforme du système d'octroi et de gestions des titres de propriété et projet de loi de finances et annexes partagés avec les services du FMI.
<ul style="list-style-type: none"> Recruter un cabinet d'audit indépendant pour le secteur pétrolier 	Fin octobre 2022		Partager le contrat avec les services du FMI.
<ul style="list-style-type: none"> Conception d'une stratégie limitée dans le temps pour réduire la part des processus dérogatoires pour les dépenses d'investissement 	Fin octobre 2022		Le document de stratégie visant à réduire la part des processus dérogatoires dans les dépenses d'investissement public est partagé avec les services du FMI.
<ul style="list-style-type: none"> Achever la refonte du profil de pauvreté pour mieux cibler les populations pauvres et vulnérables (<i>Gabonais Économiquement Faibles — GEF</i>) à travers des programmes de protection sociale. 	Fin décembre 2022		Document juridique/réglementaire mettant en œuvre les critères d'éligibilité révisés pour les GEF partagé avec les services du FMI.
<ul style="list-style-type: none"> Publication annuelle d'un rapport du CNLEI, comprenant le pourcentage de déclaration de patrimoine par catégorie d'agents publics, qui est exigée par la loi n° 003/2003. 	Fin décembre 2022		Rapport partagé avec les services du FMI.

Tableau 4. Gabon : Repères structurels proposés pour 2023

RS proposés pour 2023	Date d'échéance	Statut	Indicateur
<ul style="list-style-type: none"> Achèvement de la mise en œuvre complète du CUT. 	Fin janvier 2023		Lettres du ministre des Finances et du directeur national de la Banque centrale certifiant que le CUT est pleinement opérationnel.
<ul style="list-style-type: none"> Adoption d'un décret sur la gestion des investissements publics 	Fin février 2023		Un décret est signé et adopté.
<ul style="list-style-type: none"> Audit par un cabinet international spécialisé du cost-oil, des accords entre les compagnies pétrolières, le gouvernement et les entreprises publiques. L'audit portera sur les cinq principales sociétés. 	Fin mars 2023		Rapport d'audit accessible sur le site du ministère des Mines et du Pétrole.

Tableau 4. Gabon : Repères structurels proposés pour 2023 (suite)

RS proposés pour 2023	Date d'échéance	Statut	Indicateur
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place du module VECTIS sur les achats 	Fin avril 2023		L'accès à ce module est accordé aux parties prenantes.
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des interfaces automatisées entre (i) VECTIS et SIGFIP et (ii) les systèmes informatiques de recettes et VECTIS-SIGFIP. 	Fin juin 2023		Copies des cahiers des charges et rapports à fin mai 2023.
<ul style="list-style-type: none"> Réaliser un audit financier de la raffinerie nationale (SOGARA) pour évaluer sa viabilité 	Fin juin 2023		Rapport partagé avec les services du FMI
<ul style="list-style-type: none"> Produire et publier un bilan du secteur public. 	Fin juin 2023		Bilan du secteur public accessible sur le site du Ministère de l'Economie.

Tableau 5. Gabon : Mesures fiscales mise en œuvre (LFR 2021 ou LFI 2022)

Catégorie	Mesures
Impôt sur les Sociétés (IS)	<ul style="list-style-type: none"> Alignement du taux de l'IS de tous les secteurs (hors secteur pétrolier) sur le régime de droit commun (30 pour cent) (y compris secteur touristique, établissements publics, sociétés promotion immobilière, etc.) Réduction de l'abattement de 50 pour cent sur le second exercice bénéficiaire à 25 pour cent (dans le respect du règlement CEMAC sur les nouvelles entreprises) Limitation des avantages fiscaux accordés aux nouvelles entreprises qui s'installent dans la zone de Nkok : exonération d'IS (ex. 5 ans au lieu de 10 ans), taux réduit d'IS (taux commun de 30 pour cent au lieu du taux réduit de 10 pour cent pendant 5 ans), fin de l'exonération des retenues à la source. Détermination au réel de la base imposable des quartiers généraux et application du taux standard de 30 pour cent Détermination au réel de la base imposable pour les sous-traitants pétroliers /suppression ou limitation de la disposition du CGI
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	<ul style="list-style-type: none"> Suppression des exonérations pour le BTP (Art. 210 nouveau) Réforme du taux réduit de TVA sur le ciment : augmentation à 5 pour cent à 10 pour cent (objectif 18 pour cent en 2023 = à prendre en compte en PLF 2023)

Tableau 6. Gabon : Plan d'apurement de la dette intérieure (milliards FCFA)

	2021	2022	2023	2024	2025
Ressources intérieures	50	30	30	30	20
Titrisation	93,3	70,0	70,0	15,0	0,0
DTS	0	10,0	10,0	0,0	0,0
Rachat de créances	0	8,7	5,3	0,0	0,0
Total	143,3	118,7	115,3	45	20

Encadré 1. Gabon : Activité entreprise dans le cadre de GEF

L'activité entreprise dans le cadre des GEF a permis à ce jour d'apurer le fichier CNAMGS des GEF sur la base des textes actuels. Les activités conduites sont les suivantes :

- Fiabiliser les fichiers de la CNAMGS du Fonds 1 (secteur privé et parapublic), du Fonds 2 (les agents publics) et du Fonds 3 (GEF). Il s'est agi également, de croiser les fichiers CNAMGS entre eux d'une part, les fichiers CNAMGS avec les fichiers des administrations sectorielles (CNSS, Solde, Impôts, etc.) d'autre part ;
- Alimenter le Fonds 4 (travailleurs Mobiles Indépendants) en transférant les GEF qui sont actuellement compris dans le Fonds 3 (Gabonais économiquement faibles) vers le Fonds 4.
- Supprimer les doublons et les enregistrements non nécessaires inclus dans la base de données des GEF, de procéder au changement des statuts des GEF et enfin d'effectuer la migration des agents du Fonds 3 vers le Fonds 1 et 2.

Encadré 2. Gabon : Activité entreprise dans le cadre de GEF

S'agissant de la publication des données, les actions ci-après ont été réalisées :

- le journal en ligne d'accès gratuit au public a été présenté aux membres du gouvernement en décembre 2021 dans lequel des publications étaient déjà disponibles,
- la publication des informations sur les marchés (planification, passation, exécution et contrôle) de 2021 est disponible sur le site depuis janvier 2022,
- la publication des informations sur les marchés de 2022 est en cours en même que la poursuite du chargement des informations sur le reste de 2021 jusqu'en 2020;
- toutes les informations sur les attributions (provisoires sous réserve de recours) des marchés publics de 2022 seront disponibles en temps dès l'approbation du rapport d'analyse des offres par la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) sur son site.

Pièce Jointe II — Protocole d'Accord Technique

Le 14 juin 2022

1. **Le présent protocole d'accord technique (PAT) énonce les dispositions convenues entre les autorités gabonaises et le Fonds Monétaire International (FMI) au sujet de la définition des critères de réalisation quantitatifs (CRQ) et des objectifs indicatifs (OI).** Il couvre aussi les clauses d'ajustement des CRQ et des OI, ainsi que les engagements en matière de communication des données pendant la durée du programme au titre du Mécanisme Élargi de Crédit, telles qu'elles ont été exposées dans la lettre d'intention (LDI) des autorités en date du 14 juin 2022 et le Mémoire de Politiques Économiques et Financières (MPEF) qui y est joint. Comme il est de règle dans les dispositions de cette nature, nous consulterons le FMI avant de modifier les mesures énoncées dans la LDI/le MPEF ou d'adopter des mesures qui s'écarteraient des objectifs du programme et lui communiquerons les informations nécessaires pour assurer le suivi du programme.
2. **Les CRQ et les OI sont indiqués dans le Tableau 1 du MPEF.** Les actions préalables et les repères structurels sont listés dans les Tableaux 2, 3 et 4 du MPEF. Aux fins de suivi du programme, les dates fixées pour les critères de réalisation (CR) et les objectifs indicatifs (OI) sont le 30 juin et le 31 décembre 2022 ; les mêmes variables représentent des objectifs indicatifs pour le 30 septembre 2022 ; le 31 mars 2023 ; et le 30 juin 2023.
3. **Aux fins du programme, les avoirs, les engagements et les flux libellés en devises sont tous évalués aux « taux de change comptables du programme » tels que définis ci-après, sauf dans le cas des postes ayant une incidence sur les soldes budgétaires de l'État, qui sont mesurés aux taux de change courants.** Sauf indication contraire, les composantes du bilan de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) libellées en dollars sont évaluées au taux de change officiel du FCFA pour un dollar américain de 612,300 au 31 mai 2022. Les sommes libellées dans d'autres monnaies sont, aux fins du programme, converties en dollars américains en utilisant les taux croisés : l'euro, la livre sterling, le yuan chinois et le droit de tirage spécial (DTS) sont évalués à 1,0713, 1,2589, 6,6612 et 1,3497 dollars américains, respectivement. Les avoirs officiels en or sont évalués à 1852,51 dollars américains l'once d'or fin.

I. CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS : DÉFINITION DES VARIABLES

4. **Définitions :** Aux fins du programme, l'administration centrale (AC) se compose de l'ensemble des institutions, services des administrations et fonds spéciaux y compris le Fonds routier actuellement couverts par le budget de l'État. Elle ne comprend pas les collectivités locales, la BEAC, ni toute autre entité publique dotée d'un statut juridique distinct. Si des fonds ou d'autres programmes budgétaires ou extrabudgétaires spéciaux sont établis pendant la durée du programme pour exécuter des opérations de nature budgétaire, les autorités en informeront les services du FMI et veilleront à ce qu'ils soient intégrés à la définition de l'AC.
5. **L'exercice budgétaire, qui correspond à l'année civile, commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.**

A. Plancher cumulé du solde budgétaire primaire hors pétrole (sur la base des ordonnancements)

6. Définition : le solde budgétaire primaire hors pétrole (base ordonnancements) de l'AC correspond à la différence entre :

- i. Les recettes (hors pétrole) de l'AC sur la base des encaissements-décaissements et
- ii. Les dépenses de l'AC sur la base des ordonnancements, hors paiements d'intérêts.

7. Le CRQ relatif au solde budgétaire est calculé sur la base du taux de change prévus.

Les taux de change courants sont utilisés pour la communication des données et les ajustements tels que définis ci-après.

8. Définition : les recettes (hors pétrole) de l'AC sont mesurées sur la base des encaissements-décaissements et comprennent les opérations de compensation entre les recettes et les dépenses, notamment celles entre les obligations fiscales du secteur privé et les obligations de l'AC envers le secteur privé. Les recettes fiscales sont indiquées dans le Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE), y compris toutes les recettes affectées (Fonds routier et fonds spéciaux). Les recettes pétrolières comprennent les paiements en numéraire et sous forme de brut (Tableau du texte 1). Les recettes remises au Trésor sont enregistrées après leurs encaissements, c'est-à-dire dans les sept jours de la date de leur réception ; les recettes pétrolières versées en nature sont inscrites à leur valeur de transaction à la date de la vente.

Tableau du Texte 1. Gabon : Recettes pétrolières

Flux cumulatifs depuis le début de l'année	Milliards de FCFA
Fin Mars 2022	101.1
Fin Juin 2022	499.4
Fin Septembre 2022	757.5
Fin Décembre 2022	981.3

Sources : Autorités gabonaises ; estimations et projections des services du FMI.

9. Définition : les dépenses de l'AC couvrent les dépenses sur la base des ordonnancements et les avances à régulariser, ainsi que les dépenses au titre des fonds spéciaux et celles financées par des recettes affectées. Le TOFE est présenté de façon à faire ressortir les dépenses publiques ci-après (outre les catégories de dépenses existantes) : (i) les transferts en capital nés d'obligations d'entreprises publiques en cours de privatisation ou de liquidation, (ii) les transferts en capital nés d'obligations d'entreprises privées, (iii) les dons en capital nés d'obligations d'autres services des

administrations publiques et (iv) les transferts courants à la fin de l'exercice utilisés pour financer les déficits des comptes au Trésor, des correspondants du Trésor et des collectivités locales.

10. Définition : les opérations financières désignées expressément dans le TOFE qui concernent les correspondants du Trésor et les collectivités locales, ainsi que les autres opérations de trésorerie, correspondent à la variation du solde de ces comptes. Dans le cas des opérations financières sur les comptes au Trésor des correspondants du Trésor ou des collectivités locales, une écriture au débit (en d'autres termes, négative) pour l'exercice, qui représente une baisse du solde de ces comptes, ne peut dépasser le solde du début de l'exercice. Si pour un compte donné, une écriture au débit pour l'exercice dépasse le solde du début de l'exercice, le financement par l'AC du déficit accusé par le correspondant du Trésor ou la collectivité locale est enregistré dans le TOFE sous la forme d'un financement non bancaire (écriture au crédit (en d'autres termes positive) au poste consacré à la « reprise du déficit en fin d'exercice des comptes au Trésor des correspondants du Trésor ou des collectivités locales ») et d'une hausse de même ampleur des transferts courants.

11. Information : les données seront communiquées au FMI dans les six semaines de la fin du mois.

B. Plafond du financement intérieur net de l'administration centrale

12. Définition : La somme (i) du crédit bancaire net à l'État et (ii) du financement non bancaire net de l'État.

- Le crédit bancaire net à l'État est égal à la variation du solde entre les encours et les avoirs de l'État avec le système bancaire national. Ces avoirs comprennent (i) les liquidités disponibles auprès du Trésor ; et (ii) les dépôts du Trésor auprès de la banque centrale. Les encours de l'État comprennent (i) les financements de la banque centrale, et notamment les avances statutaires ; les financements nets du FMI (décaissements nets de remboursements), refinancement d'obligations garanties et bons du Trésor détenus par la banque centrale ; et (ii) les financements auprès des banques commerciales, et notamment les avances et prêts directs, les titres et les bons et obligations du Trésor détenus par les banques locales. Le crédit bancaire net à l'État est calculé sur la base des données fournies par la BEAC. Ces données doivent faire l'objet de rapprochements mensuels entre le Trésor et la BEAC.
- Le financement non bancaire net de l'État comprend (i) la variation de l'encours des titres publics (bons et obligations du Trésor) émis en francs CFA sur le marché financier régional et non détenus par le système bancaire local ; (ii) les recettes de privatisation (produit de la vente des avoirs publics, données à fournir par les autorités) ; (iii) la variation du solde des comptes bancaires correspondants et des comptes de consignation ; et (iv) la variation du solde des créances en souffrance sur l'État abandonnées par le secteur privé. Le financement net non bancaire de l'État est calculé par le Trésor public.

C. Plafond des créances nettes de la BEAC sur l'administration centrale, à l'exclusion de l'utilisation des crédits du FMI

13. Définition : le plafond des créances nettes de la BEAC sur l'administration centrale, à l'exclusion de l'utilisation des crédits du FMI, est calculé comme le changement brut des créances de la BEAC sur l'AC, y compris les avances statutaires de la BEAC et d'autres créances de la BEAC sur l'AC (à l'exclusion des créances de la BEAC sur l'AC créées par le transfert du crédit du FMI), moins la variation du passif brut de la BEAC envers l'AC, y compris les encaisses du Trésor, les dépôts du Fonds pour les générations Futures, les dépôts du Fonds souverain et d'autres dépôts de l'AC auprès de la banque centrale. Le plafond est mis en œuvre à partir de fin juin 2022.

14. Information : les données seront communiquées au FMI dans les six semaines de la fin du mois.

D. Plafond des Emprunts Extérieurs Décaissés ou Garantis par l'Administration Centrale

15. Définition : aux fins du programme, la définition de la dette est énoncée à l'alinéa a) du paragraphe 8 des Directives sur la conditionnalité relative à la dette publique dans les accords du FMI, qui sont jointes à la décision du Conseil d'administration n° 15688-(14/107) adoptée le 5 décembre 2014, telle que modifiée.

- I. Aux fins des présentes directives, il faut entendre par le terme « dette » une obligation actuelle, c'est-à-dire non éventuelle, née d'un accord contractuel qui prévoit la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services et en vertu duquel le débiteur s'engage à effectuer ultérieurement un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services; ces paiements libèrent le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. Les créances peuvent prendre plusieurs formes, les principales étant les suivantes :
 - i. les prêts, c'est-à-dire les avances de fonds du créancier au débiteur qui s'engage à rembourser ces fonds (dépôts, bons, titres obligataires, crédits commerciaux, crédits-acheteurs, notamment), ainsi que les échanges temporaires d'actifs, équivalant à des prêts totalement garantis, au titre desquels le débiteur est tenu de rembourser les fonds et, en général, de verser un intérêt en rachetant ultérieurement la garantie (par exemple, accords de pension ou accords officiels de swap) ;
 - ii. les crédits-fournisseurs, c'est-à-dire les contrats par lesquels le fournisseur permet au client de reporter ses paiements à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la prestation des services;
 - iii. les baux, c'est-à-dire les contrats donnant au preneur le droit d'utiliser un bien pendant une ou plusieurs périodes précises généralement plus courtes que la durée de vie du bien, dont le bailleur conserve la propriété. Aux fins des présentes directives, la dette est la valeur actualisée (à la date d'entrée en vigueur du bail) de tous les

paiements de loyer anticipés, hormis ceux concernant l'exploitation, les réparations ou l'entretien du bien.

- II. Conformément à la définition de la dette énoncée au présent paragraphe, les arriérés, pénalités et dommages et intérêts accordés par les tribunaux en cas de non-paiement d'une obligation contractuelle constituant une dette sont des dettes. Le défaut de paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette au sens de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

16. Définition : Aux fins du plafond des emprunts extérieurs décaissés ou garantis par l'administration centrale, il faut entendre par dette extérieure une dette qui a été contractée ou dont le service est assuré dans une monnaie autre que le Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA). Le plafond relatif à la dette extérieure s'applique à toutes les dettes extérieures concessionnelles ou non. La garantie de la dette extérieure déclenche le non-respect du CR, qu'un décaissement ait été effectué ou non. Le critère de performance sera évalué de manière cumulative au cours de l'exercice. Le critère de performance ne s'applique pas à :

- i. la dette commerciale normale liée aux importations assortie d'une échéance de moins d'un an;
- ii. les accords de rééchelonnement.

17. En cas d'émission d'euro-obligations, le montant qui est censé être décaissé est celui qui est souscrit/acquis à la fin de la période de souscription/acquisition tel que précisé dans les clauses finales de l'échange.

18. Information : les autorités informeront les services du FMI dans un délai de 2 semaines de tout contrat ou garantie prévu de dette extérieure et des conditions y afférentes avant que la dette ne soit contractée ou garantie par l'AC. Une fois la dette contractée ou garantie par l'AC, son décaissement fera partie des décaissements contrôlés des dettes existantes.

E. Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs par l'Administration Centrale

19. Définition : l'accumulation d'arriérés de paiements extérieurs par l'AC est un critère de réalisation continu assorti d'un seuil zéro pendant toute la durée du programme. Il faut entendre par arriérés de paiements extérieurs les obligations contractuelles au titre du service de la dette extérieure (principal ou intérêts, y compris, le cas échéant, les intérêts moratoires ou de retard) de l'AC, qui n'ont pas été honorées à leur échéance. Les arriérés résultant du non-paiement du service de la dette pour lequel un accord de rééchelonnement est sollicité sont exclus de cette définition.

20. Information : les autorités communiqueront au FMI les données définitives sur l'encours des arriérés extérieurs de l'AC dans les six semaines après de la fin du mois. Ce critère de réalisation quantitatif sera surveillé de façon continue, et les autorités fourniront les données au FMI concernant tout arriéré extérieur de l'AC immédiatement après que ces arriérés auront été engagés.

F. Plancher cumulé des recettes fiscales hors pétrole de l'Administration Centrale

21. Définition : le programme prévoit un critère de réalisation sur le plancher pour les recettes non pétrolières, définies comme la somme des impôts intérieurs directs, des impôts intérieurs indirects et des taxes sur le commerce international collectées par l'AC, selon la classification des recettes du Gouvernement du Gabon. La première date-test pour ce critère de performance sera fin décembre 2022.

22. Information : les données seront communiquées au FMI dans les six semaines de la fin du mois.

II. OBJECTIFS INDICATIFS : DEFINITION DES VARIABLES

A. Plancher cumulé de la réduction nette de l'encours des arriérés intérieurs de l'Administration Centrale

23. Définition : L'encours des arriérés de paiement intérieurs de l'AC est défini comme la somme de toutes les obligations contractuelles restées impayées 90 jours après l'accumulation de ces obligations, conformément aux dispositions prévues par les directives régionales (voir article 14 de la directive sur TOFE). Il couvre, sans que cette liste soit limitative, les obligations de paiement nées de marchés portant sur des biens et des services ou d'autres marchés prévoyant un paiement en monnaie nationale, ainsi que les obligations statutaires de paiement (traitements des fonctionnaires, remboursements de TVA et autres droits à prestations, par exemple). Le plafond cumulé de la réduction nette de l'encours des arriérés intérieurs de l'AC correspond à la différence entre l'encours des arriérés intérieurs à la date de contrôle et celui des arriérés intérieurs au 1^{er} janvier 2022.

24. Information : les données sur l'apurement des arriérés de paiements intérieurs, ainsi que sur l'accumulation de nouveaux arriérés et l'encours des arriérés de l'exercice précédent restant à apurer, seront communiquées au FMI dans les six semaines de la fin du mois.

B. Plancher cumulé des recettes fiscales hors pétrole de l'Administration Centrale

25. Définition : le programme prévoit, jusqu'à fin septembre 2022, un plancher pour les recettes non pétrolières, définies comme la somme des impôts intérieurs directs, des impôts intérieurs indirects et des taxes sur le commerce international collectées par l'AC, selon la classification des recettes du Gouvernement du Gabon.

26. Information : les données seront communiquées au FMI dans les six semaines de la fin du mois.

C. Plancher cumulé des dépenses sociales de l'Administration Centrale

27. Définition : le programme prévoit un plancher pour les dépenses au titre des programmes de protection sociale inscrits au budget d'un exercice donné de l'AC. Ces programmes sont financés par des ressources publiques. Le plancher comprend : (i) les services sociaux relatifs aux filets sociaux, à la couverture gratuite de l'accouchement, au SAMU Social et aux personnes âgées ; (ii) l'assistance judiciaire ; (iii) les coûts du programme d'électrification et des aménagements hydrauliques destinés aux zones rurales sans accès au réseau public d'eau et d'électricité ; et (iv) la contribution spéciale de solidarité (CSS) allouée aux Gabonais économiquement faibles (GEF).

28. Information : les données seront communiquées au FMI dans les quatre semaines de la fin du trimestre.

III. CLAUSE D'AJUSTEMENTS DES CRITERES DE REALISATION QUANTITATIFS ET DES OBJECTIFS INDICATIFS

Financement intérieur net du gouvernement central :

Prix du pétrole :

- Si les projections du prix du pétrole Brent telles que rapportées par les Perspectives de l'Economie Mondiale (PEM) du FMI diminuent jusqu'à 25 % par rapport au prix de référence du programme (111 dollars américains le baril), le plafond sera ajusté à la hausse pour tenir compte de l'insuffisance des recettes pétrolières au cours d'un trimestre donné.
- Si les projections du prix du pétrole Brent telles que rapportées par les PEM du FMI diminuent de plus de 25 % par rapport à la projection de référence du programme, une consultation entre le gouvernement et les services du FMI est nécessaire.
- Si les projections du prix du pétrole Brent telles que rapportées par les PEM du FMI augmentent par rapport à la projection de référence du programme pour 2022 ; la moitié devrait être affectée à l'augmentation des dépôts de l'administration centrale à la BEAC, avec un ajustement à la baisse nécessaire du plafond cumulé des créances nettes du secteur bancaire sur l'AC.

Tableau du texte 2. Gabon : Décaissements Extérieurs Prévus (Projection de base)

Flux cumulatifs depuis le début de l'exercice	(Millions de dollars)
Emprunts extérieurs pour l'appui budgétaire	
Fin Mars 2022	0.0
Fin Juin 2022	268.7
Fin Septembre 2022	268.7
Fin Décembre 2022	429.4
Emprunts extérieurs pour le financement de projets	
Fin Mars 2022	9.4
Fin Juin 2022	81.0
Fin Septembre 2022	152.6
Fin Décembre 2022	224.2
Emprunts extérieurs provenant de sources commerciales et marchés internationaux de capitaux	
Fin Mars 2022	3.9
Fin Juin 2022	4.9
Fin Septembre 2022	5.9
Fin Décembre 2022	6.9
Sources : Autorités gabonaises ; et estimations et projections des services du FMI.	

Appui budgétaire

- Le programme sera ajusté à la baisse (à la hausse) en fonction de l'excédent (ou de l'insuffisance) de l'appui budgétaire par rapport aux montants prévus (Tableau du Texte 2). Tout ajustement à la hausse sera plafonné à 10 % du montant indiqué dans le Tableau 1.

Solde budgétaire hors pétrole

- Le plancher du solde budgétaire primaire hors pétrole cumulé de l'AC sur base ordonnancement sera ajusté à la baisse (à la hausse) si le financement extérieur est supérieur (inférieur) aux décaissements du programme comme indiqués dans le Tableau du texte 2.

Dépenses sociales

- Si une réduction des dépenses primaires s'avérait nécessaire, les dépenses sociales seraient néanmoins maintenues au niveau d'exécution estimé pour 2022 concernant les différents postes budgétaires inclus dans le plancher cumulé des dépenses sociales de l'AC (1 % du PIB hors pétrole).

Dette

- Le plafond du programme sur le décaissement ou la garantie de la dette extérieure par l'administration centrale sera ajusté comme suit :
 - à la hausse jusqu'à un maximum de 5 % du plafond de la nouvelle dette extérieure dans les cas où les écarts vis-à-vis du CRQ sur la nouvelle dette sont causés par une variation des conditions de financement (intérêts, échéance, différé d'amortissement, échéancier de paiement, frais d'ouverture, frais de gestion) de la ou des créances. L'ajusteur peut être appliqué lorsque les écarts résultent d'une augmentation la valeur nominale de la dette totale contractée ou garantie.
 - à la hausse (à la baisse) dans les cas où des décaissements précoces (tardifs) de flux de financement spécifiquement convenus et identifiés ont lieu.

IV. SUIVI DU PROGRAMME**A. Exigences en matière d'information**

29. Afin de faciliter le suivi de l'exécution du programme, les autorités gabonaises prépareront et communiqueront au FMI par courriels des données et des rapports mensuels dans les six semaines de la fin du mois. Les informations en question sont les suivantes (sans que cette liste soit limitative) :

- la situation monétaire complète et détaillée, le bilan de la banque centrale et le bilan consolidé des banques commerciales (fichier électronique) ;

- les opérations financières de l'État sur la base des ordonnancements, en indiquant tout écart entre le déficit budgétaire et les variations des arriérés intérieurs et extérieurs et des instances du Trésor, d'une part, et le total du financement bancaire/non bancaire intérieur et du financement extérieur, en termes nets, d'autre part (fichier électronique) ;
- la ventilation détaillée des recettes pétrolières par catégorie de recettes (redevances, impôts sur les bénéfiques, dividendes, bonis et autres) et par société/type de contrat, ainsi que celle des recettes fiscales non pétrolières (par catégorie d'impôts) et non fiscales (fichier électronique) ;
- la ventilation détaillée des dépenses de l'AC, sur la base des engagements et des ordonnancements ajustés, ainsi que sur celle des encaissements-décaissements, telles qu'elles sont présentées dans le tableau intégré (fichier électronique) ;
- la balance du Trésor (fichier Excel) ;
- le détail des obligations au titre du service de la dette intérieure et extérieure, sur une base contractuelle et sur celle des paiements effectifs, respectivement, avec une ventilation entre le principal et des intérêts et par créancier, ainsi que de toute accumulation éventuelle d'arriérés intérieurs ou extérieurs (fichier électronique) ;
- le détail de l'encours de la dette intérieure et extérieure à la fin de chaque trimestre préparé par la Direction Générale de la Dette (DGD). L'encours de la dette extérieure doit être évalué au taux de change à la fin du trimestre (fichier électronique) ;
- le détail de l'encours des instances du Trésor (sur une base mensuelle) et des flux cumulés à compter du 1^{er} janvier 2022 ; l'accumulation nette de nouvelles instances en 2022, qui, selon la définition qui en est donnée au paragraphe 6 correspond à la différence entre les ordonnancements et les paiements effectués (base encaissements-décaissements), ainsi que le remboursement des instances antérieures à 2022, ces deux derniers postes étant ventilés en fonction des traitements et salaires, des biens et services, des transferts et subventions, des intérêts, des dépenses en capital et des prêts nets ; il y a lieu d'expliquer tout ajustement stock-flux qui ne cadre pas avec les flux (fichier électronique) ;
- des informations sur le solde des comptes concernant les correspondants du Trésor et les collectivités locales, ainsi que les autres opérations financières du Trésor précisées dans le TOFE ;
- le montant des nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'AC, assorti d'informations détaillées sur les modalités initiales (monnaie de libellé, taux d'intérêt, différé d'amortissement et échéance) et le profil envisagé pour les décaissements ;
- les décaissements effectifs de financements extérieurs, y compris ceux au titre des emprunts récemment contractés, par créancier et par projet/programme, et les montants des allègements éventuellement consentis au Gabon par ses créanciers extérieurs (fichier électronique) ;

- des informations mensuelles sur le secteur pétrolier : prix à l'exportation, taux de change effectif, production par gisement, volume des exportations et volumes fournis à la SOGARA d'après les données de la Direction Générale des Hydrocarbures (fichier électronique) ;
- un rapport trimestriel sur le nombre et la valeur des contrats traités par la Direction Générale des Marchés Publics (DMP) par catégorie de marché ;
- des rapports trimestriels (sous forme de tableau) présentant le stock des dépenses en suspens aux différentes exécutions, à préparer conjointement par la Direction Générale du Budget et des Finances Publiques (DGBFIP) et la Direction Générale des Comptes Publics et du Trésor (DGCPT) ;
- des indicateurs et autres statistiques sur l'évolution récente de l'économie, comme l'indice des prix à la consommation des ménages (fichier Excel), les importations et exportations de marchandises (en valeur et en volume) ventilées par grandes catégories sur la base des données douanières et la production et les exportations de bois (en valeur et en volume), ainsi que les notes trimestrielles de conjoncture préparées par la Direction Générale de l'Économie (DGE) et le rapport semestriel de la balance des paiements de la BEAC ; et
- un rapport sur l'état d'exécution des réformes structurelles indiquées aux Tableaux 2, 3 et 4 joints à la lettre d'intention du 14 juin 2022.

Le Comité technique chargé du suivi de programme soutenu par le Fonds communiquera au Département Afrique du FMI toute information que ce dernier jugera nécessaire ou que les services du FMI pourrait demander afin d'assurer un suivi efficace du programme.



GABON

Le 23 juin 2022

PREMIÈRE ET DEUXIÈME REVUES DE L'ACCORD ÉLARGI AU TITRE DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT, DEMANDES DE DÉROGATIONS POUR LE NON-RESPECT DE CRITÈRES DE RÉALISATION, ET ÉTABLISSEMENT DE CRITÈRES DE RÉALISATION— INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Approuvé par
Vitaliy Kramarenko (département Afrique) et Geremia Palomba (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation)

Rédigé par le Département Afrique

Ce complément fournit une mise à jour de l'état d'avancement des actions préalables (AP) et des efforts des autorités pour apurer les arriérés extérieurs, sur la base des nouvelles informations obtenues depuis la communication du rapport des services au Conseil d'Administration du FMI. La réalisation d'une revue d'assurance du financement n'est plus nécessaire compte tenu de l'apurement des arriérés extérieurs envers les créanciers privés. Cette mise à jour ne modifie pas l'orientation de l'évaluation des services du FMI.

- 1. Les autorités ont mis en œuvre les trois actions préalables pour les première et deuxième revues dans le cadre de l'accord au titre du MEDC :**
 - **Loi de finances rectificative 2022.** Après l'approbation par le Conseil des ministres, le gouvernement a soumis le 9 juin la loi de finances rectificative 2022 au Parlement, conformément aux recommandations des services du FMI. Comme convenu avec les services du FMI, le budget révisé prévoit un déficit primaire hors pétrole de 6,2 % du PIB hors pétrole, les recettes et dons hors pétrole représentant 16,7 % du PIB hors pétrole et les dépenses primaires totales 22,9 % du PIB hors pétrole.
 - **Publication des noms et nationalités des bénéficiaires effectifs attributaires de marchés publics.** Le 17 juin 2022, les autorités ont publié un arrêté exigeant que les personnes morales soumissionnant à des contrats publics déclarent les noms et

nationalités de leurs bénéficiaires effectifs, et que ces noms et nationalités soient publiés en ligne pour toutes les personnes morales ayant obtenu ces contrats.

- **Publication sur le site internet du gouvernement des résultats de l'audit des dépenses liées à la pandémie de COVID-19.** Les rapports d'audit des dépenses liées à la pandémie de COVID pour 2020 et 2021 ont été publiés sur le site du ministère de l'Economie et de la Relance le 17 juin 2022. Les services du FMI discuteront les résultats de l'audit avec les autorités et leur futur plan d'actions dans le cadre de la prochaine revue du programme.¹

2. Les autorités ont apuré les arriérés extérieurs comme elles s'y étaient engagées dans leur Mémoire des politiques économiques et financières (MPEF). Elles ont apuré tous les arriérés extérieurs auprès des créanciers multilatéraux, bilatéraux et commerciaux non assurés au 14 juin 2022 (11,09 milliards de francs CFA) et sont à jour dans le service de leur dette extérieure depuis cette date.

3. Le Gabon n'ayant plus d'arriérés extérieurs envers des créanciers privés, il n'est plus nécessaire de procéder à un examen des garanties de financement.

¹ <http://www.economie.gouv.ga/view.twg?dir=2356>; <http://www.economie.gouv.ga/view.twg?dir=2357>

**Déclaration de M. Aivo Andrianarivelo, Administrateur pour le Gabon ; M. Facinet Sylla
Administrateur suppléant ; et M. Thierry Nguema-Affane, Conseiller Principal
de l'Administrateur**

Réunion du Conseil d'Administration 22/60

27 juin 2022

Les autorités gabonaises remercient les administrateurs, la Direction et les services du FMI pour l'important soutien technique et financier au Gabon pendant la pandémie, notamment à travers l'aide d'urgence en 2020 et l'approbation de l'accord au titre du MEDC en 2021. Elles ont apprécié les discussions franches avec les services du FMI lors de leurs missions à Libreville en décembre 2021 et mai 2022.

En dépit de l'environnement difficile, des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre du programme au titre du MEDC. Les efforts des autorités pour contenir la pandémie ont été fructueux, comme en témoignent les faibles taux d'infection. Cette évolution a contribué à la levée de toutes les restrictions restantes liées à la pandémie de COVID-19 dans le pays et à la relance de l'économie, en particulier dans le secteur des services. Les autorités ont mis en œuvre les 14 repères structurels des première et deuxième revues du programme au titre du MEDC, bien qu'avec un certain retard pour la moitié d'entre eux, traduisant ainsi leur appropriation du programme. Cependant, les résultats relatifs aux objectifs de réalisation ont été mitigés, en raison d'une gestion difficile des finances publiques dans le contexte de la pandémie. Des mesures correctives sont prises pour améliorer la mise en œuvre du programme. Le Gabon devrait tirer profit des prix élevés actuels du pétrole, qui contribueront à reconstituer les marges budgétaires, à accélérer la mise en œuvre des réformes et à accroître sa contribution à l'accumulation de réserves à la banque centrale régionale (BEAC).

Les autorités gabonaises restent engagées à améliorer la mise en œuvre du programme et sont disposées à prendre des mesures additionnelles pour atteindre ses objectifs. Dans ce contexte, les autorités gabonaises demandent l'achèvement des première et deuxième revues du programme au titre du MEDC et l'approbation des décisions y afférentes.

I. Evolution économique récente, perspectives et risques

L'économie gabonaise s'est fortement redressée en 2021 après une contraction en 2020.

La croissance du PIB a atteint 1,5 % en 2021, tirée par la hausse des exportations de matières premières et un rebond de l'investissement privé dans le contexte de la reprise mondiale. L'inflation est restée en dessous du critère de convergence régionale de 3 %, mais les pressions inflationnistes se sont intensifiées depuis fin 2021 avec la reprise mondiale. Le déficit du compte courant s'est également réduit en raison de l'augmentation des exportations nettes. Il convient de souligner que la diversification des partenaires commerciaux s'est accrue, la part des trois principaux partenaires commerciaux ayant diminué de près de 20 % au cours de la décennie.

L'exécution budgétaire en 2021 a été globalement conforme aux objectifs du programme.

Les recettes non pétrolières et pétrolières ont augmenté à la faveur de la poursuite de la rationalisation des exonérations fiscales et de la hausse des prix du pétrole malgré une baisse de la production liée au respect des quotas de l'OPEP+. Les dépenses ont été maintenues en deçà des objectifs en raison de la sous-exécution des dépenses en capital, tandis que les dépenses courantes ont augmenté dans le contexte de la lutte contre la pandémie. En conséquence, le déficit primaire hors pétrole a été contenu à 7,1 % du PIB hors pétrole comme prévu, tandis que le solde budgétaire global s'est amélioré grâce à la hausse des recettes pétrolières. La dette publique a diminué de 12,5 points de pourcentage pour atteindre 65,8 % du PIB en 2021 et reste soutenable. Toutefois, le service de la dette restera élevé à moyen terme bien que des efforts soient poursuivis pour améliorer le reporting de la dette, allonger les échéances et éviter le regroupement des remboursements afin d'atténuer les risques de refinancement.

Des progrès significatifs ont été réalisés dans la mise en œuvre des réformes visant à améliorer la mobilisation des recettes, la gestion des finances publiques (GFP), la protection sociale, la transparence des dépenses liées à la COVID-19 et la gestion des revenus pétroliers. Il s'agit notamment de la transposition dans la législation nationale des six directives régionales de la gestion des finances publiques adoptées en décembre 2021, de la soumission d'une demande d'adhésion à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE), de la publication du rapport d'audit des dépenses liées à la pandémie de COVID-19 et la prise d'un arrêté exigeant, entre autres, la publication des noms et nationalités des bénéficiaires effectifs des attributaires des marchés publics. La base de données existante des Gabonais économiquement faibles (GEF) a été mise à jour pour garantir le respect des critères d'éligibilité et une nouvelle base de données des GEF basée sur de nouveaux indicateurs de pauvreté sera établie d'ici fin décembre 2022. Les autorités ont élaboré une stratégie pour apurer tous les arriérés intérieurs et continueront d'identifier et d'évaluer les autres arriérés intérieurs qui ne figuraient pas dans l'encours de 2020 audité et validé en début 2021, notamment les arriérés de salaires et les arriérés avec certaines entités publiques, afin d'obtenir un stock exhaustif des arriérés intérieurs.

Le secteur financier reste globalement stable et rentable en 2021. Le ratio des prêts non performants est resté stable à 7,8 % en 2021, mais la qualité des actifs pourrait se détériorer une fois les mesures prudentielles temporaires levées, selon la commission bancaire régionale. La liquidation des trois banques publiques est avancée et sera achevée dans les prochains mois. Les autorités entendent créer une entité ad hoc pour poursuivre la réalisation des actifs et le règlement des passifs résiduels en étroite collaboration avec le ministère de la Justice. Par ailleurs, une stratégie d'inclusion financière pour 2022-2027 a été élaborée pour améliorer l'accès aux services financiers des populations vulnérables et exclues et promouvoir la finance numérique. Cette stratégie devrait être adoptée d'ici fin 2022.

Les perspectives à court terme restent positives, mais les risques sont importants.

Les informations préliminaires pour le premier trimestre 2022 confirment la reprise de l'activité

économique et les signes de cette reprise sont visibles dans tous les secteurs. Les positions budgétaire et extérieure à fin mars 2022 se sont améliorées grâce à la hausse des exportations et des prix des matières premières. L'inflation est en augmentation en raison de la hausse des prix du pétrole et des denrées alimentaires, et cette tendance pourrait affecter le niveau de vie des populations les plus vulnérables. Le crédit à l'économie a augmenté avec la reprise du secteur non pétrolier. Dans l'ensemble, ces tendances positives devraient se poursuivre tout au long de l'année, la croissance devant atteindre 2,8 % grâce à la reprise de l'activité dans le secteur non pétrolier. Les autorités partagent l'évaluation des services du FMI sur les risques pesant sur ces perspectives, notamment la résurgence des infections à la COVID-19, une croissance économique plus faible des principaux partenaires commerciaux et une persistance des tensions géopolitiques. Ces risques, une fois réalisés, pourraient exercer une pression supplémentaire sur les finances publiques et entraver la protection sociale. En revanche, la hausse des prix des matières premières permettra de reconstituer davantage les marges de manœuvre budgétaire et extérieure.

II. Résultats du programme

Le respect des critères et objectifs de réalisation quantitatifs à fin décembre 2021 est mitigé.

Ce résultat s'explique par les défis économiques et de gestion des finances publiques posés par la pandémie, et un soutien extérieur inférieur aux prévisions, y compris le non-décaissement de l'appui budgétaire 2021 de la BAD. Cette situation s'est traduite par un manque à gagner au niveau des recettes non pétrolières, un recours plus important aux dépôts du gouvernement et une accumulation d'arriérés extérieurs. Néanmoins, l'objectif de dépenses sociales pour fin décembre 2021, qui était une priorité dans le programme des autorités, a été respecté. Tous les arriérés extérieurs accumulés jusqu'à la mi-juin 2022 ont été apurés, dont une majorité en mai 2022, à la faveur de l'amélioration de la situation budgétaire.

Les autorités ont tenu leur engagement de mettre en œuvre les mesures particulièrement concentrées en début de programme au titre du MEDC dans le cadre des première et deuxième revues, malgré des difficultés dans leur mise en œuvre. Les 14 repères structurels — y compris les 13 repères structurels de la première revue — ont été mis en œuvre, bien qu'il ait fallu plus de temps pour mettre en œuvre certains d'entre eux. Les deux repères sur la publication du rapport d'audit des dépenses liées à la pandémie de COVID-19 et le décret sur les bénéficiaires effectifs des attributaires des marchés publics ont été mis en œuvre en juin 2022 en tant qu'actions préalables aux première et deuxième revues. La troisième mesure préalable, également respectée en juin 2022, était la soumission au Parlement de la loi de finances rectificative pour 2022 qui rationalise davantage les exonérations fiscales (un autre repère structurel).

Des mesures correctives ont été prises pour remédier aux faiblesses dans la mise en œuvre du programme. Des mesures ont été prises pour renforcer l'exécution budgétaire, améliorer la gestion de la trésorerie et renforcer la coordination entre le Trésor et de l'Unité de la Dette afin d'éviter l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs et extérieurs. La coordination interdépartementale sur

le paiement de la dette devrait s'améliorer grâce notamment à la tenue de réunions hebdomadaires d'un comité ad hoc.

Dans ce contexte, les autorités demandent des dérogations pour le non-respect des critères de réalisation n'ayant pas été atteints et une modification des critères de réalisation.

III. Politiques pour 2022

Les autorités restent déterminées à atteindre les objectifs du programme et entendent tirer parti du niveau actuel du prix du pétrole pour renforcer davantage leurs marges de manœuvre. Elles entendent mettre en œuvre les réformes essentielles pour améliorer la mobilisation des recettes et la gestion des finances publiques, renforcer le secteur financier et améliorer l'environnement des affaires, tout en protégeant les plus vulnérables.

Les autorités sont également déterminées à renforcer les cadres de lutte contre la corruption et de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) et à poursuivre les efforts d'atténuation du changement climatique. Elles ont l'intention d'utiliser la totalité de l'allocation de DTS de 2009 et seulement 15 % de l'allocation de 2021 pour le remboursement de la dette intérieure et le financement du budget, tandis que le reste de l'allocation de DTS de 2021 servira à soutenir les réserves internationales à la BEAC.

Une loi de finances rectificative (LFR) de 2022, conforme aux objectifs du programme, a été adoptée par le Parlement le 21 juin 2022, afin de tenir compte des récents chocs géopolitiques sur les finances publiques. Cette LFR vise toujours à assainir les finances publiques, bien qu'à un rythme plus lent que celui envisagé dans la loi de finances initiale, grâce à l'augmentation des recettes escomptées provenant d'une meilleure mobilisation des recettes non pétrolières et à la redéfinition des priorités en matière de dépenses. Une partie des recettes pétrolière exceptionnelle sera utilisée pour atténuer, par des subventions au pétrole et au blé, l'impact de la hausse des prix du pétrole et des denrées alimentaires sur les populations les plus vulnérables et éviter tout trouble social. En particulier, le kérosène et le gaz butane qui sont principalement consommés par les ménages vulnérables, resteront subventionnés. Les subventions pétrolières sont contenues par des ajustements de prix sur les autres produits pétroliers et la remise en place progressive du mécanisme d'ajustement automatique des prix du pétrole suspendu en 2021. Il convient de mentionner qu'un système de protection sociale bien ciblé envers les Gabonais économiquement faibles (GEF) est en cours d'élaboration par les autorités en collaboration avec la Banque mondiale. Les dépenses sociales et d'infrastructures prioritaires seront également protégées. Le déficit primaire hors pétrole devrait passer de 7,1 % du PIB hors pétrole en 2021 à 6,2 % en 2022, mais le **solde budgétaire global serait positif en 2022**. Compte tenu de la forte incertitude qui pèse sur les prix des matières premières et du risque d'une éventuelle baisse des recettes ou des financements, les autorités continueront à utiliser le mécanisme de réserves existant pour atteindre les objectifs budgétaires.

La mobilisation des recettes et les réformes de la gestion des finances publiques se poursuivront, avec l'aide des partenaires extérieurs. La loi des finances rectificative de 2022

continue la rationalisation des exonérations fiscales et douanières, et les efforts de modernisation des administrations fiscales et douanières se poursuivront. La maîtrise des dépenses et l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques seront renforcés, notamment en ce qui concerne la masse salariale et les investissements publics. En outre, la gestion de la trésorerie continuera d'être renforcée avec la mise en œuvre complète du compte unique du Trésor (CUT) d'ici janvier 2023 et la rationalisation des mécanismes de compensations, en mettant un accent sur la réforme du compte séquestre de TVA. Conformément aux recommandations du dernier rapport d'évaluation de la gestion des investissements publics (EGIP), des améliorations juridiques et méthodologiques du cadre de gestion des investissements publics sont en cours, en vue d'améliorer l'exécution et la qualité des investissements publics et de pallier le manque d'infrastructures essentielles.

Les efforts visant à renforcer la transparence dans la gestion des ressources pétrolières seront maintenus afin de veiller à ce que le gouvernement perçoive tous les revenus pétroliers qui lui reviennent. À cet égard, les autorités réaliseront un audit du secteur pétrolier pour évaluer le « *cost oil* » (coûts de production), réexaminer les accords entre les compagnies pétrolières, le gouvernement et les entreprises publiques, évaluer la viabilité de la raffinerie nationale (SOGARA) et revoir l'activité de négoce de la Gabon Oil Company (GOC). **Les autorités s'engagent à ne pas recourir à des préfinancements liés aux recettes pétrolières futures et à œuvrer pour le rapatriement des recettes pétrolières provenant des entreprises publiques vers le compte unique du trésor à la banque centrale.**

La gouvernance et la performance des entreprises publiques et des institutions financières publiques seront renforcées pour faciliter la mobilisation des recettes et réduire les risques budgétaires. Les quatre principales entreprises publiques (GOC, SOGARA) et les institutions financières publiques (*Caisse de Dépôts et de Consignations* (CDC) et *Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques* (FGIS)) mettent en œuvre les recommandations des audits de gestion réalisés au quatrième trimestre 2021. La CDC et le FGIS ont déjà certifié et publié leurs comptes financiers pour 2021. La GOC et la SOGARA devraient en faire autant dans le courant de l'année. En outre, une stratégie de gestion du portefeuille public sera élaborée afin d'améliorer le suivi des participations de l'État dans les entreprises.

Les autorités poursuivront leurs efforts pour renforcer la résilience du secteur financier au Gabon. L'apurement en cours de la dette intérieure et le renforcement des capacités du tribunal de commerce devraient améliorer la qualité des actifs et préserver la stabilité financière. Par ailleurs, étant donné l'exposition des banques aux titres souverains, les autorités élaborent avec la BEAC un cadre permettant aux investissements non bancaires d'investir dans les titres publics dans l'optique d'élargir la base des investisseurs.

Des progrès sont réalisés pour améliorer la production et la disponibilité des statistiques macroéconomiques et moderniser le système statistique national. Les autorités ont entrepris le rebasage des comptes nationaux, le passage au SCN 2008, la production des comptes nationaux 2011-2022 et la production du PIB trimestriel avec l'assistance technique du FMI. Une plateforme de gestion de base de données est en cours d'élaboration pour rendre les statistiques clés accessibles à

tous les utilisateurs. Elle devrait être mise en service d'ici fin septembre 2022. La Direction générale des statistiques fournit un soutien technique pour la mise à jour de la base de données des GEF. Les faiblesses identifiées dans la production des statistiques monétaires et la balance des paiements sont en cours de traitement par la banque centrale régionale.

Le Gabon respecte ses engagements en matière de changement climatique. Le Gabon est un absorbeur net de carbone grâce à sa grande forêt tropicale. Les autorités considèrent cette ressource naturelle comme un bien public mondial et estiment que sa préservation est essentielle pour lutter contre le changement climatique au niveau mondial. Les efforts déployés à cet égard ont déjà été récompensés en juin 2021 par un décaissement du Royaume de Norvège au titre de l'Initiative forestière d'Afrique centrale (CAFI). Conformément au plan climatique national et à l'accord de Paris sur le changement climatique, les autorités ont adopté en septembre 2001 une législation établissant un cadre juridique pour l'échange de crédits carbone au niveau national et un fonds national pour le changement climatique. Ce fonds permettra de centraliser les financements intérieurs et extérieurs pour soutenir les politiques et les actions en faveur de la conservation des forêts et de la réduction des émissions de carbone, y compris le renforcement des capacités humaines.

IV. Conclusion

Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre du programme malgré un environnement difficile. Les autorités gabonaises ont respecté leurs engagements en matière de réformes dans le cadre du programme et des mesures correctives ont été prises pour améliorer la mise en œuvre du programme. Elles restent engagées à améliorer la mise en œuvre du programme et sont disposées à prendre des mesures additionnelles pour atteindre ses objectifs. Dans cette optique, elles demandent la conclusion des première et deuxième revues dans le cadre du programme soutenu par le MEDC et l'approbation des décisions correspondantes. Une décision favorable en lien avec leur demande par les administrateurs serait appréciée.